

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEF	:	Afrique Equatoriale Française
ATP	:	Agence Tchadienne de Presse
ANT	:	Armée Nationale Tchadienne
BCR	:	Bureau Central de Recensement
BEAC	:	Banque des Etats d’Afrique Centrale
BET	:	Borkou Ennedi Tibesti
CBLT	:	Commission du Bassin du Lac Tchad
CDR	:	Comité Démocratique Révolutionnaire
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEN-SAD	:	Communauté des Etats Sahélo – Sahariens
CERPOD	:	Centre d’Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement
CILSS	:	Comité Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CLTT	:	Confédération Libre des Travailleurs du Tchad
CM	:	Chef de Ménage
CNPRH	:	Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines
CNS	:	Conférence Nationale Souveraine
CSM	:	Conseil Supérieur Militaire
CST	:	Conseil Supérieur de Transition
DCAP	:	Direction de la Coordination des Activités en matière de Population
DPD	:	Direction de la Planification du Développement
DPRH	:	Division de la Population et des Ressources Humaines
DSEED	:	Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
ED	:	Enquête Démographique
EMT	:	Enquête Migrations au Tchad
FAN	:	Forces Armées du Nord
FAP	:	Forces Armées Populaires
FAT	:	Forces Armées du Tchad
FIDES	:	Fonds d’Investissement pour le Développement Economique et Social
FIT	:	Front Intertropical
GUNT	:	Gouvernement d’Union Nationale de Transition
HCPRH	:	Haut Conseil de la Population et des Ressources Humaines
HCR	:	Haut Commissariat des Réfugiés
Imm.+5ans	:	Immigrants arrivés il y a plus de 5 ans
Imm.-5ans	:	Immigrants arrivés dans les 5 dernières années
MigRt.+10ans	:	Migrants de Retour arrivés il y a plus de 10 années
MigRt.-10ans	:	Migrants de Retour arrivés dans les 10 dernières années
MNRCS	:	Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale
MPED	:	Ministère du Plan, du Développement et de Coopération
MSA	:	Mouvement Socialiste Africain
OCI	:	Organisation de la Conférence Islamique
PPT-RDA	:	Parti Progressiste Tchadien, section du Rassemblement Démocratique Africain
R.C.A	:	République centrafricaine
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
UDEAC	:	Union Douanière des Etats de l’Afrique Centrale
UST	:	Union des Syndicats du Tchad
ZCIT	:	Zone de Convergence Intertropicale

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	1
TABLES DES MATIERES.....	2
PREFACE	5
REMERCIEMENTS.....	7
RESUME ANALYTIQUE.....	8
Chapitre I : CONTEXTE GENERAL DU PAYS ET METHODOLOGIE	13
Bandoumal Ouagadjio	
1.1 : Caractéristiques du Pays	13
1.1.1 : Géographie.....	13
1.1.2 : Economie	13
1.1.3 : Démographie.....	13
1.2 : Méthodologie de l'enquête	14
I.2.1 : Justification	14
1.2.2 : Champ de l'Enquête	15
I.2.3 : Objectifs de l'Enquête	15
1.2.4 : Questionnaires.....	15
I.2.5 : Echantillonnage	16
I.2.5.1 : Echantillon de l'enquête	16
I.2.5.2 : Stratification.....	17
Chapitre II : CONTEXTE DE LA MIGRATION AU TCHAD	18
Ngaressem Goltob Mbaye	
II.1 : Facteurs naturels et migrations	18
II.1.1 : Le milieu naturel et les hommes.....	18
II.1.2 : Le climat et les hommes	19
II.2 : Facteurs historiques et migrations	19
II.2.1 : Période pré-coloniale.....	20
II.2.2 : Période coloniale	21
II.2.2.1 : La conquête du Tchad	21
II.2.2.2 : La politique coloniale et les migrations	21
II.3 : Politique de développement et migrations.....	22
II.4 : Gestion politique et migrations	23
Chapitre III : NATURE ET AMPLEUR DE LA MIGRATION	27
Ningam Ngakoutou	
III.1 : Phénomène migratoire	28
III.1.1 : Différentes sources d'informations.....	28
III.1.1.1 : Enquête Démographique de 1964 (ED).....	28
III.1.1.2 : Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)	28
III.1.2 : Evolution de la migration	29
III.1.2.1 : Evolution d'ensemble.....	29
III.1.2.2 : Evolution au niveau des préfectures	29
III.2 : L'étude de la migration à partir de L'EMT de 1998.....	32
III.2.1 : Les migrants durée de vie	32
III.2.2 : Les migrants subsistants	34
III.2.2.1 : Lieu de résidence antérieure des derniers migrants	34
III.2.2.2 : Durée de résidence des migrants subsistants	36

CONCLUSION	42
Chapitre IV : LES FLUX MIGRATOIRES.....	43
Joël Sibaye Tokindang	
IV.1 : Expérience migratoire.....	45
IV.1.1 : Nombre moyen de migrations.....	45
IV.1.2 : Volume de la migration selon la destination et le sexe.....	46
IV.2 : Flux migratoires selon le milieu de résidence.....	47
IV.2.1 : Taux d'émigration.....	47
IV.2.2 : Taux d'immigration.....	48
V.II.3 : Taux de migration nette.....	48
IV.2.4 : Indice d'intensité migratoire par milieu de résidence.....	49
IV.3 : Les flux migratoires selon le sexe et le milieu de résidence.....	49
IV.3.1 : Taux d'émigration.....	50
IV.3.2 : Taux d'immigration.....	50
IV.3.3 : Taux de migration nette et indice d'intensité relative.....	51
IV.4 : Flux migratoires selon le groupe d'âge, le sexe et le milieu de résidence.....	52
IV.4.1 : Taux d'émigration.....	52
IV.4.2 : Taux d'immigration.....	52
IV.4.3 : Les taux de migration nette.....	53
CONCLUSION	55
Chapitre V : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS.....	56
Alladoum Maidoual & Djimtoingar Nadjionoum	
V.I : Structure par age et par sexe des migrants et non-migrants.....	57
V.I.1 : Caractéristiques selon l'âge et le sexe.....	57
V.I.2 : Statut migratoire selon la préfecture de résidence actuelle.....	58
V.I.3 : Etat matrimonial et statut migratoire.....	60
V.I.4 : Niveau d'instruction et statut migratoire.....	61
V.I.5 : Activité économique et statut migratoire.....	63
V.I.5.1 : Statut d'activité économique.....	63
V.I.5.2 : Situation dans l'activité.....	64
CONCLUSION	66
Chapitre VI : CARACTERISTIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES.....	67
Dingam-madji Ngakutu et Kostelngar Nodjimadji	
VI.I : Caractéristiques des ménages.....	67
VI.1.2 : Ménages et migrations des cinq dernières années.....	68
VI.1.2.1 : Le statut migratoire des ménages et le lieu de résidence.....	69
VI.2.2 : Le statut migratoire des ménages et la préfecture de résidence.....	70
VI.2.3 : Le statut migratoire des ménages et le sexe du chef de ménage.....	71
VI.2.4 : Le statut migratoire et le type de ménage.....	72
VI.2 : Les conditions de vie des ménages.....	73
VI.2.1 : Le statut migratoire du chef de ménage et le type d'habitation.....	74
VI.2.1.1 : Le type d'habitation des ménages.....	74
VI.2.1.2 : Le statut d'occupation du logement.....	75
VI.2.1.3 : Le confort des ménages.....	76
VI.2.1.3.1 : Le mode d'approvisionnement en eau de boisson.....	76
VI.2.1.3.2 : La source d'énergie pour la cuisson.....	77

IV.2.1.3.3 : Le type de lieux d'aisance	78
VI.2.1.3.4 : Les biens possédés par les ménages.....	79
CONCLUSION	81
Chapitre VII : Les FACTEURS DE LA MIGRATION	82
Oumdague Kouo & Nodjimbatem Ngoniri Joël	
VII.1 : Les immigrants	82
— VII.1.1 : Caractéristiques des immigrants	82
VII.1.2 : Les facteurs de départ	83
VII.1.3 : Les facteurs d'accueil	86
VII.1.4 : Migration et accompagnement.....	87
VII.1.5 : Activité au lieu de départ.....	88
VII.1.6 : Activité au moment de l'arrivée.....	89
VII.1.7 : Intentions et opinions sur les migrations	90
VII.2 : Les migrants de retour	91
— VII.2.1 : Les caractéristiques des migrants de retour.....	91
— VII.2.2 : Les conditions de retour	92
— VII.2.3 : Les conditions de réinstallation	95
— VII.2.4 : Activités au départ.....	98
— VII.2.5 : Activités à l'arrivée.....	99
— VII.2.6 : Intentions et migration de retour	100
— VII.2.7 : Opinion sur la politique gouvernementale en matière de migration	101
VII.3 : Les non-migrants.....	102
— VII.3.1 : Les caractéristiques des non-migrants	102
— VII.3.2 : Intentions migratoires.....	103
— VII.3.3 : Opinions des non-migrants sur la migration	104
CONCLUSION	106
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	108
Personnel de l'EMT.....	111
Liste des tableaux	115

PREFACE

L'Enquête sur les Migrations au Tchad (EMT) a été instituée par arrêté n°003/MPAT/DG/DSEED/98 du 11 février 1998. Ce projet dont le commanditaire principal est la Division de la Population (actuelle Direction de la Coordination des Activités en matière de Population) s'inscrit dans le cadre des activités de mise en œuvre de la Déclaration de la Politique de Population du Tchad adoptée par la loi n° 025/PR/94 du 14 juillet 1994. L'EMT est l'une des grandes opérations de collecte réalisées après le Premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

Sa réalisation a été rendue possible grâce aux ressources propres du Gouvernement tchadien et à un crédit de la Banque Mondiale, à travers le Projet Population et Lutte contre le Sida (PPLS). L'exécution technique de l'opération a été assurée par les cadres du Bureau Central de Recensement (BCR) et de la Division de la Population (DP), relevant respectivement de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et de la Direction de la Planification du Développement (DPD).

Elle se fixe comme objectif principal de contribuer à une meilleure connaissance des migrations au Tchad.

En effet, au terme des travaux d'analyse des résultats du premier RGPH, un certain nombre de questions ont été posées, notamment sur les facteurs et l'ampleur de la mobilité des populations. Comme ce recensement n'avait pas pour objectif de répondre à ce questionnement, il a été recommandé la réalisation d'une enquête dont les résultats permettraient de comprendre le phénomène migratoire.

Après la publication du présent rapport national, il est prévu de faire une analyse approfondie thématique des données de l'EMT en collaboration avec le Département de Géographie de l'Université de N'Djamena, pour observer de manière beaucoup plus fine certains comportements.

Ce rapport d'analyse des données de l'EMT, met à la disposition des autorités politiques, administratives, des partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement, des chercheurs et différents utilisateurs, les renseignements dont ils ont besoin, notamment ceux portant sur les flux, les indices, les facteurs et les opinions. Il s'articule autour de sept chapitres.

Le premier chapitre présente le contexte général et la méthodologie de l'enquête. Le deuxième fait le tour du contexte de la migration au Tchad. Cela a consisté en une description des facteurs pouvant agir sur les mouvements migratoires tels que la dynamique de peuplement et la formation des Etats, les facteurs géo-climatiques et socio-démographiques. Ce chapitre présente également les politiques successives de développement du Tchad ainsi que la gestion politique et les migrations.

Le troisième chapitre étudie la nature et l'ampleur de la migration à partir des diverses sources de données jusqu'en 1996. Il donne une vue de l'évolution de la migration et de l'urbanisation depuis 1964 et présente la situation de la migration en 1998.

Le quatrième chapitre traite des flux, indices et taux migratoires pour les années 1994-1999 en fonction du genre, de l'âge et du milieu de résidence.

Le cinquième chapitre fait une analyse comparative des caractéristiques socio-démographiques des migrants et des non-migrants à travers les structures par âge et par sexe, statut matrimonial, niveau d'instruction et activité économique.

Le sixième chapitre traite des caractéristiques socio-démographiques des ménages en rapport avec la migration. Dans une première partie, le chapitre présente les typologies possibles des ménages. Ensuite, dans une seconde, il étudie les conditions de vie des ménages à partir du type d'habitat, du statut d'occupation et de la possession de certains équipements modernes.

Enfin, le septième chapitre analyse les facteurs de la migration aussi bien des immigrants, des migrants de retour que des non migrants. Pour chacune des catégories, le chapitre examine les caractéristiques, les motifs principaux de migration ou de non-migration, la prise de décision, les intentions, les activités et les opinions sur la politique gouvernementale tant dans son aspect intérieur qu'extérieur.

Le Ministre du Plan, du Développement
et de la Coopération

MAHAMAT ALI HASSAN

REMERCIEMENTS

L'Enquête Migration au Tchad (EMT) est une opération d'envergure nationale, menée auprès d'un échantillon représentatif au niveau de chaque préfecture et de la ville de N'Djamena.

Le présent rapport national comporte des résultats généraux décrivant l'ampleur du phénomène migratoire, les caractéristiques socio-démographiques, les taux, les indices, les matrices, les flux, les opinions etc.

L'Enquête a pu être réalisée dans de bonnes conditions grâce à la volonté et à la sollicitude constante du gouvernement tchadien, à la disponibilité de la Banque Mondiale, et au dynamisme de l'équipe technique composée des cadres de l'INSEED et de la DCAP.

Au nom du gouvernement, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à la Banque Mondiale à travers le PPLS2 dont la contribution financière, matérielle et technique a permis l'exécution de cette enquête.

Nous remercions le CERPOD dont la contribution a été d'un grand apport dans l'élaboration des documents méthodologiques et des travaux informatiques. Nos remerciements vont également à l'endroit de l'expert en sondage, Mr Sacko Bakary dont l'appui technique a permis le tirage de l'échantillon.

Nous remercions également les consultants nationaux, les cadres nationaux, le personnel d'appui et les agents de collecte sur qui ont reposé la plupart des travaux techniques, notamment l'élaboration des documents de l'enquête (questionnaires, manuels, plans de tabulation et d'analyse, etc.), les travaux cartographiques, la collecte, la saisie, la production des tableaux et l'analyse des résultats.

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements aux autorités politiques, administratives, religieuses, traditionnelles et militaires pour leur soutien matériel et moral, aux femmes et hommes qui ont accepté de répondre à nos multiples questions malgré leurs occupations quotidiennes.

P. Le Directeur Général de l'Institut National
de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
Le Secrétaire Général
du Plan, du Développement et de la Coopération

SARADIMADJI MIGABAYE

RESUME ANALYTIQUE

L'Enquête sur les Migrations au Tchad, réalisée en 1998, est la toute première enquête de portée nationale sur le phénomène de la migration. Cette enquête a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des migrations au Tchad à travers l'estimation et l'explication des flux et taux migratoires ainsi que les motivations des migrants a été commanditée par la Division de la Population à travers le Projet Population et Lutte Contre le Sida (PPLS). Sa réalisation technique a été conduite conjointement par l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et la Division de la Population (DP) avec l'assistance technique internationale ponctuelle du Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD).

Sur 15000 ménages échantillonnés, 13608 ont été enquêtés, soit un taux de couverture de 90,7%. Au total, 42394 hommes et 45086 femmes ont été enquêtés. Ces populations ont une très faible propension à migrer car dans l'ensemble, 3/4 d'entre elles sont non-migrantes. Ainsi, les ménages sont pour la quasi-totalité des ménages stables, c'est-à-dire des ménages n'ayant ni immigrant ni émigrant. Les ménages semi-stables (sans immigrants mais avec émigrants) sont relativement peu nombreux.

En moins de cinq ans, 1993-1998, les indicateurs de mesure de la migration au Tchad ont connu une nette modification. En effet, pendant cette période, la proportion de migrants durée de vie entre les préfectures a subi une légère baisse passant de 11,9% des résidents à 10,5%. Les données de 1998 montrent une grande différence entre les migrants durée de vie et les migrants subsistants de 6 ans et plus. Les premiers représentent 13,3% de la population résidente et les seconds 23,9%. Cette grande différence s'explique par de migrations de retour beaucoup plus importantes. Autrement dit, 7,8% des migrants auraient été enquêtés dans leur préfecture de naissance.

Généralement, les migrants restent plus longtemps dans leur préfecture d'accueil. La durée moyenne d'installation est de 18,4 ans. Cette durée moyenne de résidence varie selon la préfecture et selon le sexe. Au niveau des préfectures, la durée moyenne de résidence des immigrants varie de 9,3 ans dans la ville de N'Djamena à 21,2 ans dans la préfecture du Lac. La durée moyenne va de 16,9 ans chez les hommes à 19,8 ans chez les femmes. Elle varie également selon le milieu de résidence. Elle va de 9,3 ans à N'Djamena à 19,8 ans en milieu rural en passant par 13,6 ans dans les Villes Principales et 15,1 ans dans les Autres villes. Autrement dit, le milieu rural retient plus ses immigrants que les villes et surtout N'Djamena.

Ces durées moyennes d'installation, très élevées, signifient que les migrations sont peu importantes au Tchad. En moyenne, une personne a effectué moins d'une migration (le nombre moyen de migration n'est que de 0,8). Par rapport au genre, les hommes effectuent deux fois plus de migrations que les femmes (moyenne 1,1 pour les hommes contre 0,5 pour les femmes). La principale destination des migrants est le milieu rural où 73% sont orientés. Les centres urbains et l'extérieur se partagent respectivement 14% et 13%. Les Autres Villes et la capitale N'Djamena ont des taux d'émigration nettement supérieurs à ceux des Villes Principales et surtout du milieu rural qui se révèlent être les principales destinations. Quant aux taux d'immigration, les différences sont minimales ; ils varient de 6,1% pour les Autres Villes à 6,4% pour N'Djamena. Les gagnants sont les Villes Principales et N'Djamena avec des taux de migration nette de 1,1% et 0,3%.

L'Enquête Démographique de 1964 et le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993 ont montré que le taux d'urbanisation est passé de 8% à 21%. Cela traduit une concentration progressive de la population dans les Villes Principales (Moundou, Sarh et Abéché) et à N'Djamena. En effet, celle-ci provient beaucoup plus des migrations que des différences d'accroissement naturel.

Les échanges de population entre le milieu rural, les Villes Principales et l'extérieur sont en défaveur des premiers avec des taux de migration nets négatifs (-0,18 et -0,01). A l'inverse, N'Djamena (0,22%) et les Autres Villes (0,03) ont gagné au détriment de l'extérieur. Globalement, le Tchad est déficitaire dans les échanges internationaux de population avec un taux de migration net de -0,07%. C'est donc un pays d'émigration internationale modérée. Il est possible qu'avec l'exploitation du pétrole, la tendance s'inverse et que le Tchad devienne un pays d'immigration internationale.

Dans l'ensemble, les migrations masculines représentent plus de 70% mais, pour les migrations internes, il n'y a pas une très grande différence entre la mobilité des hommes et celle des femmes. En revanche, les migrations internationales sont davantage le fait des hommes. Les hommes sont moins nombreux à s'orienter vers le milieu rural que les femmes. Ils sont plus nombreux en direction des villes et vers l'étranger. Quels que soient le type de migration et le groupe d'âges considérés, aussi bien les taux d'émigration que les taux d'immigration masculine sont supérieurs à ceux des femmes. Un résultat inattendu de cette analyse est la hiérarchisation des mouvements migratoires allant des Villes Principales vers la capitale, puis vers les Autres Villes et vers le milieu rural. On s'attendrait à des gains suivant la hiérarchisation des villes, c'est-à-dire chaque milieu de résidence devrait bénéficier d'un excédent migratoire en provenance des milieux moins urbanisés et perdre au profit des milieux plus urbanisés. Or, on constate que N'Djamena qui est la capitale du pays perd au profit des Villes Principales en ce qui concerne les mouvements des hommes et au profit des Villes Principales et des Autres Villes quant aux flux des femmes. Pourtant, selon les données du RGPH de 1993, N'Djamena concentrait 40,1% de la population urbaine totale et son indice de primatialité est de 2,3. Sa croissance annuelle de 5,7% provient plus des mouvements migratoires (3,1%) que de la croissance naturelle (2,6%). N'Djamena la capitale, compte tenu de sa dotation en infrastructures socio-économiques et administratives et abritant les grandes écoles et les universités, attire plus de migrants que le reste des régions.

Par rapport aux caractéristiques socio-démographiques et économiques, la migration féminine s'effectue, généralement à partir de 15-24 ans. Celle des hommes commence véritablement à partir de 25 ans jusqu'à 59 ans. Les personnes mariées de couple monogame sont plus impliquées dans la migration, tous sexes confondus. Néanmoins, on observe une forte proportion de femmes mariées de couple polygame parmi les migrantes. L'instruction est également un facteur de différenciation entre migrants et non-migrants. A partir du niveau secondaire, les non migrants sont moins instruits que les migrants. Par ailleurs, les migrants renferment les plus fortes proportions de personnes actives. Cependant, la proportion des actifs occupés est sensiblement la même que chez les non-migrants. L'insertion sur le marché du travail est relativement plus difficile pour les immigrants puisqu'ils accusent le taux de chômage plus important comparé à celui des autres statuts migratoires. Dans l'ensemble on note trois statuts dominants dans la profession des migrants : les indépendants, les aides familiaux et les salariés. Selon le genre, les femmes sont pour la plupart des indépendantes et aides familiales alors que les hommes sont surtout indépendants ou salariés. L'auto-emploi, en revanche, est majoritairement l'œuvre des migrants de retour.

La taille des ménages dépend du type de ménage et du statut migratoire du ménage. Selon le type de ménage, les ménages avec enfants sont toujours de taille plus élevée que les ménages sans enfants. Les ménages polynucléaires avec enfants sont en général de grande taille (7

personnes et plus). Selon le statut migratoire, les ménages dirigés par des chefs seuls membres du ménage immigrants sont de petite taille. Ceux qui ont à leur tête un chef non-migrant ont de taille plus élevée (7 personnes et plus), surtout dans les ménages polynucléaires avec enfants où cette taille moyenne dépasse la dizaine de personnes par ménage. Par rapport au mode d'organisation familiale tchadienne, le type d'habitat dominant reste la concession. En effet, au moins huit ménages sur dix résident dans des concessions individuelles ou à ménages multiples, quel que soit le milieu de résidence et, que le chef de ménage soit migrant ou non. Les ménages dirigés par les natifs sont pour la plupart propriétaires (92,4% contre 72,7%) tandis que les ménages dirigés par les migrants sont locataires (12,5% contre 1,9%) ou logés gratuitement (6,6% contre 4,8%). Particulièrement à N'Djamena, les ménages locataires dirigés par les migrants sont près de deux fois plus nombreux que ceux dirigés par les chefs non-migrants (50,3% contre 26,5%).

En matière de confort des logements, on relève que malgré l'effort fourni par l'Etat dans le domaine d'adduction d'eau dans les villes et les villages, une forte proportion des ménages n'a pas accès à l'eau potable. Au niveau national, les ménages dirigés par des chefs migrants ont plus souvent accès à l'eau potable (27,9%) que les ménages ayant à leur tête un non-migrant (18,3%).

La source d'énergie domestique la plus répandue reste le bois de chauffe et le charbon de bois, quels que soient le milieu de résidence et le statut migratoire du chef de ménage. Les sources d'énergie telles que le gaz et le pétrole ne sont pratiquement pas utilisées pour la cuisson du repas, et, même à N'Djamena, leur utilisation est très limitée. Cette forte propension des ménages à consommer exclusivement le bois et son dérivé s'expliquerait par le coût élevé des sources modernes d'énergie, leurs conditions d'approvisionnement souvent difficile mais aussi par la pauvreté des ménages.

Par rapport à l'hygiène observée à travers le type des lieux d'aisance, les ménages dirigés par des natifs sont plus enclins à recourir à la nature pour l'évacuation des déchets humains que ceux dirigés par les migrants : 87,8% contre 69,3%. Cette grande différence pourrait être liée au niveau d'instruction.

Les données semblent indiquer que les ménages qui génèrent les émigrés sont relativement mieux nantis que ceux qui n'ont aucun membre émigré et ce, quel que soit le type de bien possédé par le ménage. Par ailleurs, la possession de certains biens comme le téléviseur, le réfrigérateur/congélateur et l'automobile dépend des infrastructures disponibles et de leurs conditions d'utilisation.

L'ensemble de ces caractéristiques identifiées doivent être combinées avec les variables comme l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction, l'activité, l'âge, la situation matrimoniale du chef de ménage, la structure du ménage pour mieux mesurer leur impact sur la formation et la dissolution des ménages par migrations. Ces quelques préoccupations doivent être prises en compte dans le cadre d'une analyse approfondie.

Les motifs de la migration au Tchad sont assez diversifiés. La recherche de travail, comme on a coutume de le croire, ne constitue pas toujours le motif principal pour migrer. Bien plus, les motifs semblent bien tranchés entre homme et femme. La migration masculine a pour cause principale le travail (35,2%) tandis que les femmes migrent essentiellement pour des causes d'ordre social (mariage, divorce, veuvage). Selon les générations, les plus jeunes (moins de 15 ans) semblent migrer plus pour des raisons d'études tandis que les plus âgés (25 ans et plus) pour le travail. Les personnes qui migrent sans aucun motif (par simple aventure) n'existent pratiquement pas au Tchad.

Les destinations ne sont pas toujours méconnues des migrants. En effet, à travers les contacts personnels (21%), les visites des parents et les échanges de correspondances avec les amis (12%), les migrants sont renseignés à l'avance sur les conditions d'existence de leurs lieux éventuels de destination. Ce qui préoccupe plus les migrants, ce sont les informations se rapportant à la qualité de vie et au climat de sécurité (33%). Très peu de migrants (12%) se préoccupent des disponibilités d'emplois et aux possibilités de faire de bonnes affaires. Chaque génération s'intéressant à l'information lui pouvant être utile. Ainsi, les jeunes de moins de 25 ans s'intéressent aux disponibilités et accessibilités aux bonnes écoles ; les adultes (plus de 45 ans) et ceux d'âges actifs (25-34 ans), quant à eux, s'intéressent respectivement à la bonne qualité de vie, au climat de sécurité, aux disponibilités d'emplois et aux possibilités de faire de bonnes affaires.

Les décisions de migrer varient suivant le genre et la génération. Pour les femmes, l'influence du conjoint est la plus dominante (58,2%) ; pour les jeunes (moins de 15 ans) ce sont les parents qui prennent la décision tandis que les hommes plus âgés prennent eux même la décision. Même si la majorité des migrants décident eux-même de partir, leur départ est largement conditionné par une assistance financière de tierces personnes. Près de deux migrants sur trois ont bénéficié d'une assistance financière pour effectuer leur déplacement et pratiquement tous les déplacements (neuf sur dix) des femmes ne sont pas financées par elles-mêmes. Cependant, pour leur installation dans leur lieu de migration, les migrants n'ont généralement pas été appuyés par les parents. Ils se sont soit installés de manière individuelle soit avec l'aide d'autres personnes. Et, lorsqu'ils s'installent, ils ne sont généralement pas aussi rejoints par les parents (77,9%). Toutefois, lorsque le migrant est un homme, il est plus rejoint que lorsqu'il s'agit d'une femme.

Plus des trois quarts des migrants changent de résidence avec des intentions bien précises (55,6% de migrants pensent retourner plus tard à leur lieu de résidence antérieure).

Certains migrants n'ont plus l'intention d'effectuer une autre migration. Ceux qui ont encore cette intention évoquent deux raisons fondamentales à savoir la recherche du travail (13,7%) et les raisons familiales (16,1%). Par rapport au genre, aussi bien les hommes (16,8%) que les femmes (15,1%) comptent effectuer une nouvelle migration pour principalement des raisons familiales. Pour des raisons de travail, les hommes sont nettement plus nombreux (4 fois) que les femmes qui comptent encore migrer.

Les migrants retournent généralement dans leur lieu de naissance étant encore jeunes. En effet, 61,5% de migrants sont retournés avant l'âge de 35 ans. Quand ils prennent la résolution de retourner, ils le font de leur propre gré, sans aucune autre contribution (61%). Toutefois, le retour des femmes est souvent influencé par la décision du conjoint (40,8%) et parfois des parents (22,9%). Il en est de même du retour des plus jeunes qui est largement conditionné par la décision des parents (73,5%). Parmi les raisons de retour, le mariage constitue aussi bien pour les femmes que les hommes le principal motif. Les autres raisons pour lesquelles les hommes retournent dans leur lieu d'origine sont la fin du travail (5,8%), la fin d'aventure (5,5%) et la fin d'étude (4,3%). Une fois revenue chez eux, très peu (33,3%) de migrants sollicitent de l'aide pour leur réinstallation et plus de la moitié (56,6%) n'est plus favorable à une nouvelle migration. Les femmes (65,9%) et les migrants revenus assez âgés (plus de 35 ans) en sont majoritairement hostiles. Pour la plupart de ceux qui sont favorables à une nouvelle migration, la raison principale est la recherche de travail. Pour la majorité des femmes, en revanche, les raisons d'ordre familial sont prépondérantes. Lorsque les migrants retournent chez eux, après une période d'absence d'au moins six mois, les principales

difficultés auxquelles ils sont aux prises sont celles liées au régime alimentaire, au logement et au manque d'argent.

S'agissant des effets de l'émigration d'un membre du ménage, un peu plus de la moitié des migrants de retour (52,8%) pensent que leur absence n'a pas eu d'effets négatifs sur leur famille. Cependant, pour la majorité des migrants revenus à un âge plus avancé, leur absence a effectivement eu d'effets négatifs sur leur famille. Les migrants de retour qui estiment que leur absence a eu des répercussions négatives sur leur famille, évoquent, par ordre d'importance, comme problèmes : l'isolement familial (26,4%), le manque de nourriture (23,8%), le manque d'argent (22,4%) et le manque de mains œuvrées (19,8%).

Pour ce qui est de la politique gouvernementale en matière de migration tant interne qu'internationale, près d'un migrant de retour sur deux et un migrant de retour sur trois estiment que celle-ci devrait être souple, c'est-à-dire que le gouvernement devrait faire en sorte que les personnes se déplacent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur sans entrave. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à exprimer ce désir. C'est le même avis chez les non-migrants

Pratiquement huit non-migrants sur dix n'ont pas l'intention d'effectuer une migration dans l'avenir. Les raisons évoquées par les 20% qui en ont l'intention sont d'ordre familial, d'aventure ou d'études. Les hommes ont davantage avancé les raisons de travail.

Chapitre I : CONTEXTE GENERAL DU PAYS ET METHODOLOGIE

Bandoumal Ouagadjo

1.1 : Caractéristiques du Pays

1.1.1 : Géographie

Le Tchad est situé entre les 7^e et 24^e degrés de latitude nord et les 13^e et 24^e degrés de longitude est. Il couvre une superficie de 1.284.000 Km² ; il est le cinquième pays le plus vaste d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, le Zaïre et la Libye. Du nord au sud, il s'étend sur 1700 km et, de l'est à l'ouest, sur 1000 km. Il partage ses frontières avec, au nord, la Libye, à l'est, le Soudan, au sud, la République Centrafricaine et, à l'ouest, le Cameroun, le Nigeria et le Niger.

De par sa position géographique, au sud du Tropique du Cancer et au cœur du continent africain, le Tchad est marqué par une continentalité accentuée dont l'étranglement économique est l'une des conséquences. En effet, le pays est dépourvu de toute façade maritime. Le port le plus proche est Port Harcourt (Nigeria), à 1700 km de N'Djamena. Cet enclavement extérieur est accentué par une insuffisance des réseaux routiers qui rendent difficile la circulation durant une bonne partie de l'année.

Le pays appartient politiquement et économiquement à l'Afrique centrale, mais en raison de la similitude des conditions climatiques et botaniques, il se rattache également aux pays sahéliens.

1.1.2 : Economie

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres de la planète pour lequel la lutte contre la pauvreté est prioritaire. Avec un revenu par habitant de moins de 200 dollars et un indice de développement humain (IDH) évalué à 0,40, il est classé 163^{em} sur 174, (PNUD, 1999).

L'économie tchadienne se caractérise par une faible productivité surtout dans l'agriculture qui emploie 82 % de la population active. Cela est dû essentiellement aux conditions climatiques défavorables et à l'archaïsme des techniques et moyens de production. Le pays dispose de 39 millions d'hectares de terres cultivables, soit 30,4 % de la superficie nationale. Environ 5,6 millions d'hectares seraient irrigables. De 1987 à 1995, les superficies consacrées aux cultures céréalières sont passées de 0,989 à 1,5 millions d'hectares, représentant respectivement 2,5 % et 4 % des terres arables.

En 1999, le secteur primaire (agriculture et élevage) contribuait pour 37,6% au PIB, contre 14,7 % du secteur secondaire dominé par quelques industries et 47,7 % du secteur tertiaire qui repose surtout sur le secteur informel.

1.1.3 : Démographie

Jusqu'au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993, les indicateurs démographiques étaient estimés à partir de l'enquête démographique (ED) de 1964. Ce recensement avait permis de disposer des indicateurs relativement fiables de la population du Tchad. L'effectif de la population est estimé en l'an 2000 à plus de 7,9 millions. Il était de 3,25 millions en 1964, et 6,3 millions en 1993. Selon les projections, on s'attend à une population d'environ 12 millions en l'an 2015.

Avec un taux brut de mortalité estimé à 16‰ en 1993, et un taux brut de natalité de 41‰, il en résulte un taux d'accroissement naturel de 2,5%, faisant doubler la population du Tchad tous les 28 ans.

Cette population est inégalement répartie sur le territoire national. La densité moyenne est relativement faible. Elle est estimée à 4,9 Habitants au Km², et varie de 0,1 habitant au Km² au BET, à 52 Habitants au Km² au Logone Occidental, ce qui a pour conséquence, des zones de forte concentration. Environ la moitié de la population (47%) est concentrée sur seulement 10% de la superficie totale.

En 1997 l'indice synthétique de fécondité (ISF) est estimé à 6,6 enfants par femme¹. D'après cette même source, la mortalité demeure encore à un niveau élevé, puisque la mortalité infantile est estimée à 103‰. Il était estimé en 1993 à 132‰ avec une espérance de vie de 50,3 ans.

Tableau I-1 : indicateurs démographiques de base

Indicateurs	Années		
	1964	1993	1996
Population totale	3.250.000	6.279.931	6.800.000
Taux brut de natalité (‰)	45	41	47,8
Indice synthétique de fécondité (enf. par femme)	5,1	5,6	6,6
Taux brut de mortalité (‰)	31	16	-
Taux de mortalité infantile (‰)	160	132	102,6
Taux de mortalité juvénile (‰)	110	105	102,2
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	227	222	194
Espérance de vie à la naissance (en années)	31	50,3	-
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	-	-	827

Sources: ED 1964; RGPH 1993; EDST 1996

1.2 : Méthodologie de l'enquête

I.2.1 : Justification

La bonne gestion de cet immense territoire, de ses habitants, de leurs activités et de leurs mouvements a été l'une des principales préoccupations des différents gouvernements qui se sont succédé depuis l'avènement du Tchad à l'indépendance. Cet élan a été malheureusement, souvent stoppé par le manque de données, tant quantitatives que qualitatives. Au cours de ces dix dernières années, des données issues de quelques opérations de collecte, notamment le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993, l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel (ECOSIT) de 1995, et l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 1996/97, ont permis de connaître le niveau des indicateurs dans certains domaines. S'agissant de la migration, seul le RGPH l'a abordée, mais de manière indirecte tant dans sa mesure que dans son explication. Elle est donc loin de fournir des informations sur l'ensemble des migrations, sur leurs causes et leur impact sur le développement économique et la redistribution spatiale de la population. L'absence de ces données sur les migrations rend difficile leur prise en compte dans les plans de développement.

¹ EDST

En adoptant la Déclaration de la Politique de Population en 1994, le gouvernement s'est fixé des objectifs assez précis dans le domaine de la migration et de l'urbanisation, entre autres réaliser des études et des programmes de recherche pour mieux comprendre ce phénomène. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réalisation de cette enquête.

1.2.2 : Champ de l'Enquête

Une migration est définie comme « un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée ».

L'EMT vise à étudier les transferts de résidence avec un accent particulier sur les transferts vers les villes. Le champ de l'Enquête concerne alors tout individu susceptible de transférer sa résidence, donc tout individu ayant une résidence. Le nomade qui est défini comme appartenant à un ménage sans habitation fixe n'a pas de résidence et ne peut donc pas être concerné par un quelconque transfert de celle-ci.

Le champ de l'enquête est alors défini par l'ensemble de la population tchadienne à l'exclusion des populations nomades. En outre, comme cela a été le cas dans l'analyse du recensement, la population vivant dans les ménages collectifs (tels que définis lors du recensement général de la population) est exclue du champ de l'enquête : il s'agit des habitants des hôtels, des internats, des hôpitaux, etc.

1.2.3 : Objectifs de l'Enquête

L'objectif principal de l'enquête est de contribuer à une meilleure connaissance des migrations au Tchad, afin de faciliter la planification économique et d'améliorer les conditions de vie des populations. Les objectifs spécifiques sont de :

- Estimer les flux migratoires au sein des frontières tchadiennes et entre le Tchad et les autres pays d'Afrique et du Monde ;
- Expliquer ces flux migratoires et de comprendre les motivations des migrants. Il s'agira d'appréhender les différents niveaux de détermination (économique, socioculturel, historique, etc.) de la migration et les conséquences qui en résultent ;
- Orienter les nouvelles stratégies en matière de politiques migratoires. Il s'agira de voir dans quelle mesure les migrations peuvent influencer sur le développement inégal des régions du pays. Il s'agira aussi de définir le rôle que peut jouer la mobilité du travail dans le cadre de l'intégration économique du Tchad au reste de l'Afrique ;
- Evaluer l'importance de la variable migration dans un contexte de croissance démographique accélérée, afin de mieux orienter les politiques démographiques qui s'imposent pour garantir une amélioration durable des conditions socio-économiques des populations, dans chacun des régions du pays.

1.2.4 : Questionnaires

Le questionnaire principal de l'enquête est le questionnaire « ménage ». Il est constitué de trois modules. Le premier module permet de saisir les caractéristiques socio-démographiques,

économiques et culturelles de chacun des membres du ménage. A partir de ces caractéristiques, sont repérés tous les individus migrants de plus de 15 ans. A ces migrants, est administré un deuxième questionnaire rétrospectif sur la migration qui recueille des informations sur l'ensemble des résidences qu'a connues l'individu depuis sa naissance, ainsi que d'autres informations (activités économiques, état matrimonial, etc.). Le deuxième module traite des équipements du ménage. Enfin, le troisième module concerne les émigrés du ménage, c'est-à-dire les membres du ménage qui sont partis dans les cinq dernières années précédant l'enquête, afin de corriger les matrices migratoires pour tenir compte des émigrations vers l'étranger non suivies de retour au pays.

A ce questionnaire ménage, il faut ajouter six (6) autres questionnaires, notamment le questionnaire biographique, le questionnaire ville, le questionnaire village, le questionnaire migrant, le questionnaire non migrant et le questionnaire migrant de retour.

Le questionnaire biographique s'intéresse aux personnes ayant au moins connu une migration au cours de leur vie, âgées de 15 ans et plus. Il recueille des informations sur l'ensemble des résidences qu'a connues l'individu depuis sa naissance, ainsi que d'autres informations (activités économiques, état matrimonial, etc.).

Les questionnaires ville et village ont permis de recueillir quelques informations sur les infrastructures socio-économiques (écoles, marchés, services de transport, etc.) disponibles dans chaque ville et village

Le questionnaire migrant permet de disposer des renseignements sur les caractéristiques du migrant, les conditions de départ, les conditions d'accueil, la migration et famille, les activités avant le déplacement, les activités à l'arrivée, les intentions et les opinions sur la migration.

Le questionnaire migrant de retour permet d'avoir des informations sur les caractéristiques du migrant de retour, les conditions de retour, les conditions de réinstallation, la migration et famille, les activités avant le retour, les activités à l'arrivée, les intentions et les opinions sur la migration.

Le questionnaire non migrant permet de disposer des informations sur les caractéristiques du non migrant, les intentions de migrer, les relations entre les migrants, la famille et la société, les activités et les opinions sur la migration.

I.2.5 : Echantillonnage

I.2.5.1 : Echantillon de l'enquête

L'enquête Migration est une opération portant sur un échantillon d'environ 15 000 ménages destinés à fournir des renseignements sur des ménages en général, et sur les migrants de plus de 15 ans en particulier. Ces migrants font partie des ménages choisis au hasard dans un ensemble d'unités de sondage (unités primaires) appelées Grappes. Ces Grappes échantillon d'environ 500 sont sélectionnées parmi les 6732 Zones de Dénombrement (ZD) ou Grappes identifiées pour le RGPH de 1993. Autrement dit, le plan de sondage est un plan à deux degrés : au premier degré sont tirées les Zones de Dénombrement ou Grappes, et au second degré sont tirés les ménages. La détermination de la taille de l'échantillon par préfecture a été faite proportionnellement à l'importance relative de la migration dans chaque préfecture avec la contrainte d'avoir 15.000 ménages pour l'ensemble du pays.

Tableau I-2 : Répartition de l'échantillon des ménages par préfecture

Préfectures	Nombre de migrants	Ménages Echantillons
Batha	286	1057
BET	633	1067
Biltine	595	1055
Chari Baguirmi	876	1016
Guera	476	1029
Kanem	149	1105
Lac	454	1135
Logone Occidental	674	851
Logone Oriental	526	1096
Mayo Kebbi	480	850
Moyen Chari	533	876
Ouaddaï	460	1120
Salamat	976	1026
Tandjilé	600	875
N'Djamena	2566	959
Total	10 283	15 119

Source : document du projet EMT

Au total 503 ZD ont été tirées parmi lesquelles 207 étaient des Grappes de l'EDST, précédemment utilisées, et donc n'ont pas subi beaucoup de modifications. Ainsi, dans le souci de rester dans le délai imparti aux travaux cartographiques, il a été décidé de ne plus réaliser des travaux cartographiques et d'énumération de ménages de ces ZD. Autrement dit, les travaux cartographiques de l'EMT n'ont porté que sur les 296 ZD complémentaires. Toutefois, des instructions ont été données aux cartographes pour la vérification systématique physique des ZD de l'EDST, pour qu'au cas où, si ces ZD auraient subi de modifications, qu'ils soient tenus de les retravailler.

I.2.5.2 : Stratification

L'EMT a comme objectif d'étudier les migrations en distinguant d'une part les entités administratives telles que les préfectures, d'autre part en faisant la distinction entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, chaque préfecture est considérée comme une zone d'études indépendante. En outre, les milieux urbains et ruraux de chacune des préfectures sont distingués. Le croisement des quatorze (14) préfectures par les deux (2) milieux ajoutés à la ville de N'Djamena constitue les 29 strates dans lesquelles le tirage de l'échantillon a été fait de manière indépendante (Tableau I-2).

Chapitre II : CONTEXTE DE LA MIGRATION AU TCHAD

Ngaressem Goltob Mbaye

La répartition actuelle de la population tchadienne est le reflet d'une longue histoire de peuplement faite de mouvements de populations pour gagner des zones plus favorables à la vie à cause des changements et des contraintes climatiques ainsi que des conflits de domination entre les royaumes. L'instabilité politique, née au lendemain de l'indépendance du pays et marquée par une guerre civile destructrice ainsi que des tensions sociales permanentes, a également eu une influence sur la répartition spatiale de la population.

II.1 : Facteurs naturels et migrations

Les facteurs naturels jouent un rôle important dans l'inégale répartition des hommes et de leurs activités au Tchad.

II.1.1 : Le milieu naturel et les hommes

Du point de vue physique, le territoire de la République du Tchad se présente sous la forme d'une large cuvette entourée au nord, à l'est et au sud par une demi couronne montagneuse.

La bordure montagneuse est constituée de massifs dont le Tibesti au nord avec plusieurs sommets dépassant 3 000 m d'altitude, l'Ennedi au nord-est, le Ouaddaï à l'est, le Guéra au centre culminant à 1 600 m et les Monts de Lam au sud qui atteignent 1 163 m.

Le "Tchad montagneux" est répulsif à l'homme et à ses activités. Ainsi, dans les zones rocheuses du Tibesti, du Ouaddaï et du Guéra, les maigres sols d'érosion qui se logent entre les pointements granitiques, occupent des superficies trop étroites pour que l'on puisse envisager une forte occupation agricole. De même, le cuirassement des sols autour des Monts de Lam explique la faible implantation humaine observée de Larmanaye à Lamé.

La cuvette occupe la plus grande partie du territoire. Elle est relativement plate, à l'exception de quelques éléments isolés comme les rochers d'Hadjer El Hamis, les inselbergs de Niellim, les collines du Mayo Kebbi et un certain nombre d'ergs (champs de dunes) très élevés dans le nord Kanem, l'Eguy et le Djourab.

Dans la moitié sud de la cuvette, on trouve soit des plaines exondées, soit des plaines d'inondation. Dans les plaines exondées, la présence des sols ferrallitiques et à un moindre degré des sols ferrugineux tropicaux favorise l'agriculture. Dans les plaines inondées, les sols hydromorphes qui tapissent le fond des vallées du Chari, du Logone et de leurs principaux affluents sont d'une bonne fertilité. Il en est de même des vertisols (argiles noires tropicales), recouvrant les fonds des "yaérés" (plaines d'inondation) entre le Chari et le Logone ainsi que des marécages du Salamat et du Guéra, qui sont très propices à la culture du sorgho de décrue.

Le pays est traversé par deux cours d'eau permanents importants, le Chari et le Logone, qui se rejoignent à N'Djamena pour alimenter le Lac Tchad. Les cours d'eau saisonniers sont nombreux au centre et au nord du pays. L'un des plus importants est le Batha, qui se jette dans le Lac Fitri. Le Lac Tchad est le plus grand réservoir d'eau de surface du pays. Sa superficie varie de 4 000 à 8 000 Km² suivant les années. Il est le lieu de rencontre des frontières du Tchad, du Nigeria, du Cameroun et du Niger. Ce qui rend cette zone très perméable aux mouvements de populations et aux courants commerciaux traditionnels ayant lieu entre les populations frontalières (souvent les mêmes de part et d'autre).

II.1.2 : Le climat et les hommes

Le Tchad est partagé en trois grandes zones climatiques, déterminées essentiellement par la pluviométrie qui en conditionne les paysages, les ressources naturelles, les activités humaines et les densités de population.

- **La zone soudanienne**, au sud, couvre une superficie d'environ 130 000 km². Recevant de 700 à 1300 mm de pluies par an, elle est la plus arrosée du pays. La végétation naturelle composée de savanes boisées, de forêts claires et de forêts-galeries le long des cours d'eau, est en recul rapide sous la pression d'une population relativement nombreuse (2,9 millions d'habitants en 1993) et dense (22,4 habitants au Km² en 1993) notamment du fait des défrichements, des coupes abusives de bois pour le chauffage et la construction et la pratique réitérée des feux de brousse. C'est la zone agricole par excellence avec des cultures vivrières diversifiées (sorgho, maïs, mil, tubercules, riz, arachides, etc.) et des cultures commerciales (coton, canne à sucre, tabac), ainsi qu'un élevage encore limité mais en rapide expansion.

- **La zone sahélienne**, au centre, s'étend sur environ 374 000 Km² et se caractérise par une pluviométrie variant en moyenne de 200 à 700 mm par an. La densité moyenne de population est de 7,4 habitants au Km² en 1993. La végétation naturelle est dominée par des formations basses ou pseudo-steppes, des arbustes à épineux et autres plantes xérophiles. Cette zone est propice à l'élevage (sédentaire et nomade) de bovins, ovins, et caprins. On y pratique aussi des cultures de mil, sorgho et secondairement d'arachides et de sésame. De petits périmètres irrigués consacrés aux productions légumières, fruitières et céréalières s'y sont multipliés dans le cadre de micro - réalisations de développement notamment dans les polders du Lac Tchad et autour des villes.

- **La zone saharienne** recouvre la préfecture du BET, du nord Kanem, du nord Batha, et du nord Biltine (environ 780 000 Km²). Les précipitations y sont nulles ou très faibles (moins de 100 mm par an). Dans cette zone peuplée de moins 100 000 habitants (densité de 0,1 habitant au Km²), les rares points de végétation permanente sont les oasis. Au hasard des pluies, pousse un tapis éphémère de graminées appréciées des chameaux.

La dégradation climatique (baisse tendancielle de la pluviométrie, sécheresses marquées), à l'œuvre au Tchad dans les années 1970 – 1980, a eu des effets écologiques mais aussi économiques et humains considérables. Elle a entraîné une modification importante de la géographie humaine du pays. Des mouvements de populations, des phénomènes de sédentarisation se sont produits. Ainsi, les sécheresses sahéliennes de 1973 et 1984 ont mis en mouvement de nombreux pasteurs nomades en quête de pâturages plus abondants au sud du Tchad. Ces pasteurs ont créé des campements permanents d'éleveurs. Nombreux sont les éleveurs nomades qui, aujourd'hui, ne remontent plus au Sahel. La concentration de bétail dans le sud pose quelques problèmes aux agriculteurs sédentaires. Les heurts opposant agriculteurs et éleveurs sont fréquents. Certains éleveurs dont le troupeau a été décimé au cours de ces sécheresses, se sont installés définitivement dans des villages pour y cultiver. C'est le cas des villages de migrants constitués dans les cantons proches de N'Djamena.

Dans la zone soudanienne, les nouvelles conditions climatiques, liées à l'assèchement relatif et à l'extension des défrichements, ont contribué à diminuer la virulence de la trypanosomiase. Aussi, l'élevage se généralise dans cette zone d'où il était autrefois quasi – absent. D'une manière générale, les grandes sécheresses, ayant touché le pays, ont mis sur le chemin de l'exode des dizaines de milliers de paysans en direction des villes notamment N'Djamena. Outre les conditions naturelles, la répartition actuelle de la population tchadienne est aussi liée à des facteurs historiques.

II.2 : Facteurs historiques et migrations

II.2.1 : Période pré-coloniale

Le Tchad est une terre de vieille occupation humaine. Les gravures et peintures rupestres, les objets paléolithiques et néolithiques du Tibesti et de l'Ennedi, témoignent de l'époque où des peuples de chasseurs et d'éleveurs vivaient au bord des fleuves sahariens aujourd'hui asséchés. Les vestiges (bijoux, statuettes et objets divers) de la civilisation Sao (communauté de paysans, pêcheurs et potiers) mis à jour dans la vallée du Chari, sont également révélateurs d'une présence humaine ancienne.

Il est admis que "la plupart des groupes actuellement présents au Tchad étaient plus ou moins en place vers le VII^{ème} et le VIII^{ème} siècles. Ils pratiquaient l'agriculture, la chasse, la pêche et l'élevage". Ces groupes étaient constitués de plusieurs ethnies négro-africaines sédentaires auxquelles se sont joints des groupes de nomades et de pasteurs arabes. Jusqu'à la fin du VIII^{ème} siècle, ces divers groupes sédentaires et nomades cohabitaient et luttaient pour assurer leur survie. Aucun groupe ne paraissait affirmer une hégémonie sur les autres. « Le mode d'organisation lignager caractérisait aussi bien les groupes nomades toubou ou arabe dont le niveau d'organisation ne dépassait pas le groupement des tentes que les populations sédentaires du sud du bassin du Lac Tchad ou dominait l'essaimage des familles patriarcales tout au plus regroupées parfois en villages (...) ».²

Il est probable que par la suite cette occupation de l'espace ait conduit certains groupes devenus numériquement importants à s'organiser et à étendre leur domination sur les autres ; mais la coexistence pacifique ou conflictuelle qui régnait, avait abouti à des brassages entre ces diverses populations d'origine négro-africaine ou arabe. Ce processus se poursuivit pour déboucher sur la création entre le IX^{ème} et le XIX^{ème} siècles de trois royaumes fortement hiérarchisés, qui se développèrent : Le Kanem-Bornou autour du Lac Tchad, le Baguirmi sur la rive droite du Chari et le Ouaddaï à l'est. Le dénominateur commun de ces trois royaumes était le schéma d'organisation étatique musulman.

La politique de ces trois monarchies tournait, en effet, autour de deux axes principaux : l'islamisation et le commerce.

Adeptes de l'islam, les successeurs des fondateurs des royaumes du Kanem, du Baguirmi et du Ouaddaï convertirent leurs sujets à cette religion. Ces monarques effectuèrent plusieurs fois le pèlerinage de la Mecque. Ils accueillirent des érudits arabes qui séjournèrent dans les capitales des monarchies pour y dispenser les enseignements coraniques. Certains de ces arabes ayant pris des épouses tchadiennes, se fixèrent définitivement dans les royaumes. Les monarques tchadiens envoyèrent aussi des jeunes gens dans le monde arabo-musulman pour faire des études de langue arabe et de théologie musulmane. Certains d'entre eux prolongèrent leur séjour dans ces pays pour parfaire leur formation.

La politique d'islamisation des trois monarchies consistait également à livrer des razzias incessantes pour se procurer des esclaves et pour tenter de convertir à l'islam les populations animistes voisines (notamment celles du sud et les Hadjarai du centre du pays). En effet, au sud du pays, les populations Sara, Moundang, Toupouri, Massa, toutes d'origine négro-africaine avaient constitué des sociétés hiérarchisées et organisées, dominées par l'esprit de groupe, le sacré et le surnaturel. Ces sociétés n'avaient pas embrassé l'islam et n'avaient pas connu la centralisation politique. Elles résistèrent aux tentatives d'islamisation des monarchies voisines, particulièrement le Baguirmi et demeurèrent dans leur majorité insoumise jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

² 1 – Jean CABOT, cité par Issa Hassan KHAYAR, *"Tchad : Regards sur les élites ouaddaïennes"*, 1984, p. 42.

En ce qui concerne le commerce, les trois monarchies avaient développé le commerce transsaharien. Ils exportaient vers la Libye, le Soudan, l’Égypte des produits agricoles, l’ivoire, les peaux, les plumes d’autruche et surtout les esclaves. En retour, ils importaient étoffes, armes, verroteries, manuels de religion, perles, etc. Ces relations commerciales eurent pour conséquences, le déplacement forcé de milliers de tchadiens (esclaves) en direction du Soudan, de la Libye, de l’Égypte et de l’Orient. Elles furent également à l’origine de l’immigration des commerçants arabes (fezzanais, soudanais, égyptiens) ainsi que des bornouans au Tchad.

La fin du XIX^{ème} siècle marqua la décadence des monarchies tchadiennes, exténuées par les conflits perpétuels et les guerres de domination qu’elles se livraient. C’est alors qu’apparut Rabah, qui tenta la conquête du Tchad. De 1881 à 1896, Rabah pilla à plusieurs reprises le Baguirmi et l’occupa. Il déstabilisa le Kanem-Bornou et tenta l’invasion du Ouaddaï. Rabah lança des razzias dans le sud du pays. Ses incursions continuelles en pays Sara, Soumraï et Goundi entraînèrent la fuite de certaines populations pour chercher la sécurité ailleurs. Rabah fonda en 1894 un éphémère empire dont la capitale fut DIKOA. Mais la route de ce conquérant croisa celle des colonisateurs français. Les premiers heurts de Rabah avec les Français eurent lieu le 17 juillet 1899 aux rochers de Niellim et le 19 octobre de la même année à la hauteur de Kouno. Le 22 avril 1900, à la suite d’une bataille acharnée à Kousseri entre Rabah et les Français, celui-ci trouva la mort. A partir de là commença la colonisation française.

II.2.2 : Période coloniale

II.2.2.1 : La conquête du Tchad

Ayant adopté comme point d’appui Fort-Lamy (poste militaire créé en souvenir du Commandant Lamy tué en même temps que Rabah), les français se lancèrent à la conquête du Tchad. La pacification eut successivement pour théâtre le Kanem en 1906, le Ouaddaï de 1909 à 1916, le Guéra de 1911 à 1913, le Moyen-Chari de 1911 à 1912, l’Ennedi en 1911, le Borkou en 1913 et le Tibesti de 1915 à 1918. Elle avait duré 18 ans. Au cours de cette conquête coloniale française, certaines sociétés tchadiennes avaient collaboré, d’autres avaient résisté, d’autres encore s’étaient rebellées ; mais toutes furent vaincues. Ainsi, le Tchad fut placé sous l’influence française.

II.2.2.2 : La politique coloniale et les migrations

La colonisation française tout en unifiant le Tchad en une seule entité territoriale, l’avait divisé en même temps en deux ensembles : Le nord pastoral et musulman était délaissé par la colonisation française, tandis que dans le sud agricole et animiste, elle concentra "la mise en valeur" et "l’œuvre de civilisation". En effet, les administrateurs coloniaux du Tchad recrutèrent les soldats et la main-d’œuvre dans la zone méridionale. Ainsi, « pendant la construction du Chemin de Fer Congo–Océan (1924-1934), le sud du Tchad fut abondamment mis à contribution pour fournir la main-d’œuvre. 20 000 personnes furent recrutées entre 1927 et 1934 dont 90% étaient Sara et 13 000 originaires du seul Moyen Chari. La moitié ne revinrent jamais, victimes de l’enfer du Mayombe ou ayant choisi de s’installer au Congo au terme de leur contrat (Géraud MAGRIN, Géraud MAGRIN,2000). Pendant cette même période de nombreux sudistes, pour échapper aux recrutements forcés de travailleurs, s’enfuirent de leur village pour trouver refuge dans les pays voisins.

De même, de 1940 à 1945, treize bataillons de marche avaient été constitués à partir du Tchad. La participation des tchadiens à la guerre contre le fascisme eut des répercussions importantes sur le plan démographique. Beaucoup de soldats tchadiens trouvèrent la mort. La colonisation française en 1928 introduisit la culture obligatoire du coton au sud du Tchad. Les peines de prison ou d'amende et les sévices infligés aux paysans récalcitrants, avaient fait fuir nombre d'entre eux vers les pays voisins.

L'école française, "rejetée" au nord du Tchad fut acceptée au sud. Elle entraîna des migrations de nombreux jeunes, qui quittèrent leur village pour aller s'inscrire dans les établissements scolaires nouvellement créés dans les centres urbains coloniaux. « Le nombre des jeunes qui, étant restés plus de trois ans sur les bancs de l'école, consentirent à retourner à la terre fut généralement infime (Jean Marc ELA, 1983) »

Au moment de la conquête, les Français dans leur progression jalonnèrent l'espace tchadien de postes militaires : Fort-Archambault (Sarh), Fort-Lamy (N'Djamena), Fort-Largeau (Faya-Largeau), Fort-Behagle (Lai). Ces postes militaires devinrent par la suite les principaux centres urbains. Filles de la colonisation française, les villes tchadiennes ainsi créées sont rapidement devenues filles du commerce et des échanges. En effet, du début de la colonisation à la deuxième guerre mondiale, dans le sillage des militaires artisans de la conquête, les premiers commerçants musulmans s'établirent dans les postes administratifs nouvellement créés dans le sud. Ces commerçants étaient originaires des grands royaumes sahéliens dont l'économie de traite avait été ruinée par la colonisation française. Ils donnèrent leurs noms (Baguirmi, Bornou, Haoussa) aux vieux quartiers centraux des villes coloniales comme Sarh, Lai, Moundou, Doba, Pala. Ces commerçants nordistes furent encouragés par l'administration coloniale pour satisfaire les besoins de l'armée et des premiers colons. Le retour des anciens combattants puis les premiers revenus cotonniers élargirent les débouchés de ces commerçants. Nombre d'entre eux s'installèrent durablement au sud du Tchad jusqu'aux événements de 1979.

Dans les années 1950, des maisons de commerce européennes basées à Fort-Lamy ou Bangui étendirent également leurs réseaux de succursales dans les centres urbains du sud, qui accueillirent ainsi les premiers commerçants européens. Quelques familles de commerçants étrangers d'origine algérienne et syro-libanaise s'installèrent à Sarh et Moundou.

Dans le domaine des services administratifs subalternes, la colonisation avait pendant longtemps fait appel aux ressortissants d'autres colonies françaises d'Afrique. Certains de ces premiers cadres indigènes de l'administration coloniale restèrent au Tchad après l'indépendance. En 1944, des réformes importantes avaient été entreprises par la colonisation française : abolition du travail forcé, suppression du Code de l'indigénat³, reconnaissance aux ressortissants des Territoires d'Outre-Mer la qualité de citoyens et le droit de voter. Au Tchad, des ambitions politiques naquirent. Des partis politiques se créèrent et s'exprimèrent. Ce processus conduisit le pays à l'indépendance. La République du Tchad fut, en effet, proclamée le 28 novembre 1958 et le pays accéda à l'indépendance le 11 août 1960.

II.3 : Politique de développement et migrations

Devenu indépendant, le Tchad hérite des structures administratives et économiques mises en place par la France. Du point de vue économique, les réalisations dues à la colonisation sont

³ Le "Code de l'indigénat" permettait aux administrateurs coloniaux d'infliger des peines ou des amendes et de fouetter les gens.

bien modestes. Celle-ci n'a procédé à l'exploitation d'aucune ressource naturelle. En effet, isolé au cœur du continent, le Tchad ne fut au sein de l'Afrique Equatoriale Française que "la cendrillon coloniale".

Au lendemain de l'indépendance, tout en procédant à l'unification de la nation, le Gouvernement du Tchad a entrepris la planification du pays, pour mieux "canaliser, coordonner les énergies et les ressources naturelles, sans oublier l'aide extérieure, en vue de démarrer rapidement que possible le développement économique et social du pays". Plusieurs plans de développement ont été échafaudés de 1964 à 2000. Tous ces efforts de planification traduisent la volonté de tous les gouvernements successifs du Tchad d'engager le développement du pays en se basant sur l'accroissement et la diversification de l'économie rurale ainsi que sur une industrialisation progressive. Mais, le pays reste l'un des plus pauvres du monde. Cette situation s'explique largement par les conditions écologiques difficiles et surtout par l'instabilité politique.

Le secteur agricole domine largement l'économie tchadienne. Elle emploie 82% de la population active en 1993. L'industrialisation du pays n'a pu démarrer qu'avec les produits de l'agriculture et de l'élevage. Les unités industrielles de transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage sont toutes localisées à N'Djamena, Moundou et Sarh et n'ont qu'une faible capacité d'emploi. Or, la présence de ces unités industrielles ainsi que la juxtaposition d'autres fonctions (administrative, politique, intellectuelle, commerciale) que remplissent ces centres urbains, font d'eux de véritables "miroirs aux alouettes". Le mirage d'y trouver un emploi a provoqué un afflux de populations rurales. Cet exode rural a des conséquences aussi bien dans les milieux de départ (dépeuplement relatif, baisse de la productivité et diminution de la production vivrière) que dans les milieux d'accueil (crises multiformes : emploi, logements, services, etc.). Dans les villes, souvent mal préparées à recevoir un tel afflux de population, ces crises multiformes s'accompagnent d'un cortège de fléaux sociaux : chômage, prostitution, délinquance, violence de tous genres, etc.

Par ailleurs, la localisation des structures d'enseignement (secondaire, supérieur et professionnel) dans les principaux centres urbains et surtout dans le plus important d'entre eux, N'Djamena, la capacité d'accueil de ces établissements, les possibilités offertes, sont également des mobiles suffisants de migrations de jeunes ruraux vers les villes. Nombreux sont les jeunes ruraux et ceux des centres secondaires qui viennent à N'Djamena pour poursuivre leurs études. Le courant migratoire vers les villes, notamment celles du sud du pays, est aussi lié au commerce. A partir de 1984, on observe en effet, l'installation de nombreux commerçants, originaires du Kanem, du Ouaddaï et du Guéra, dans les villes de Moundou, Sarh, Doba, Bongor, Pala, etc, jusque dans les gros villages de la zone méridionale. Ces commerçants ont quitté leur milieu d'origine pour venir exercer leurs activités commerciales dans ces localités.

II.4 : Gestion politique et migrations

Le Tchad, indépendant, a connu une évolution politique mouvementée. En effet, le pays accède à l'indépendance en 1960 dans un contexte caractérisé par le pluralisme politique. On compte plusieurs partis politiques dont les principaux sont le P.P.T– R.D.A. (Parti Progressiste Tchadien, section du Rassemblement Démocratique Africain), le M.S.A. (Mouvement Socialiste Africain) et le G.I.R.T. (Groupe des Indépendants et Ruraux du Tchad). Le premier gouvernement a été l'émanation de tous les partis car il a été formé à partir d'une coalition. Mais, dès 1962, une modification de la constitution (Ordonnance n° 03/PG/INT du 19 janvier 1962) met fin au multipartisme. Le P.P.T devient le seul parti légal. C'est alors qu'en 1963 éclatent des troubles à N'Djamena, faisant des dizaines de morts.

En 1965, des révoltes de paysans surviennent à Mangalmé dans le Guéra à cause des exactions des nouveaux responsables administratifs tchadiens assurant la succession des colons français. Ces révoltes entraînent la création le 22 juin 1966 à Nyala au Soudan, d'un mouvement de résistance armée, le FROLINAT (Front de Libération Nationale du Tchad). A partir de 1967, la lutte armée du FROLINAT s'étend sur tout le centre, et l'est du pays (Ouaddaï, Batha, Guéra) puis en 1968 au BET. Les affrontements entre l'armée régulière et les maquisards du FROLINAT provoquent dans l'ensemble des régions "septentrionales" le déplacement des populations aussi bien à l'intérieur du pays que vers les pays voisins (Soudan, Libye).

Le 13 avril 1975, l'Armée Nationale Tchadienne renverse le premier président de la République du Tchad et suspend la constitution. Un organe politique, le C.S.M. (Conseil Supérieur Militaire) formé d'officiers supérieurs dirige le pays. Le C.S.M. ne parvient pas à résoudre le problème de la réconciliation nationale avec le FROLINAT et continue sa lutte. Entre 1977 et 1978, il s'empare de toutes les garnisons militaires du nord (Bardaï, Faya-Largeau, Fada). Cependant, malgré les succès militaires, le FROLINAT est en proie à des dissensions internes. Aussi, une fraction du FROLINAT, le CCFAN (Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord) entre-t-il en négociation avec le CSM et signe à Khartoum le 17 septembre 1977 des accords de paix.

De ces accords est née la Charte fondamentale (constitution provisoire) promulguée le 30 août 1978. Bloquée dans son application par deux lectures divergentes, celle du Président et celle de son Premier Ministre, la Charte fondamentale échoue lamentablement et débouche le 12 février 1979 sur des combats à N'Djamena mettant aux prises les Forces Armées Tchadiennes et les Forces Armées du Nord. Cet affrontement provoque une généralisation de la guerre civile au Tchad. De 1979 à 1980, le pays sombre dans le chaos. Ces événements se sont accompagnés des massacres à grande échelle perpétrés contre la population originaire du sud, à N'Djamena et à Abéché provoquant l'exode vers les préfectures méridionales de 70 000 à 80 000 personnes.

Les populations musulmanes originaires du Nord résidant au Sud sont systématiquement pourchassées. On compte des centaines de morts dans le Moyen Chari et le Logone. Ceux qui le peuvent s'enfuient vers les pays voisins (RCA, Cameroun) pour regagner ensuite N'Djamena et les zones du pays à majorité musulmane. De N'Djamena, une partie de la population civile, toute origine confondue, se réfugie à Kousséri (Cameroun). Le recensement des réfugiés effectué du 20 au 27 juillet 1980 par le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) a dénombré 99 683 tchadiens dans cette ville frontalière.

La guerre civile de 1979 a également mis sur la route de l'exil plusieurs cadres tchadiens et des étudiants partis s'inscrire dans d'autres universités africaines à cause de la fermeture de celle du Tchad. De cet exode forcé, nombreux sont des cadres et des étudiants ayant terminé leur formation, qui se sont installés dans les pays d'accueil.

Après des mois de confusion, un compromis, l'Accord de Lagos, est élaboré (août 1979) et mis en œuvre par l'O.U.A. en novembre 1979. Tous les protagonistes se retrouvent dans un Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT). Mais, le GUNT, devenu "champ institutionnel de rivalités", éclate. Pendant près d'un an, de mars 1980 à la fin de 1981, la guerre est meurtrière à N'Djamena et au nord du pays, opposant les FAN à la coalition gouvernementale. Chassés de N'Djamena en décembre 1981, les FAN se retirent à l'est du pays, se réorganisent et prennent le pouvoir le 7 juin 1982.

Pendant huit ans (de juin 1982 à décembre 1990), les FAN dirigent de manière autoritaire le pays. Des mouvements rebelles (les "Codos") se créent dans la zone méridionale. Les combats

entre les FAN et les Codos provoquent le départ vers le Cameroun et la RCA des milliers de réfugiés.

En avril 1989, un groupe de militaires (ACTION DU 1^{er} AVRIL, MOSANAT, FAT-MRP) s'organise à l'est du Tchad, crée le MPS (Mouvement Patriotique du Salut). Ils lancent une vaste offensive militaire qui renverse le régime de la "Deuxième République", le 1^{er} décembre 1990. Le pouvoir MPS ouvre la porte à la démocratie multipartite. Des partis politiques sont créés. Une presse privée indépendante a émergé. Des syndicats libres et une multitude d'associations de la Société civile (dont des associations de défense des droits de l'Homme) exercent leurs activités. Une page importante de l'histoire du Tchad a été tournée. Une nouvelle constitution a été adoptée par référendum le 31 mars 1996. Des élections présidentielles et législatives ont été organisées.

Le Gouvernement de la République du Tchad s'attèle actuellement à la réforme du pouvoir judiciaire sur lequel repose l'Etat de Droit, la réconciliation nationale, la recherche du consensus politique et la consolidation de la sécurité publique. Il s'est également engagé dans un vaste programme de développement économique et social à moyen terme. Cependant, de nombreux événements douloureux internes secouent le pays.

En effet, de nombreux mouvements rebelles se sont constitués. Dans le sud, les violences consécutives aux répressions militaires des mouvements rebelles ont entraîné le départ des populations vers la RCA et le Cameroun. En 1993, le HCR a recensé 11 006 réfugiés tchadiens dans le seul site de BOUBOU en RCA. Dans les régions touchées de façon récurrente par les troubles politico-militaires, on a observé la fuite de nombreux habitants allant jusqu'au déplacement des villages entiers vers les pays limitrophes.

Par ailleurs, les conflits perpétuels opposant les cultivateurs autochtones aux éleveurs nomades, entraînent souvent des morts et le départ de certains paysans qui ont tout perdu vers les villes ou vers l'extérieur.

La permanence d'un détestable climat d'insécurité qui règne dans le pays conduit souvent à des mouvements de populations. L'insécurité apparaît comme un motif important de migration. Elle constitue un facteur incitatif de départ dans les régions touchées.

D'une manière générale, la modification de la répartition des hommes sur le territoire national liée aux mouvements de populations met en question l'équilibre entre population rurale et population urbaine et a une influence directe sur le développement harmonieux du pays.

Les perspectives d'exploitation des gisements pétroliers de DOBA au cœur de la zone méridionale constituent un facteur majeur d'incertitudes à court terme, en même temps qu'un potentiel de changement important sur le plan démographique. Le pétrole pourrait perturber l'environnement physique et humain de la zone de production autour de DOBA et de toute la zone méridionale. En effet, selon plusieurs sources, la région de DOBA pourrait recevoir une immigration importante de personnes qui viendraient dans l'espoir de profiter des bénéfices attendus du projet pétrole. Cette augmentation de la population mettrait une pression importante sur les ressources naturelles et sur les infrastructures socio-économiques existantes dans cette région.

Les impacts négatifs éventuels liés aux opportunités économiques générées par l'exploitation du pétrole pourraient être : les conflits entre les populations locales et immigrantes, la détérioration de l'accès à la nourriture, l'inflation des prix, l'épuisement des ressources naturelles, une baisse du niveau de santé de la population et l'augmentation des risques

épidémiques. Une combinaison exacerbée de ces effets pourrait entraîner une agitation sociale dans la région. C'est pourquoi le Gouvernement de la République du Tchad prépare actuellement un Plan de Développement Régional (PDR) afin de définir les priorités de développement de la région pétrolière et pour lui permettre de mettre en œuvre un plan d'actions.

Chapitre III : NATURE ET AMPLEUR DE LA MIGRATION

Ningam Ngakoutou

Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993 et de l'Enquête Migration au Tchad (EMT) de 1998 permettent de suivre l'évolution du phénomène migration. Mais, il convient d'abord de définir les différents concepts qui seront utilisés dans ce chapitre.

Encadré 1 : Définition des concepts

La définition de la migration adoptée lors de l'élaboration du questionnaire considère deux critères : l'espace et le temps. L'espace fait référence à un changement de résidence entendu par un changement de localité (village ou ville) qui représente en fait la plus petite entité géographique du pays. Mais, pour des besoins d'analyse, on peut se rapporter à une entité géographique plus grande (sous-préfecture ou préfecture). Quant au critère de temps, il a été retenu une durée minimale de six mois écoulés depuis le changement de résidence pour qu'il y ait migration.

Le migrant est l'individu qui effectue une migration par opposition au non migrant qui n'a jamais fait de changement de résidence selon les critères retenus. Pour qu'un individu soit considéré comme non migrant, deux conditions doivent être simultanément vérifiées :

- lieu de résidence actuelle = lieu de naissance = lieu de résidence antérieure ;
- durée de résidence = âge de l'individu

Les migrants sont toutes les personnes pour lesquelles l'une au moins de ces conditions n'est pas vérifiée.

En fonction des lieux d'origine et de destination du migrant, on parlera d'immigrant (par rapport à l'entité géographique d'origine), d'émigrant (par rapport à l'entité géographique de destination). Lorsqu'on considère les limites d'un pays, les migrants internes sont tous les individus qui ont effectué une migration dont l'origine et la destination se situent sur le territoire national. Si la migration a pour origine ou destination un autre pays, on parlera de migrants internationaux, c'est-à-dire d'immigrés si la migration prend son origine à l'étranger, et d'émigrés si elle a pour destination l'étranger.

Les individus qui, à un moment ou un autre de leur vie, ont eu à effectuer une migration et qui ont été touchés par l'enquête par rapport à leur lieu de naissance sont dits migrants durée de vie. Parmi ces individus, certains peuvent se retrouver, au moment de l'enquête, à leur lieu de naissance. Ceux-là sont appelés des migrants de retour. En revanche, les migrants qui ont été saisis pendant l'enquête par rapport à leur lieu de résidence antérieure sont appelés derniers migrants ou migrants subsistants. La migration est un phénomène renouvelable dans le sens où un individu peut faire plusieurs migrations.

III.1 : Phénomène migratoire

III.1.1 : Différentes sources d'informations

Les deux opérations de collecte des données démographiques et socio-économiques réalisées au Tchad (ED de 1964 et RGPH de 1993) ont saisi des informations relatives à l'étude des migrations. Mais, ces deux opérations de collecte n'ont pas produit les données de même nature sur les migrations.

III.1.1.1 Enquête Démographique de 1964 (ED)

Cette enquête n'a pas recueilli les données destinées à l'étude des migrations. Les données analysées concernent surtout les résidents absents et les visiteurs. C'est à travers un tableau répartissant les résidents selon leur lieu de naissance qu'on a pu se faire une idée des mouvements migratoires. Ainsi, 79% des résidents sont nés au village où ils ont été recensés (Tableau III-1). Ce pourcentage concerne 84% des hommes et 75% des femmes. Si au Nord, il n'apparaît pas de différence de comportement migratoire selon le sexe, au Sud, cette différence est importante. Dans les centres urbains, 53% des résidents sont nés dans les villes où ils ont été recensés. Il n'apparaît pas de différence entre les hommes et les femmes. Les indicateurs de migration perçue comme changement de la sous-préfecture ou préfecture de naissance n'ont pas été fournis.

Tableau III-1 : Proportion des résidents (%) nés au lieu du recensement

Sexe	Région			
	Nord	Sud	Ensemble	Dont centres urbains
Masculin	84,1	84,3	84,2	52,6
Féminin	84,1	69,0	74,5	53,0
Ensemble	84,1	76,3	79,4	52,8

Source: Enquête Démographique de 1964

Le rapport de cette enquête a donné suffisamment d'indications sur les résidents absents et les visiteurs, notamment sur leur structure par sexe et par âge, sur leur lieu de séjour, leur groupe ethnique, leur situation matrimoniale, leurs activités et les motifs de l'absence. Globalement, 4,3% des résidents étaient absents de leur lieu de résidence au moment de l'enquête.

III.1.1.2 : Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)

Le RGPH de 1993 est plus riche que l'ED de 1964 en données relatives aux migrations tant du point de vue de des informations collectées que de l'analyse qui en a été faite.

S'agissant des d'informations collectées, il a été inséré dans le questionnaire cinq variables opératoires susceptibles de fournir des renseignements appropriés pour l'analyse du phénomène : situation de résidence, lieu de résidence à la date du recensement, lieu de naissance, lieu de résidence antérieure et durée au lieu de résidence actuelle. Ces différentes questions permettent d'analyser tous les aspects concernant le stock des migrants. Ainsi, l'analyse a pu fournir des indications sur les migrants intra, inter préfectoraux, les migrants de retour et les immigrants internationaux. Les données collectées ont permis de déterminer la

contribution des mouvements migratoires dans le taux d'accroissement global de la population pour les quatorze préfectures et pour la ville de N'Djamena. Enfin, les caractéristiques individuelles des migrants ont été analysées (ancienneté, structure par sexe et âge, niveau d'instruction et type de profession).

III.1.2 : Evolution de la migration

La combinaison des lieux de résidence actuelle et de naissance permet de classer la population selon le statut migratoire. Les résidents au Tchad sont classés en deux catégories : les migrants et les non migrants. La migration est étudiée par rapport au changement de préfecture.

III.1.2.1 : Evolution d'ensemble

On observe au Tableau III-2 que la proportion des non-migrants est passée de 86,6% en 1993 à 88,8% en 1998. En revanche, la proportion des immigrants internes et des immigrants internationaux a baissé.

Tableau III-2 : Statut migratoire des résidents selon les sources

Statut migratoire	Années	
	1993	1998
Non-migrants	86,6	88,8
Immigrants dont:	13,2	11,2
- migrants inter préfectoraux	11,9	10,5
- immigrants internationaux	1,3	0,7
Indéterminé	0,2	-
Total	100,0	100,0

Source : RGPH et EMT

En 1993, les immigrants internationaux représentaient 1,3% de la population totale résidant au Tchad ; ils n'en représentent plus que 0,7% en 1998. Comme les chiffres l'indiquent, le Tchad n'est pas un pays d'immigration.

III.1.2.2 Evolution au niveau des préfectures

Les Tableau III-3 et Tableau III-4 présentent en détail les données de la migration interne du recensement et de l'enquête. Ces tableaux indiquent le poids de chaque préfecture dans l'ensemble des entrants et dans l'ensemble des sortants ainsi que le solde migratoire et l'indice d'efficacité. Cet indice qui s'obtient en rapportant le solde migratoire à la somme des entrants et des sortants mesure l'attractivité d'une entité administrative donnée. Il varie entre -1 et 1. Lorsqu'il est positif, l'entité administrative considérée est une zone d'immigration. Lorsqu'il est négatif, cette entité administrative est une zone d'émigration. Lorsqu'il est égal à zéro, les entrées et les sorties se compensent.

En 1993, la ville de N'Djamena se révélait être l'entité administrative la plus attractive. Elle recevait presque 40% des immigrants et son indice d'efficacité était de 0,74. Elle était suivie de très loin par la préfecture du Chari Baguirmi (17,0% des immigrants), du Moyen Chari et du Mayo Kebbi. Les préfectures de forte émigration étaient le Batha (15% des sortants et - 0,89 d'indice d'efficacité), le Kanem (8% d'émigrants et -0,86 d'indice d'efficacité), le Guéra (9,8% d'émigrants et -0,61 d'indice d'efficacité), la Tandjilé (9% d'émigrants et -0,43 d'indice d'efficacité), le Logone Oriental (7,3% d'émigrants et -0,49 d'indice d'efficacité), le Biltine

(3,8% d'émigrants et $-0,68$ d'indice d'efficacité) et le BET (2,4% d'émigrants et $-0,55$ d'indice d'efficacité) (Graphique III-1) .

En 1998, ce schéma a évolué. N'Djamena est devenu le troisième pôle d'attraction dans l'espace migratoire du Tchad, même si son poids relatif reste le plus élevé (27,3%). Son indice d'efficacité a chuté de $+0,74$ de $+0,39$. Le BET est devenu le premier pôle d'attraction par son indice d'efficacité ($+0,60$) suivi du Salamat ($+0,54$). Le BET passe ainsi de préfecture d'émigration à une préfecture d'immigration.

Si en 1993, neuf préfectures sur quatorze avaient des soldes migratoires négatifs, en 1998 on en compte dix. Les préfectures du Mayo Kebbi et du Moyen Chari qui avaient des soldes migratoires positifs en 1993, se retrouvent parmi les préfectures d'émigration en 1998. Seule N'Djamena, le Salamat, le Lac et Chari Baguirmi sont restés des entités d'immigration pendant les deux opérations. Comme en 1993, les plus gros déficits sont observés dans les préfectures du Batha et du Kanem.

Tableau III-3 : Indicateurs de la migration nette en 1993

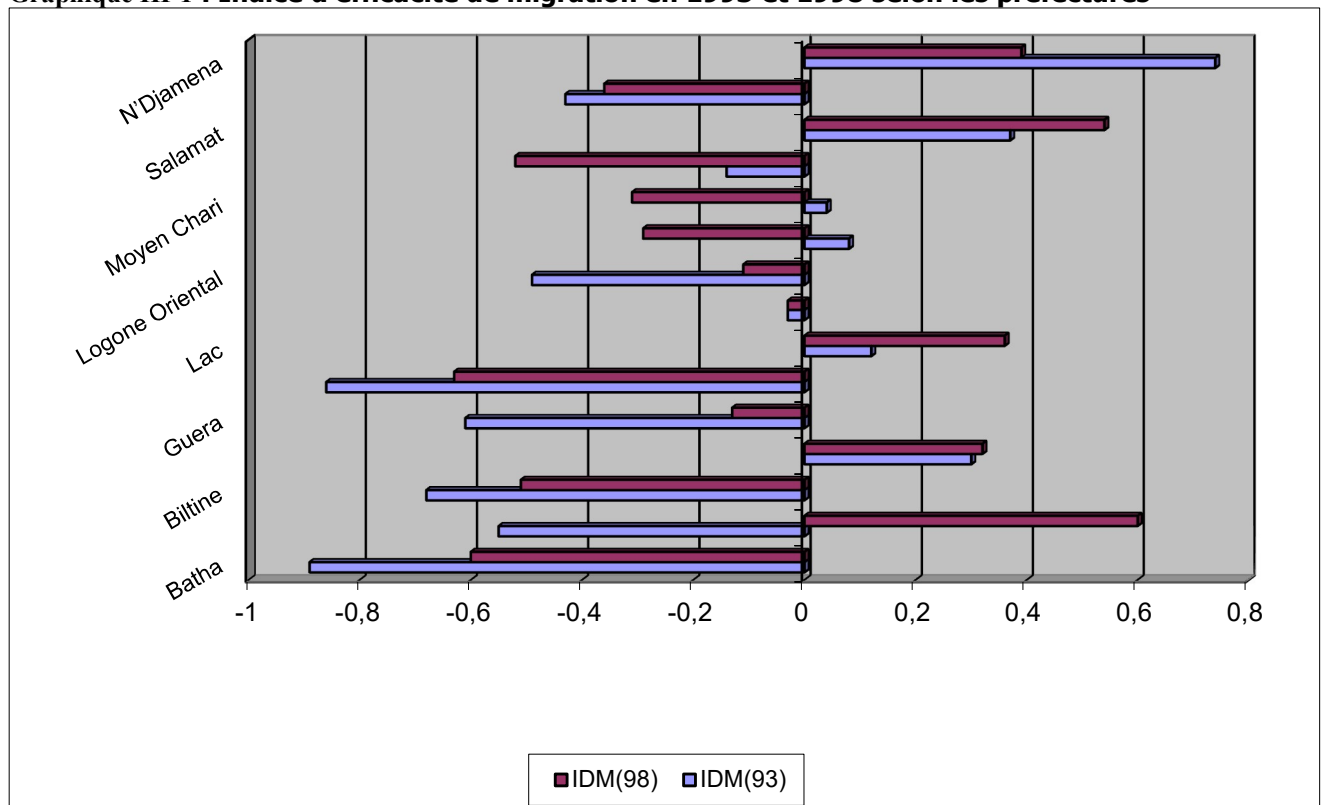
Préfecture	Entrant		Sortant		Solde	Indice d'efficacité
	Effectif	%	Effectif	%		
Batha	5940	0,8	101614	14,6	-95674	-0,89
BET	4767	0,7	16645	2,4	-11878	-0,55
Biltine	4970	0,7	26119	3,8	-21149	-0,68
Chari Baguirmi	118128	17,0	63102	9,1	+55026	+0,30
Guéra	16483	2,4	68085	9,8	-51603	-0,61
Kanem	4196	0,6	57139	8,2	-52943	-0,86
Lac	15196	2,2	11901	1,7	+3296	+0,12
Logone Occidental	43732	6,3	46887	6,7	-3155	-0,03
Logone Oriental	17414	2,5	50501	7,3	-33087	-0,49
Mayo Kebbi	49941	7,2	42890	6,2	+7051	+0,08
Moyen Chari	50968	7,3	47238	6,8	+3730	+0,04
Ouaddaï	33768	4,9	44393	6,4	-10625	-0,14
Salamat	25385	3,7	11664	1,7	+13721	+0,37
Tandjilé	26330	3,8	65470	9,4	-39140	-0,43
N'Djamena	277122	39,9	40692	5,9	+236430	+0,74
Total	694340	100,0	694340	100,0	0	0,00

Source : RGPH

Tableau III-4 : Indicateurs de la migration nette en 1998

Préfecture	Entrant		Sortant		Solde	Indice d'efficacité
	Effectif	%	Effectif	%		
Batha	336	2,8	1330	11,3	-994	-0,60
BET	1168	9,9	294	2,5	874	+0,60
Biltine	185	1,6	568	4,8	-383	-0,51
Chari Baguirmi	1833	15,5	953	8,1	880	+0,32
Guéra	684	5,8	886	7,5	-202	-0,13
Kanem	231	1,9	1029	8,7	-798	-0,63
Lac	505	4,3	235	2,0	270	+0,36
Logone Occidental	1051	8,9	1121	9,5	-70	-0,03
Logone Oriental	586	5,0	730	6,2	-144	-0,11
Mayo Kebbi	400	3,4	731	6,2	-331	-0,29
Moyen Chari	468	4,0	890	7,6	-422	-0,31
Ouaddaï	260	2,2	823	7,0	-563	-0,52
Salamat	573	4,9	171	1,5	402	+0,54
Tandjilé	292	2,5	628	5,3	-336	-0,36
N'Djamena	3212	27,3	1395	11,8	1817	0,39
Total	11784	100,0	11784	100,0	0	0,0

Graphique III-1 : Indice d'efficacité de migration en 1993 et 1998 selon les préfectures



III.2 : L'étude de la migration à partir de L'EMT de 1998

Les données analysées portent sur les migrants durée de vie et les migrants subsistants de 6 ans et plus.

III.2.1 : Les migrants durée de vie

Le Tableau III-5 montre que 86,6% de la population enquêtée en 1998 l'ont été dans leur préfecture de naissance et 12,6% hors de la préfecture de naissance. Ce tableau montre aussi que 0,8% de la population résidente au Tchad en 1998 est née à l'étranger.

Les migrants durée de vie de 6 ans et plus sont beaucoup plus nombreux à N'Djamena (57,2% de la population résidente), au Chari Baguirmi (24,7%), au Salamat (16,7%), au Moyen Chari (13,7%) et au Logone Occidental (13,5%).

Les préfectures où la proportion des immigrants nés à l'extérieur est relativement importante sont N'Djamena (2,9%), le Moyen Chari (2,3%), le Ouaddaï (2,0%) et le Biltine (2,0%). Dans les autres préfectures, leur proportion est partout inférieure à 1%, à l'exception de la préfecture du Salamat où ils représentent 1,3%.

Tableau III-5 : Population de 6 ans et plus par lieu de naissance selon la résidence actuelle

Ensemble

Préfecture de résidence actuelle	Lieu de naissance			Total
	Même préfecture	Autre préfecture	Etranger	
Batha	95,9	3,7	0,4	100,0
BET	88,1	11,4	0,5	100,0
Biltine	95,4	2,6	2,0	100,0
Chari Baguirmi	75,3	24,3	0,4	100,0
Guéra	91,2	8,5	0,3	100,0
Kanem	96,6	3,3	0,1	100,0
Lac	92,0	7,5	0,5	100,0
Logone Occidental	86,5	13,3	0,2	100,0
Logone Oriental	90,8	9,0	0,2	100,0
Mayo Kebbi	90,2	9,7	0,1	100,0
Moyen Chari	86,3	11,4	2,3	100,0
Ouaddaï	91,6	6,4	2,0	100,0
Salamat	83,3	15,4	1,3	100,0
Tandjilé	92,1	7,5	0,4	100,0
N'Djamena	42,7	54,4	2,9	100,0
Total	86,7	12,5	0,8	100,0

Homme

Préfecture de résidence actuelle	Lieu de naissance			Total
	Même préfecture	Autre préfecture	Etranger	
Batha	95,1	4,4	0,5	100,0
BET	85,7	13,7	0,6	100,0
Biltine	95,1	3,1	1,8	100,0
Chari Baguirmi	75,9	23,5	0,6	100,0
Guéra	90,5	9,1	0,4	100,0
Kanem	97,2	2,7	0,1	100,0
Lac	93,0	6,4	0,6	100,0
Logone Occidental	86,5	13,1	0,4	100,0
Logone Oriental	91,5	8,3	0,2	100,0
Mayo Kebbi	93,3	6,6	0,1	100,0
Moyen Chari	85,8	12,5	1,7	100,0
Ouaddaï	90,3	7,2	2,5	100,0
Salamat	82,8	15,1	2,1	100,0
Tandjilé	92,6	6,9	0,5	100,0
N'Djamena	41,6	55,0	3,4	100,0
Total	85,8	13,2	1,0	100,0

Femme

Préfecture de résidence actuelle	Lieu de naissance actuelle			Total
	Même préfecture	Autre préfecture	Etranger	
Batha	96,6	3,1	0,3	100,0
BET	90,2	9,3	0,5	100,0
Biltine	95,7	2,2	2,1	100,0
Chari Baguirmi	74,7	25,1	0,2	100,0
Guéra	91,8	8,0	0,2	100,0
Kanem	96,0	3,8	0,2	100,0
Lac	90,9	8,7	0,4	100,0
Logone Occidental	86,4	13,5	0,1	100,0
Logone Oriental	90,2	9,6	0,2	100,0
Mayo Kebbi	87,4	12,5	0,1	100,0
Moyen Chari	86,7	10,5	2,8	100,0
Ouaddaï	92,5	5,8	1,7	100,0
Salamat	83,8	15,6	0,6	100,0
Tandjilé	91,6	8,0	0,4	100,0
N'Djamena	44,3	53,3	2,4	100,0
Total	87,4	11,9	0,7	100,0

La répartition par sexe montre que globalement les hommes sont plus nombreux (14,2%) que les femmes (12,6%) à migrer. Mais, au niveau des préfectures, on constate des variations selon le sexe. Les proportions de migrants durée de vie sont plus élevées chez les femmes dans neuf préfectures (Tableau III-5). Dans les cinq autres préfectures et dans la ville de N'Djamena, les proportions de migrants durée de vie sont relativement plus élevées chez les hommes que chez les femmes.

III.2.2 : Les migrants subsistants**III.2.2.1 : Lieu de résidence antérieure des derniers migrants**

Les résultats du Tableau III-6 montrent que 76,1% des migrants subsistants résidaient dans la même préfecture que celle où ils vivent actuellement, 20,3% résidaient dans une autre préfecture et 3,6% provenaient de l'extérieur. On constate une modification importante par rapport aux migrants durée de vie.

Comme pour les migrants durée de vie, les derniers migrants sont plus nombreux à N'Djamena (52,6% de la population résidante), dans les préfectures du BET (32,2%), du Chari Baguirmi (28,3%) et du Salamat (28,0%). Les préfectures du Lac (14,3%), du Kanem (13,9%) et du Ouaddaï (15,6%) ont les plus faibles proportions des migrants subsistants dans la population résidante.

Les tendances décrites ci-dessus varient néanmoins selon le sexe des migrants. Globalement, les hommes sont relativement plus nombreux à migrer que les femmes (28,9% contre 19,2% pour les femmes). Contrairement à la situation des migrants durée de vie dont la proportion varie selon le sexe en fonction des préfectures, les derniers migrants sont proportionnellement plus nombreux que les dernières migrantes.

Les différences importantes entre les proportions des migrants subsistants et des migrants durée de vie s'expliqueraient par une migration de retour plus importante. En effet, si on compare les proportions des migrants durée de vie recensés hors de leur préfecture de naissance et les derniers migrants recensés hors de leur préfecture de résidence antérieure, on en conclurait à une proportion de 7,8% des migrants de retour. Ceci est encore plus frappant pour les immigrants internationaux. Les immigrants durée de vie représentent 0,8% de la population résidante du Tchad et les immigrants subsistants 3,6%. Cette dernière proportion relativement élevée s'explique par le retour des Tchadiens nés au Tchad mais dont le lieu de résidence antérieure est l'étranger.

Les hommes étant relativement plus nombreux que les femmes à émigrer, ils sont beaucoup plus concernés par la migration de retour. En effet, la proportion des migrants de retour est de 10,4% contre 5,3% des migrantes de retour.

Tableau III-6 : Population (%) de 6 ans et plus par lieu de résidence antérieure selon la préfecture de résidence actuelle

Ensemble

Préfecture de résidence actuelle	Lieu de résidence antérieure			Total
	Même préfecture	Autre préfecture	Etranger	
Batha	77,6	20,1	2,3	100,0
BET	67,8	28,4	3,8	100,0
Biltine	79,2	7,6	13,2	100,0
Chari Baguirmi	71,7	26,9	1,4	100,0
Guéra	80,4	17,9	1,7	100,0
Kanem	86,1	12,3	1,6	100,0
Lac	85,7	11,6	2,7	100,0
Logone Occidental	81,8	17,1	1,1	100,0
Logone Oriental	76,1	22,6	1,3	100,0
Mayo Kebbi	80,5	18,6	0,9	100,0
Moyen Chari	80,6	14,7	4,7	100,0
Ouaddaï	84,4	8,8	6,8	100,0
Salamat	72,0	18,2	9,8	100,0
Tandjilé	75,8	21,7	2,5	100,0
N'Djamena	47,4	49,0	3,6	100,0
Total	76,1	20,3	3,6	100,0

Homme

Préfecture de résidence actuelle	Lieu de résidence antérieure			Total
	Même préfecture	Autre préfecture	Etranger	
Batha	69,2	27	3,8	100
BET	60	33,9	6,1	100
Biltine	70,5	10,9	18,6	100
Chari Baguirmi	70,2	27,7	2,1	100
Guéra	75	22,6	2,4	100
Kanem	81,2	16,4	2,4	100
Lac	81,8	13,5	4,7	100
Logone Occidental	80,8	17,2	2	100
Logone Oriental	74,6	24	1,4	100
Mayo Kebbi	78,8	19,7	1,5	100
Moyen Chari	78,8	17	4,2	100
Ouaddaï	77,4	11,2	11,4	100
Salamat	63,9	18,4	17,7	100
Tandjilé	69,4	26,8	3,8	100
N'Djamena	44,7	51,3	4	100
Total	71,1	23,6	5,3	100

Femme				
Préfecture	Lieu de résidence antérieure			Total
	Même préfecture	Autre préfecture	Etranger	
Batha	84,5	14,4	1,1	100,0
BET	74,6	23,6	1,8	100,0
Biltine	86,3	5,0	8,7	100,0
Chari Baguirmi	73,4	26,0	0,6	100,0
Guéra	85,4	13,6	1,0	100,0
Kanem	90,8	8,3	0,9	100,0
Lac	89,8	9,6	0,6	100,0
Logone Occidental	82,6	17,1	0,3	100,0
Logone Oriental	77,5	21,4	1,1	100,0
Mayo Kebbi	82,0	17,6	0,4	100,0
Moyen Chari	82,3	12,6	5,1	100,0
Ouaddaï	90,0	6,9	3,1	100,0
Salamat	79,1	18,1	2,8	100,0
Tandjilé	81,9	16,9	1,2	100,0
N'Djamena	50,8	46,2	3,0	100,0
Total	80,8	17,2	2,0	100,0

III.2.2.2 Durée de résidence des migrants subsistants

Après l'étude de la stabilité ou de la mobilité spatiale de la population, cette section analyse le caractère récent ou ancien de cette mobilité. Le Tableau III-7 révèle que la durée moyenne pour l'ensemble des migrants subsistants de 6 ans et plus est de 18,4 ans. La durée moyenne de séjour dans la nouvelle préfecture de résidence varie de 9,3 ans à N'Djamena à 21,2 ans au Lac. Le même tableau montre que plus du tiers des derniers migrants (36,9%) ont une durée de séjour de moins de cinq ans dans leur nouvelle préfecture de résidence. Les proportions les plus élevées sont observées dans les préfectures du BET (47,3%), du Kanem (46,7%) et du Batha (45,4%) et les plus faibles dans les préfectures du Mayo Kebbi (23,3%) et du Ouaddaï (23,5%).

Les migrants subsistants dont la durée de séjour est inférieure à dix ans représentent près de deux tiers de l'ensemble (63,2%) et sont fortement représentés dans les préfectures du BET et du Kanem (respectivement 81,2% et 74,4%). Les faibles proportions sont observées dans les préfectures du Salamat et du Mayo Kebbi (respectivement 45,4% et 49,2%).

Enfin, les migrants subsistants dont la durée de séjour est plus longue représentent près du quart de l'ensemble (21,0%): 8,2% ont une durée de séjour comprise entre 15-19 ans et 12,8% une durée de séjour égale à 20 ans ou plus. Cette longue durée d'installation pourrait traduire une meilleure insertion des migrants dans leur nouvelle société. Ces migrants subsistants de longue durée d'installation sont relativement nombreux dans les préfectures du Mayo Kebbi (35,6%), du Lac (31,0%) et du Logone Occidental (30,5%) et moins nombreux dans les préfectures du BET (7,3%), de Biltine (15,3%), du Batha (16,3%) et dans la ville de N'Djamena (16,4%). Ces résultats confirment ce qui vient d'être dit précédemment. Les préfectures du Mayo Kebbi, du Lac et du Logone Occidental ont des potentialités agricoles, économiques et de pêche qui constituent des atouts pour l'intégration des migrants.

La durée moyenne de séjour chez les femmes est légèrement plus longue (19,8 ans) que chez les hommes (16,9 ans) tant au niveau national (2,9 ans de différence) qu'au niveau des préfectures. Cela pourrait s'expliquer par une plus grande mobilité des hommes.

La proportion des hommes est généralement plus élevée que celle des femmes au niveau national (Graphique III-2). En revanche, au niveau des préfectures, on observe de variations entre sexe et tranche de durée (Graphique III-3 et Graphique III-4). C'est notamment le cas de la préfecture du Batha où les proportions des femmes dont la durée de séjour se situe entre 1 et 9 ans sont plus élevées que celles des hommes et du BET où on constate la même différence en faveur des femmes à moins d'un an et entre 1 et 9 ans de durée de séjour.

Tableau III-7 : Durée de résidence de la population de 6 ans et plus ayant immigré selon la préfecture de résidence

Ensemble

Préfecture de résidence actuelle	Durée moyenne (en années)	Durée de résidence						Total
		- 1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et +	
Batha	19,1	16	29,4	25,5	12,8	6,9	9,4	100
BET	17	11,4	35,9	33,9	11,5	2,4	4,9	100
Biltine	20,7	7,6	30,2	33,8	13,1	4,2	11,1	100
Chari Baguirmi	17,7	7,9	22,9	22,5	21,4	9,4	15,9	100
Guéra	20,3	4,1	32,6	24,3	15,6	8	15,4	100
Kanem	20,9	15,6	31,1	27,7	7,9	6,4	11,3	100
Lac	21,2	14,4	24,4	18,4	11,8	9,1	21,9	100
Logone Occidentale	17,3	9	25,2	21	14,4	11,1	19,3	100
Logone Orientale	18,4	5,8	25,4	23,5	17,4	7,9	20	100
Mayo Kebbi	20,3	5,9	17,4	26	15	12	23,7	100
Moyen Chari	17,5	7	19,7	30,6	23	5,3	14,4	100
Ouaddaï	20,9	5	18,4	34,7	13,5	12,8	15,6	100
Salamat	17,8	2,5	23,7	19,2	25,5	17,9	11,2	100
Tandjilé	18,5	6,7	24,4	24,9	14,9	11,1	18	100
N'Djamena	9,3	10,5	29,2	25,5	18,4	9,4	7	100
Total	18,4	9,2	27,7	26,4	15,8	8,2	12,7	100

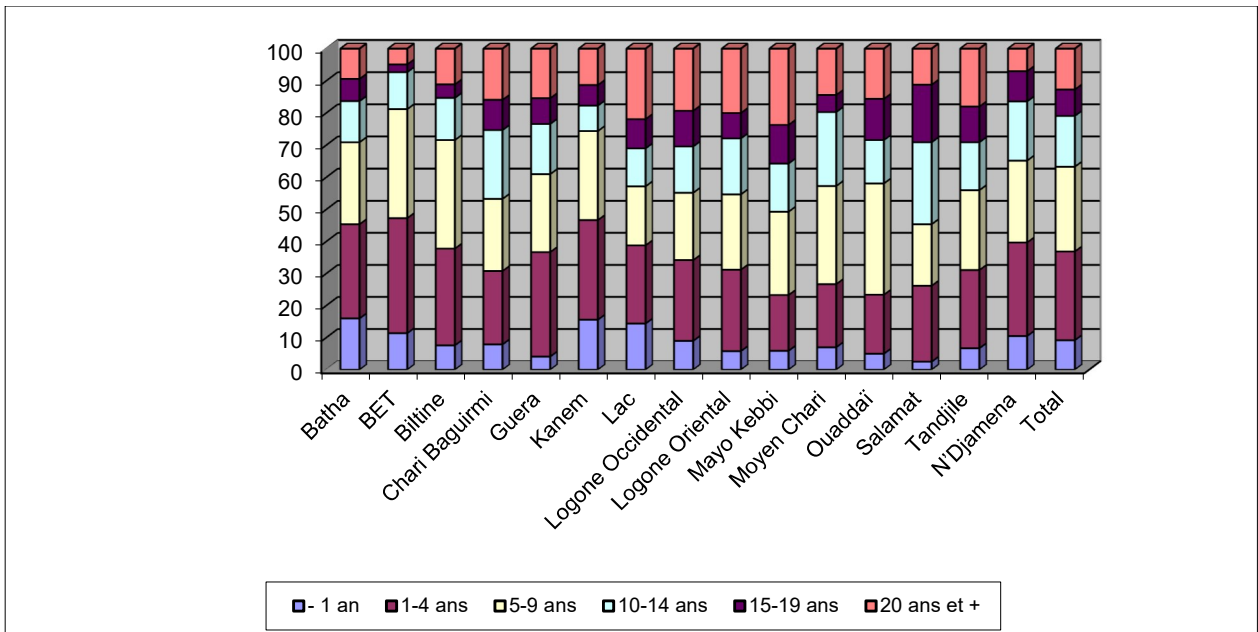
Homme

Préfecture de résidence actuelle	Durée moyenne	- 1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et +	Total
Batha	15,5	16,5	29,5	23,3	12,4	8,7	9,6	100,0
BET	15,4	11,0	32,3	33,4	13,6	2,7	7,0	100,0
Biltine	18,6	10,0	33,6	28,4	11,0	5,0	12,0	100,0
Chari Baguirmi	17,0	7,8	23,1	22,5	21,1	8,9	16,6	100,0
Guéra	17,9	3,9	34,1	24,0	14,7	8,2	15,1	100,0
Kanem	19,3	14,6	35,2	26,0	8,5	5,2	10,5	100,0
Lac	20,7	20,0	23,5	15,6	12,9	8,4	19,6	100,0
Logone Occidental	16,5	9,9	27,0	17,6	13	12,5	20,0	100,0
Logone Oriental	17,6	4,0	22,2	25,4	18,6	8,6	21,2	100,0
Mayo Kebbi	19,7	6,7	19,9	25,3	15,2	11,9	21	100,0
Moyen Chari	16,7	8,4	23,1	26,8	21,4	6,9	13,4	100,0
Ouaddaï	19,4	4,9	20,7	31,3	13,8	12,6	16,7	100,0
Salamat	14,6	3,3	26,7	19,3	21,7	16,0	13,0	100,0
Tandjilé	17,0	7,3	23,8	25,1	14,8	11,7	17,3	100,0
N'Djamena	9,2	10,1	31,2	25,3	16,6	10,4	6,4	100,0
Total	16,9	9,7	28,4	25,2	15,2	8,5	13	100,0

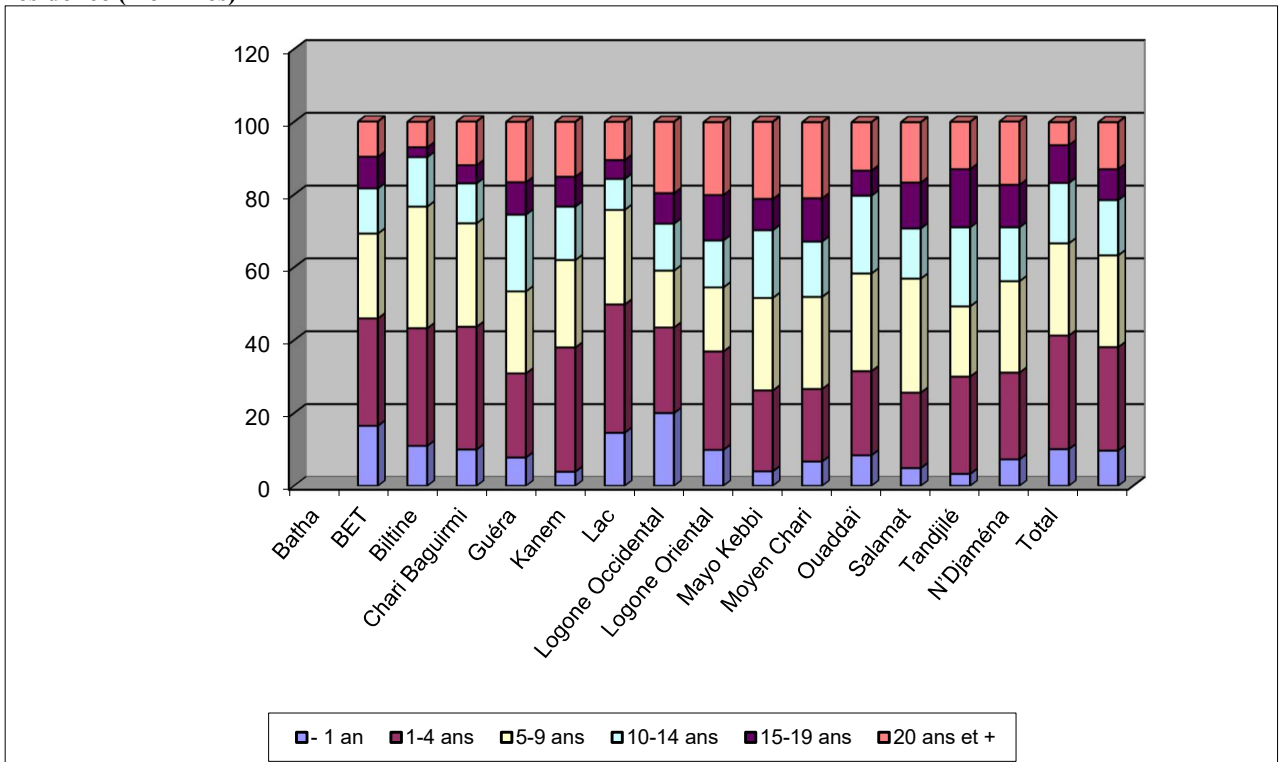
Femme

Préfecture	Durée moyenne	- 1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20ans et +	Total
Batha	22,1	15,0	29,4	29,2	13,6	4,0	8,9	100,0
BET	18,4	11,9	40,9	34,5	8,7	2,0	1,9	100,0
Biltine	22,4	3,3	23,9	43,5	17,0	2,8	9,5	100,0
Chari Baguirmi	18,4	8,1	22,5	22,6	21,7	10,1	14,9	100,0
Guéra	22,5	4,4	30,3	24,7	17,0	7,8	15,6	100,0
Kanem	22,3	17,5	23,3	31,1	6,7	8,7	12,8	100,0
Lac	21,8	3,7	26,3	23,7	9,6	10,4	26,3	100,0
Logone Occidental	18,0	8,0	23,4	24,4	15,9	9,6	18,7	100,0
Logone Oriental	19,2	7,8	28,8	21,5	16,1	7,0	18,7	100,0
Mayo Kebbi	20,8	5,1	14,7	26,7	14,8	12,1	26,6	100,0
Moyen Chari	18,2	5,5	16,0	34,7	24,7	3,6	15,5	100,0
Ouaddaï	22,2	5,3	14,3	40,9	12,8	13,0	13,6	100,0
Salamat	20,6	1,3	19,1	19,1	31,3	20,9	8,3	100,0
Tandjilé	20,0	5,8	25,3	24,4	15,2	10,2	19,1	100,0
N'Djamena	9,4	10,9	26,3	25,9	20,8	8,0	8,1	100,0
Total	19,8	8,5	26,6	28,0	16,5	7,7	12,7	100,0

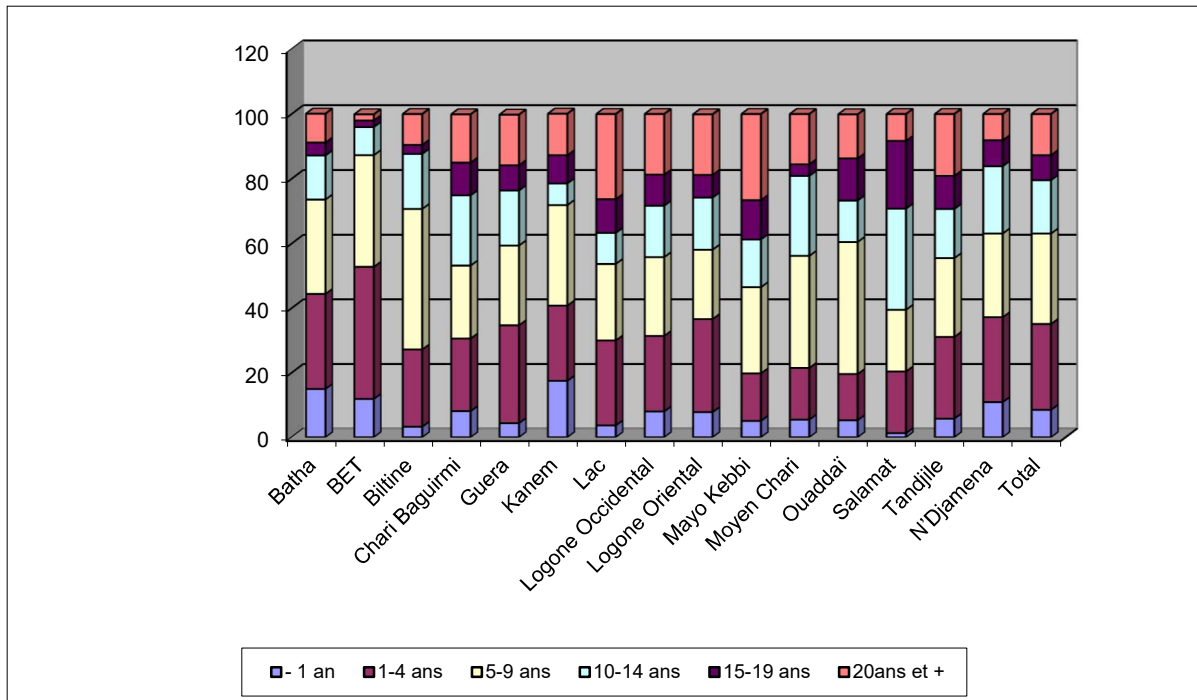
Graphique III-2 : Durée de résidence de la population de 6 ans et plus ayant immigré selon la préfecture de résidence (Ensemble)



Graphique III-3 : Durée de résidence de la population de 6 ans et plus ayant immigré selon la préfecture de résidence (Hommes)



Graphique III-4 : Durée de résidence de la population de 6 ans et plus ayant immigré selon la préfecture de résidence



Le Tableau III-8 qui donne la durée de séjour selon le milieu de résidence des migrants révèle de variations importantes:

- La durée moyenne varie de 9,3 ans à N'Djamena à 19,8 ans en milieu rural;
- Quel que soit le lieu de résidence considérée, la durée moyenne de séjour des femmes est plus longue que celle des hommes.

Des variations importantes sont constatées aussi selon la tranche de durée de séjour. Les migrants ayant une durée de séjour inférieure à cinq ans sont, proportionnellement, plus nombreux dans les Autres villes (43,9%) et à N'Djamena (39,6%) comparativement aux Villes Principales (Moundou, Sarh et Abéché) et au milieu rural (34%).

Les migrants de longue durée (15 ans et plus) représentent près du quart de l'ensemble dans les Villes Principales (24%) et en milieu rural (23%). Leur proportion est faible à N'Djamena et dans les Autres villes. Quelles que soient la ville et la tranche de durée, on constate que les hommes sont en proportion plus nombreux que les femmes sauf à 15 ans ou plus de durée où on observe la situation contraire dans les Villes Principales et les Autres villes.

Tableau III-8 : Durée de résidence de la population de 6 ans et plus ayant immigré selon le milieu de résidence

Ensemble

Milieu de résidence	Durée moyenne (en années)	- 1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et +	Total
N'Djamena	9,3	10,5	29,2	25,5	18,4	9,4	7,0	100,0
Villes Principales	13,8	11,7	22,7	25,9	15,6	9,3	14,8	100,0
Autres Villes	15,1	11,8	32,1	26,2	13,6	6,4	9,8	100,0
Rural	19,8	7,9	26,5	26,6	15,8	8,2	14,9	100,0
Total	18,4	9,2	27,7	26,4	15,8	8,2	12,8	100,0

Homme

Milieu de résidence	Durée moyenne (en années)	- 1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et +	Total
N'Djamena	9,2	10,1	31,2	25,3	16,6	10,4	6,3	100,0
Villes Principales	13,5	13,5	22,9	24,6	15,3	9,2	14,5	100,0
Autres Villes	13,5	13,2	32,8	25,5	13,3	5,7	9,5	100,0
Rural	18,2	8,4	27,1	25,2	15,4	8,7	15,2	100,0
Total	16,8	9,7	28,4	25,2	15,2	8,5	13,0	100,0

Femme

Milieu de résidence	Durée moyenne (en années)	- 1 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et +	Total
N'Djamena	9,4	10,9	26,3	25,9	20,8	8,0	8,1	100,0
Villes Principales	14,0	10,0	22,4	27,2	15,8	9,5	15,1	100,0
Autres Villes	16,6	10,1	31,3	27,1	14,0	7,3	10,2	100,0
Rural	21,2	7,2	25,6	28,9	16,4	7,6	14,4	100,0
Total	19,9	8,5	26,6	28,0	16,5	7,7	12,7	100,0

CONCLUSION

L'analyse de l'évolution de la migration au Tchad entre 1993 et 1998 montre un net changement dans les indicateurs.

En 1993 et 1998, la proportion des migrants durée de vie inter préfectoraux a subi une légère baisse passant de 11,9% des résidents en 1993 à 10,5% en 1998. Les données de 1998 montrent une grande différence entre les migrants durée de vie et les migrants subsistants de 6 ans et plus. Les premiers représentent 13,3% de la population résidente et les seconds 23,9%. Cette grande différence s'explique par de migrations de retour beaucoup plus importantes. Autrement dit, 7,8% des migrants auraient été enquêtés dans leur préfecture de naissance.

Généralement, les migrants restent plus longtemps dans leur préfecture d'accueil. La durée moyenne d'installation est de 18,4 ans. Cette durée moyenne de résidence varie selon la préfecture et selon le sexe. Au niveau des préfectures, la durée moyenne de résidence des immigrants varie de 9,3 ans dans la ville de N'Djamena à 21,2 ans dans la préfecture du Lac. La durée moyenne va de 16,9 ans chez les hommes à 19,8 ans chez les femmes. Elle varie également selon le milieu de résidence. Elle va de 9,3 ans à N'Djamena à 19,8 ans en milieu rural en passant par 13,6 ans dans les Villes Principales et 15,1 ans dans les Autres villes. Autrement dit, le milieu rural retient plus longtemps ses immigrants que les villes et surtout N'Djamena.

Chapitre IV : LES FLUX MIGRATOIRES

Joël Sibaye Tokindang

Ce chapitre traite de la migration en tant qu'événement et non du statut migratoire des enquêtés. Cela est possible grâce au questionnaire rétrospectif qui retrace l'itinéraire migratoire des individus de 15 ans et plus depuis leur naissance jusqu'à la date de l'enquête, contrairement au questionnaire ménage qui ne relève que trois étapes de la vie de l'individu : son lieu de naissance, sa résidence antérieure et sa résidence actuelle. La définition de la migration reste la même, mais c'est l'ensemble des migrations qui sont recueillies dans le questionnaire biographique.

Dans ce chapitre, les matrices calculées portent sur les migrations de la période 1994-99 pour la population de 15 ans et plus. Rappelons que la migration est un événement renouvelable, c'est-à-dire qu'un individu peut faire plusieurs migrations au cours de la période, et être de ce fait représenté autant de fois dans la matrice.

Le Tchad est divisé administrativement en 14 préfectures et la Capitale (1^{ère} division) et (54) sous-préfectures (2^{ème} division). L'analyse des migrations internes à partir d'un tel découpage pose des problèmes de représentativité à cause de la faiblesse des effectifs que l'on observe dans les échanges migratoires entre certaines préfectures et a fortiori entre sous-préfectures. Il était donc nécessaire d'opérer des regroupements en entités plus importantes que les préfectures. Même à ce niveau, les échanges laissent quelquefois apparaître de faibles nombres, ce qui n'autorise pas des extrapolations et des analyses pouvant conduire à des interprétations fiables. On a également retenu, pour le milieu de résidence, une définition globale qui distingue le milieu rural du milieu urbain (composé de la capitale, N'Djamena, des Villes Principales (Sarh, Moundou et Abéché) et des Autres Villes (chef lieu des autres préfectures, des sous-préfectures et des postes administratifs).

L'encadré ci-après donne certaines définitions et méthodes utilisées pour le calcul des matrices, des taux et indices. Ensuite, une partie sur le nombre de migrations et sur leur aire géographique de destination tente de résumer l'expérience migratoire des résidents au Tchad tout au long de leur vie.

La partie sur les flux migratoires constitue l'essentiel du chapitre : les volumes, taux et indices y sont successivement décrits selon un découpage par préfecture ou par milieu de résidence. La différence selon le genre y est systématiquement analysée. Cette partie se termine par une analyse des matrices simplifiées selon le milieu de résidence, le sexe et trois grands groupes d'âges.

ENCADRÉ 2 : CALCUL DES TAUX ET DES INDICES

L'analyse des migrations est parmi les plus complexes en démographie. Contrairement aux autres phénomènes démographiques (fécondité, mortalité, nuptialité...), la migration ne fait pas intervenir une seule population, mais deux populations, celle de la zone de départ et celle de la zone d'arrivée. Dès lors, pour un même flux migratoire, les taux et les indices auront des valeurs différentes selon qu'ils prennent en compte l'une ou l'autre de ces populations ou bien une combinaison des deux.

Le choix du numérateur : les migrations de 6 mois et plus

Le numérateur est la somme des migrations d'une aire géographique vers une autre, c'est-à-dire un **flux migratoire**. Au moment de la collecte, on a considéré comme migration tous les changements de résidence des individus d'une sous-préfecture à une autre, pour une durée supérieure ou égale à six

mois, à l'aide d'un questionnaire rétrospectif qui s'adressait aux individus de 15 ans et plus. Les déplacements à l'intérieur d'une même sous-préfecture ne sont pas une migration. Selon cette définition de la migration, chaque individu a pu migrer plusieurs fois au cours des cinq années précédant l'enquête (années 1994-99). Les déplacements temporaires ou saisonniers (de moins de 6 mois) ne sont pas pris en compte.

Il faut aussi noter que les matrices ont été corrigées pour tenir compte des émigrés vers l'Étranger, à l'aide d'un questionnaire spécifique qui a permis de saisir des informations sur les personnes ayant quitté le ménage dans les cinq ans précédant l'enquête. Cette correction est indispensable car le questionnaire rétrospectif ne tient compte que des migrations des personnes présentes au moment de l'enquête. Mais le questionnaire sur les émigrés du ménage est prévu pour n'enregistrer que leur dernière migration. On fait donc l'hypothèse que ces émigrés n'ont migré qu'une seule fois au cours des cinq dernières années.

Le choix du dénominateur : les années vécues

Généralement, pour l'étude d'un phénomène démographique, on prend en compte la population soumise au risque en début, en fin ou bien au milieu de la période étudiée. Cependant, pour la migration, il est préférable de tenir compte des entrées et sorties de l'aire géographique étudiée, puisque la population soumise au risque peut continuellement augmenter ou diminuer selon ces entrées et sorties.

Dès lors, pour calculer la population soumise au risque de migrer durant la période, pour chaque aire géographique, on cumulera les durées de résidence pour tous les individus qui y ont séjourné. Un individu qui a séjourné dans la capitale pendant seulement un an au milieu de la période 1994-99 sera comptabilisé par une année vécue dans la population soumise au risque dans la capitale. Les années vécues seront donc utilisées dans tous les calculs des taux et indices.

Les soldes migratoires

Ils sont calculés en soustrayant les migrations hors d'une aire géographique (émigrations) des migrations vers cette même aire géographique (immigrations). Un solde peut être positif, négatif ou nul, quelle que soit l'importance des flux.

Les taux d'émigration

Ils sont simplement calculés en rapportant les flux hors d'une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. La population au lieu d'arrivée n'intervient pas.

Les taux d'immigration

Ils sont calculés en rapportant les flux vers une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. La population au lieu de départ n'intervient pas.

Les taux de migration nette

Ils sont calculés en rapportant le solde migratoire pour une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. Le volume des flux n'intervient pas. Le taux de migration nette est encore appelé **croît migratoire** ou taux de croissance migratoire, car il représente la part de la croissance d'une population attribuée aux migrations. Pour obtenir la croissance totale de la population, il faut ajouter le croît naturel au croît migratoire. Ces calculs peuvent être faits pour chaque zone intérieure au pays ou bien pour l'ensemble du pays par rapport au reste du Monde.

L'indice d'intensité migratoire relative

Contrairement au taux de migration nette (croît migratoire), l'indice d'intensité prend en compte à la fois les populations de départ et d'arrivée, en rapportant le flux migratoire au produit des années vécues dans les deux zones. Cet indice (noté I_{ij}) peut s'interpréter comme la probabilité pour qu'un individu

tiré dans la population de départ en début de période soit identique à un individu tiré dans la population d'arrivée en fin de période.

L'intérêt d'un tel indice réside dans la comparaison avec l'intensité migratoire moyenne (noté $I_{..}$) pour l'ensemble du pays. On peut ainsi calculer les indices d'intensité relative (noté R_{ij}) de la migration entre deux zones à l'intérieur du pays, en tenant compte des populations soumises au risque:

$$R_{ij} = I_{ij} / I_{..}$$

Ces indices sont centrés sur l'unité (qui représente l'intensité moyenne) et varient de 0 à plus l'infini.

IV.1 : Expérience migratoire

L'analyse des flux migratoires constitue une des préoccupations majeures de l'EMT. Avant de les aborder, il est nécessaire d'étudier le nombre moyen de migrations effectuées, pour apprécier l'intensité du phénomène, ainsi que le nombre moyen de migrations selon la destination.

IV.1.1 : Nombre moyen de migrations

Le Tableau IV-1 présente les nombres moyens de migrations par groupe d'âges et par sexe. Ces nombres sont obtenus en rapportant le nombre total de migrations effectuées par la population d'un groupe d'âges donné au moment de l'enquête à la population moyenne de ce groupe d'âges. Il faut avoir à l'esprit que ce nombre moyen de migrations ne tient pas compte des migrations effectuées par les émigrés internationaux, des décédés, des ménages complets partis pour l'Etranger et de certains Etrangers venus au Tchad et repartis par la suite, qui ne résidaient donc pas sur le territoire national au moment de l'enquête. C'est dire que cet indicateur est sous-estimé à cause de l'importance de ces facteurs.

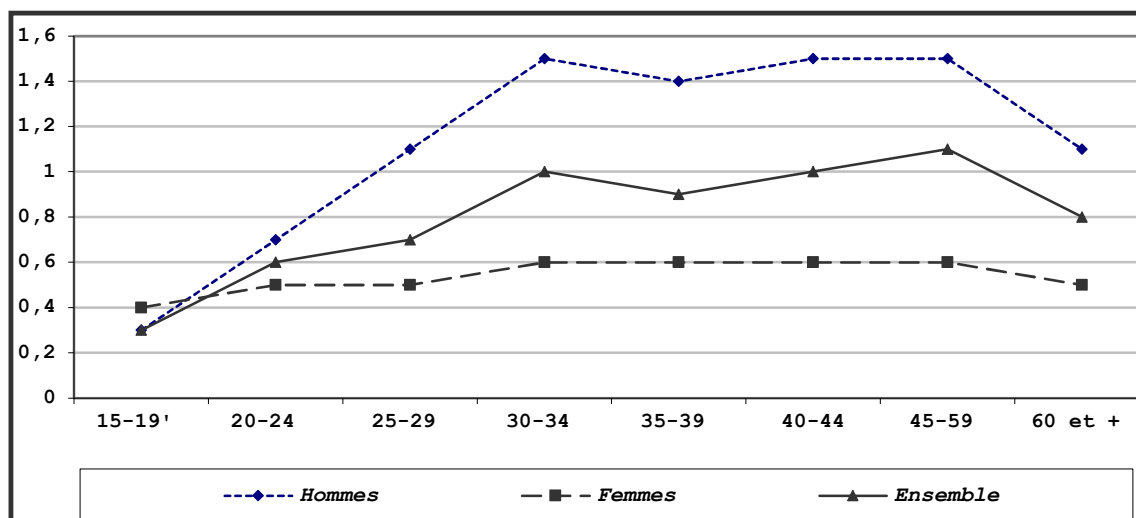
Tableau IV-1 : Nombre moyen de migrations effectuées par groupe d'âges au moment de l'enquête selon le sexe

Groupe d'âges	Sexe		Ensemble
	Hommes	Femmes	
15-19 ans	0,3	0,4	0,3
20-24 ans	0,7	0,5	0,6
25-29 ans	1,1	0,5	0,7
30-34 ans	1,5	0,6	1,0
35-39 ans	1,4	0,6	0,9
40-44 ans	1,5	0,6	1,0
45-59 ans	1,5	0,6	1,1
60 ans et +	1,1	0,5	0,8
Ensemble 15 ans +	1,1	0,5	0,8

Les données du Tableau IV-1 indiquent que le nombre moyen de migrations pour l'ensemble de la population résidente de 15 ans et plus est de 0,8. Les hommes ont effectué 2 fois plus de migrations (moyenne de 1,1) au cours de leur vie que les femmes (moyenne de 0,5). L'examen de l'intensité en fonction de l'âge montre qu'elle croît de 0,3 aux jeunes âges (15-19 ans) pour se stabiliser autour de 1 aux âges adultes (entre 30 et 59 ans) avant d'amorcer une légère baisse aux âges avancés (60 ans et plus). Ce schéma reste valable pour les hommes

alors que chez les femmes on constate très peu de variation puisque les nombres oscillent entre 0,4 et 0,6.

Graphique IV-1 : Nombre de migrations selon le groupe d'âges à l'enquête et le sexe



Le rapprochement des résultats entre hommes et femmes permet de dégager les tendances suivantes :

- les adolescentes migrent légèrement plus que les adolescents (moyenne de 0,4 pour le sexe féminin contre 0,3 pour les hommes à 15-19 ans) ;
- un relatif équilibre à 20-24 ans entre hommes et femmes ;
- après 25 ans, l'homme migre nettement plus (deux fois plus) que la femme.

IV.1.2 : Volume de la migration selon la destination et le sexe

Dans cette section, on présente le volume global de la migration qui permet d'apprécier l'ampleur du phénomène. Les migrations au Tchad sont orientées dans 72,8 % des cas vers le milieu rural et le reste vers le milieu urbain et l'Étranger avec respectivement 14,6% et 12,6% des cas. Le premier constat qui s'impose est la prédominance des destinations rurales et le poids non négligeable des destinations extérieures au pays.

La structure par groupe d'âges est, à quelques variantes près, comparable au schéma décrit plus haut. En effet, on observe une nette dominance des destinations rurales et ce, quelle que soit la tranche d'âges considérée. La structure de l'ensemble de la population masculine révèle que la destination rurale est dominante (69,4%), suivie de l'Étranger (15,4 %) puis de l'urbain (15,2%). En revanche, chez les femmes, le milieu rural englobe presque la totalité des migrations (78,8%). Suivent dans l'ordre le milieu urbain (13,4%) et l'Étranger (7,9%).

La comparaison des niveaux observés entre hommes et femmes révèle que les premiers s'orientent nettement plus vers l'Étranger (15,4 %) que les secondes (7,9 %) qui de leur côté dominent au niveau des migrations internes. Pour ce qui est de la migration internationale, avant l'âge de 15 ans, elle est essentiellement induite des migrations familiales (migrations d'accompagnement qui devraient toucher autant les jeunes garçons et filles). En effet, on observe très peu d'écart selon le sexe avant l'âge de 15 ans (Tableau IV-2). L'écart est surtout visible à partir de 15 ans : les hommes migrent deux fois plus à l'Étranger que les femmes

entre 15 et 60 ans sauf entre 45 et 49 ans. On remarque en particulier que chez les hommes, à partir de 15 ans les destinations étrangères dépassent plus souvent les destinations urbaines pour les migrations effectuées.

S'agissant des destinations internes, les hommes s'orientent plus que les femmes vers le milieu urbain quel que soit le groupe d'âges au moment de la migration, sauf entre 0 et 10 ans. Contrairement à la migration internationale, la migration interne avant l'âge de 15 ans ne semble pas seulement induite des migrations familiales (migrations d'accompagnement), car elle varie selon le sexe. De même, les différences selon le sexe restent aussi importantes à l'âge adulte et on constate des profils de migration différents. Ces variations peuvent avoir plusieurs raisons parmi lesquelles : les différences d'éducation (migration scolaire), confiage des filles et des garçons dans l'enfance et l'adolescence, l'exode rural plus important chez les jeunes hommes, les migrations de retour en milieu rural des hommes plus âgés, etc.

Tableau IV-2 : Proportion des migrations (en %) par groupe d'âges au moment de la migration selon le sexe et le milieu de destination

Groupe d'âges	Sexe						Ensemble		
	Homme			Femme			Rural	Urbain	Etranger
	Rural	Urbain	Etranger	Rural	Urbain	Etranger			
0-4	65,8	15,2	19,0	60,4	20,8	18,8	63,3	18,0	18,8
5-9	84,5	8,1	7,4	79,1	13,7	7,3	81,9	10,8	7,3
10-14	74,0	17,9	8,1	79,3	11,7	9,0	76,7	14,7	8,6
15-19	74,5	14,2	11,3	78,9	14,5	6,6	76,4	14,3	9,3
20-24	68,0	14,7	17,3	80,6	14,6	4,8	72,2	14,7	13,1
25-29	67,5	13,7	18,8	81,7	11,3	6,9	72,7	12,9	14,5
30-34	67,7	16,8	15,5	77,3	15,0	7,8	70,7	16,2	13,1
35-39	69,9	15,8	14,2	80,2	13,7	6,1	72,8	15,2	12,0
40-44	68,1	18,0	13,9	74,0	13,7	12,3	69,7	16,8	13,5
45-49	67,5	15,4	17,1	72,1	10,8	17,1	69,0	13,9	17,1
50-54	63,2	16,7	20,1	73,9	8,0	18,2	67,2	13,4	19,4
55-59	59,8	20,6	19,6	69,2	21,5	9,2	63,4	20,9	15,7
60ans+	58,9	17,0	24,1	77,9	7,0	15,1	66,1	13,2	20,7
Total	69,4	15,2	15,4	78,8	13,4	7,9	72,8	14,6	12,6

IV.2 : Flux migratoires selon le milieu de résidence

IV.2.1 : Taux d'émigration

Les taux d'émigration varient de 2,3% à 6,7% selon les milieux d'origine Tableau IV-3. Ces taux montrent que ce n'est pas le milieu rural mais le milieu urbain qui, relativement aux effectifs de sa population, connaît les sorties les plus importantes. Le taux d'émigration est supérieur à 5 % dans le milieu urbain dans son ensemble, tandis que celui du milieu rural est égal à 2,3 %. Le taux d'émigration internationale est en revanche assez faible (0,9%).

Tableau IV-3 : Taux d'émigration (en %) entre milieux de résidence pour la population de 15 ans et plus,

Origine	Destination					Total
	N'Djamena	Villes Principales	Autres Villes	Rural	Etranger	
N'Djamena	0	1,27	0,78	3,64	0,84	6,53
Villes Principales	0,91	0	1,45	2,54	0,46	5,36
Autres Villes	0,76	1,74	0	3,56	0,61	6,67
Rural	0,45	0,68	0,52	0	0,60	2,25
Taux d'émigration internationale	-	-	-	-	0,92	0,92

Les départs du milieu rural sont surtout destinés vers les Villes Principales (0,7) et vers l'Etranger (0,6). De N'Djamena, on compte peu de départs pour les Autres Villes (0,8) et l'Etranger (0,8), l'essentiel allant vers le milieu rural (3,6) et les Villes Principales (1,3). On aurait pu s'attendre à ce que les migrants en provenance de N'Djamena se dirigent essentiellement vers l'Etranger : ce n'est pas le cas, et c'est au contraire le milieu rural intérieur que les émigrants privilégient. En somme, les migrations en provenance des Villes Principales sont plus souvent orientées vers le milieu rural que vers la capitale.

IV.2.2 : Taux d'immigration

Les taux d'immigration varient assez peu (6,1% à 6,4%) entre les différents types de destinations (Tableau IV-4). Les migrations en provenance du milieu rural contribuent pour 64 % au taux de N'Djamena, pour 49% et 58% aux taux d'immigration respectivement des Villes Principales et des Autres Villes. Les migrations en provenance des Autres Villes sont importantes dans le calcul du taux d'immigration du milieu rural soit environ 57%. Viennent ensuite, les migrations en provenance de N'Djamena qui, contribuent pour 35%. Pour ce qui est de l'immigration internationale, on constate un faible taux estimé à 0,6%.

Tableau IV-4 : Taux d'immigration (en %) entre milieux de résidence pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus,

Origine	Destination				Taux d'immigration internationale
	N'Djamena	Villes Principales	Autres Villes	Rural	
N'Djamena	0	1,24	0,76	2,17	-
Villes Principales	0,93	0	1,45	0,19	-
Autres Villes	0,76	1,74	0	3,56	-
Rural	4,06	3,03	3,58	0	-
Etranger	0,64	0,18	0,35	0,30	0,60
Total	6,39	6,19	6,14	6,22	0,60

V.II.3 : Taux de migration nette

Le solde migratoire est positif à N'Djamena (+0,3%) grâce à l'apport positif de la migration internationale et du milieu rural. En revanche, les Villes Principales doivent leurs taux positifs (+1,1%) à la migration interne.

Tableau IV-5 : Taux de migration nette (en %) par milieu d'origine selon le milieu de destination pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus

Origine	Destination				Taux de migration nette internationale
	N'Djamena	Villes Principales	Autres Villes	Rural	
N'Djamena	0,00	0,33	0,00	-0,03	
Villes Principales	-0,34	0,00	-0,29	-0,04	
Autres Villes	0,00	0,29	0,00	0,00	
Rural	0,42	0,48	0,03	0,00	
Etranger	0,22	-0,01	0,03	-0,17	0,07
Total	0,30	1,09	-0,23	-0,24	0,07

Le taux de migration négatif du milieu rural (-0,2%) est en grande partie imputable (à 70,8%) à la migration internationale. Les Autres Villes présentent également un taux net négatif (-0,2%) en raison d'échanges déficitaires avec les Villes Principales (-0,3%). Les Villes Principales ont un taux de migration nette positif avec tous les milieux sauf l'Etranger. Par ailleurs, le déficit de la ville de N'Djamena par rapport aux Villes Principales n'est compensé que par un apport positif du milieu rural.

IV.2.4 : Indice d'intensité migratoire par milieu de résidence

D'une manière générale, les flux inter-urbains sont d'intensité supérieure à la moyenne (indice variant de 2,33 à 5,23) tandis que les échanges entre milieux urbain et rural sont plutôt en dessous de la moyenne qui est ici de un.

Tableau IV-6 : Indice d'intensité migratoire relative entre milieu de résidence pour la population de 15 ans et plus

Origine	Destination			
	N'Djamena	Villes Principales	Autres Villes	Rural
N'Djamena	-	3,83	2,33	0,82
Villes Principales	2,81	-	4,36	0,57
Autres Villes	2,34	5,23	-	0,80
Rural	0,91	0,67	0,81	-

Il importe de souligner que les flux migratoires les plus importants se font entre les Villes Principales et les Autres Villes (5,23 et 4,36) et de N'Djamena vers les Villes Principales (3,83). On constate que les Villes Principales (Sarh, Moundou et Abéché) gagnent au détriment de N'Djamena en ce qui concerne les flux inter-urbain, quel que soit le sexe.

IV.3 : Les flux migratoires selon le sexe et le milieu de résidence

Les migrations aussi bien internes qu'externes sont essentiellement dominées par les migrations masculines. Celles-ci représentent plus de 70 % de l'ensemble des migrations. Mais les migrations masculines et féminines sont à peu près équivalentes au niveau interne (52,0 % pour les hommes contre 48,0 % pour les femmes). Au niveau international, les hommes sont nettement plus nombreux : 80% du total, soit 70% des immigrations internationales et 87% des émigrations. Avec une telle représentativité, les migrations masculines impriment notablement leurs caractéristiques propres aux migrations internationales, pour lesquelles les principaux résultats sont pour l'essentiel les mêmes que pour l'ensemble de la population.

IV.3.1 : Taux d'émigration

Les taux d'émigration (Tableau IV-7) des hommes sont largement supérieurs à ceux des femmes tant pour la migration interne que pour la migration totale et ce, quel que soit le milieu de résidence. Les plus grands écarts entre les sexes sont observés pour la ville de N'Djamena et le milieu rural avec des taux de migration totale deux fois plus élevés chez les hommes que chez les femmes. A N'Djamena par exemple, 68,8% des cas d'émigration sont du ressort des hommes contre 31,2% pour les femmes.

Dans l'ensemble, ces données montrent bien que l'émigration internationale des hommes est plus importante que celle des femmes, particulièrement celles du milieu rural. Ce déséquilibre entre les sexes au niveau international explique en grande partie les différences de taux d'émigration, notamment en milieu rural où il est plus important chez les hommes que chez les femmes.

Tableau IV-7 : Taux d'émigration (en %) par milieu de destination et selon le sexe.

Milieu de destination	Sexe			
	Hommes		Femmes	
	Migration interne	Migration totale	Migration interne	Migration totale
N'Djamena	8,04	9,08	3,19	4,06
Villes Principales	6,34	7,18	3,56	3,69
Autres Villes	7,90	8,99	4,51	4,88
Rural	1,24	5,15	0,45	0,70

IV.3.2 : Taux d'immigration

Les taux d'immigration totale des hommes sont plus élevés que ceux des femmes quel que soit le milieu de résidence (Tableau IV-8). Les données prouvent que le milieu rural est une zone moins attractive surtout pour les femmes avec des taux inférieurs à 1. Dans l'ensemble, les taux semblent dépendre très nettement de la hiérarchie urbaine chez les hommes alors que c'est moins le cas pour les femmes.

On remarque que le taux d'immigration interne est particulièrement élevé (4,8 %) pour les femmes des Villes Principales, à cela vient s'ajouter une immigration internationale non négligeable (0,3 %).

Tableau IV-8 : Taux d'immigration (en %) par milieu de destination selon le sexe,

Milieu de destination	Sexe			
	Hommes		Femmes	
	Migration interne	Migration totale	Migration interne	Migration totale
N'Djamena	7,89	9,19	3,53	4,79
Villes Principales	7,30	8,33	4,82	5,16
Autres Villes	7,84	8,93	4,09	4,48
Rural	1,17	3,58	0,38	0,61

IV.3.3 : Taux de migration nette et indice d'intensité relative

Il ressort des données du Tableau IV-9 que les Autres Villes et le milieu rural ont un taux de migration interne nette négatif. Dans l'ensemble, les taux de croissance migratoire sont très variables selon le milieu de résidence :

- ✓ la ville de N'Djamena se féminise en raison des migrations internes, puisque le taux de migration nette interne des femmes est près de 2 fois plus élevé que celui des hommes ;
- ✓ les Villes Principales ont des gains dans les échanges migratoires avec des taux supérieurs à 1 aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Tableau IV-9 : Taux annuels de migration nette par milieu d'origine et selon le sexe

Milieu d'origine	Sexe			
	Hommes		Femmes	
	Migration interne	Migration totale	Migration interne	Migration totale
N'Djamena	0,27	0,33	0,64	0,74
Villes Principales	1,32	1,14	1,35	1,47
Autres Villes	-0,04	-0,05	-0,44	-0,40
Rural	-1,92	-1,57	-0,12	-0,10

L'examen des indices d'intensité migratoire relatif (Tableau IV-10) révèle que chez les hommes, les flux à destination des Villes Principales en provenance des autres et vice versa sont les plus intenses avec des indices supérieurs à 3. D'autre part, le milieu rural présente des indices les plus faibles (inférieurs à 1) pour ce qui est des échanges avec les autres milieux de résidence. Chez les femmes, les flux en provenance de N'Djamena vers les Villes Principales d'une part et, ceux des Villes Principales vers les Autres Villes d'autre part, sont les plus intenses avec des indices relatifs supérieurs à 6.

Tableau IV-10 : Indice d'intensité relative par milieu d'origine selon le milieu de destination et le sexe

Origine	Destination			
	N'Djamena	Villes Principales	Autres Villes	Rural
Hommes				
N'Djamena	0,00	2,64	2,10	0,95
Villes Principales	2,32	0,00	3,33	0,59
Autres Villes	2,15	3,68	0,00	0,82
Rural	0,95	0,69	0,85	0,00
Femmes				
N'Djamena	0,00	6,12	2,60	0,48
Villes Principales	3,49	0,00	6,34	0,53
Autres Villes	2,52	8,23	0,00	0,81
Rural	0,78	0,66	0,79	0,00

Dans l'ensemble, ces résultats montrent clairement que le phénomène se manifeste avec plus d'intensité chez les femmes comparativement aux hommes lorsque les échanges se produisent entre villes.

IV.4 : Flux migratoires selon le groupe d'âge, le sexe et le milieu de résidence

Dans cette partie, il sera traité à la fois de la variable sexe et de l'effet de la variable âge sur le sexe en considérant trois grands groupes d'âges (15-29 ans, 30-44 ans et 45 ans et plus).

IV.4.1 : Taux d'émigration

Quels que soient le groupe d'âges et le sexe considérés, les taux d'émigration interne sont supérieurs aux taux d'émigration internationale (Tableau IV-11). Quels que soient le milieu de résidence et le sexe considérés, à l'exception du milieu rural, les taux d'émigration diminuent avec l'augmentation de l'âge et ceci, aussi bien pour les taux d'émigration interne qu'internationale. En général, quels que soient le groupe d'âge et le milieu de résidence, aussi bien les taux d'émigration interne qu'internationale des hommes sont supérieurs à ceux des femmes.

Tableau IV-11 : Taux d'émigration (en %) par sexe et groupe d'âges selon le milieu de résidence

Milieu d'origine	Hommes			Femmes		
	Taux interne	Taux international	Taux total	Taux interne	Taux international	Taux total
15-29 ans						
N'Djamena	8,56	1,54	10,10	4,65	0,77	5,42
Villes Principales	5,66	1,13	6,79	3,28	0,25	3,52
Autres Villes	5,13	1,05	6,18	2,73	0,37	3,10
Rural	2,07	0,16	2,23	0,69	0,40	1,09
30-44 ans						
N'Djamena	8,04	0,82	8,85	1,49	0,47	1,96
Villes Principales	4,85	1,04	5,88	2,04	0,10	2,14
Autres Villes	4,97	0,97	5,94	1,81	0,08	1,88
Rural	4,30	2,04	6,35	0,28	0,10	0,38
45 ans et plus						
N'Djamena	6,65	0,16	6,81	0,66	0,15	0,81
Villes Principales	3,77	0,18	3,95	0,56	0,10	0,67
Autres Villes	3,06	0,34	3,40	0,51	0,10	0,61
Rural	0,48	1,46	1,94	0,12	0,04	0,16

IV.4.2 : Taux d'immigration

A l'exception de N'Djamena, les taux d'immigration interne et internationale chez les hommes augmentent souvent du groupe d'âges 15-29 ans au groupe d'âges 30-44 ans. A 45 ans et plus, ces taux baissent. Chez les femmes, les taux d'immigration interne et internationale baissent avec l'augmentation de l'âge quel que soit le milieu de résidence sauf pour le milieu rural où on constate une légère augmentation du taux international d'immigration du groupe 30-44 ans à 45 ans et plus.

Tableau IV-12 : Taux d'immigration (en %) par sexe et groupe d'âges selon le milieu de résidence.

Milieu d'origine	Hommes			Femmes		
	Taux interne	Taux international	Taux total	Taux interne	Taux international	Taux total
15-29 ans						
N'Djamena	11,00	1,34	12,34	5,00	1,50	6,50
Villes Principales	6,43	1,32	7,75	4,05	0,56	4,61
Autres Villes	6,25	1,13	7,38	3,91	0,48	4,39
Rural	1,43	2,27	3,70	0,56	0,34	0,90
30-44 ans						
N'Djamena	5,74	1,67	7,41	1,96	1,24	3,20
Villes Principales	7,19	1,38	8,57	1,96	0,28	2,23
Autres Villes	6,18	1,23	7,40	1,87	0,20	2,07
Rural	1,36	3,64	5,00	0,29	0,10	0,39
45 ans et plus						
N'Djamena	4,34	0,36	4,70	0,57	0,11	0,68
Villes Principales	3,28	0,53	3,81	1,31	0,14	1,45
Autres Villes	3,17	0,29	3,47	1,10	0,19	1,29
Rural	0,66	1,56	2,21	0,05	0,18	0,23

IV.4.3 : Les taux de migration nette

Les taux de migration nette varient fortement selon le milieu de résidence et le groupe d'âges. A 15-29 ans, les échanges migratoires profitent surtout à N'Djamena malgré le déficit constaté chez les hommes dans les échanges migratoires internationaux. Les deux autres catégories de milieu urbain restent aussi bénéficiaires de ces échanges de population quel que soit le sexe. En revanche, le milieu rural est le grand perdant car quels que soient le type de migration et le sexe, les taux de migration nette sont déficitaires. Globalement, en ce qui concerne le milieu rural, les taux de migration interne ne sont positifs qu'à 45 ans et plus.

A 30-44 ans, les Villes Principales et les Autres Villes sont les grands bénéficiaires chez les hommes puisque les taux de migration nette totale sont respectivement de 2,24% et de 2,16%. Chez les femmes en revanche, malgré de légers excédents observés dans la migration internationale, les taux de migration nette totale sont déficitaires dans les échanges internes. A 45 ans et plus, à l'exception du milieu rural, le taux de migration nette interne est déficitaire chez les hommes ; ce qui explique le déficit observé dans la migration nette totale, bien que le taux de migration internationale soit légèrement excédentaire. Chez les femmes, en dehors de N'Djamena et du milieu rural, les taux de migration nette sont positifs.

Le déficit dans les échanges internationaux de population entre le Tchad et l'extérieur est imputable au déficit chez les hommes de N'Djamena et du milieu rural âgés de 15-29 ans et de ceux du milieu rural âgés de 30-44 ans.

Tableau IV-13 : Taux de migration nette (en %) par sexe et groupe d'âges selon le milieu de résidence

Milieu d'origine	Hommes			Femmes		
	Taux interne	Taux international	Taux total	Taux interne	Taux international	Taux total
15-29 ans						
N'Djamena	2,45	-0,21	2,24	0,88	0,20	1,08
Villes Principales	0,14	0,05	0,19	0,75	0,18	0,93
Autres Villes	0,06	0,04	0,10	0,56	0,27	0,83
Rural	-0,22	-2,64	-2,86	-0,13	-0,06	-0,19
30-44 ans						
N'Djamena	-2,31	0,86	-1,44	0,48	0,77	1,24
Villes Principales	2,00	0,24	2,24	-0,29	0,14	-0,15
Autres Villes	1,97	0,19	2,16	-0,40	0,15	-0,25
Rural	-0,09	-1,25	-1,34	0,02	0,00	0,02
45 ans et plus						
N'Djamena	-2,31	0,20	-2,11	-0,09	-0,04	-0,12
Villes Principales	-0,73	0,15	-0,58	0,73	0,10	0,83
Autres Villes	-0,67	0,20	-0,48	0,49	0,11	0,61
Rural	0,18	0,10	0,28	-0,07	0,14	0,08

CONCLUSION

Les données telles qu'elles sont présentées ne permettent pas de saisir le volume de la migration au Tchad. Cependant, on peut affirmer que, globalement, les migrations sont peu importantes (nombre moyen de migration est de 0,8) même si la mobilité des populations de certaines préfectures (données non présentées) pourrait être très importante. Les hommes effectuent deux fois plus de migrations que les femmes (moyenne 1,1 pour les hommes contre 0,5 pour les femmes). La principale destination des migrants est le milieu rural où sont orientés 73% des migrants. Les centres urbains et l'extérieur se partagent respectivement 14% et 13%.

Les indicateurs de sortie et d'entrée dans différents milieux de résidence mesurés par les taux d'émigration et d'immigration indiquent que les Autres Villes et N'Djamena ont des taux d'émigration nettement supérieurs à ceux des Villes Principales et surtout du milieu rural qui se révèle la principale destination. Quant aux taux d'immigration, les différences sont minimales ; ils varient de 6,1% pour les Autres Villes à 6,4% pour N'Djamena. Les gagnants sont les Villes Principales et N'Djamena avec des taux de migration nette de 1,1% et 0,3%.

L'Enquête Démographique de 1964 et le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993 ont montré que le taux d'urbanisation est passé de 8% à 21%. Cela traduit une concentration progressive de la population dans les Villes Principales (Moundou, Sarh et Abéché) et à N'Djamena. En effet, celle-ci provient beaucoup plus des migrations que des différences d'accroissement naturel. Les échanges de population entre le milieu rural, les Villes Principales et l'extérieur sont en défaveur des premiers avec des taux de migration nets négatifs de -0,2 et -0,01. À l'inverse, N'Djamena (0,2%) et les Autres Villes (0,03) ont gagné au détriment de l'extérieur. Globalement, le Tchad est déficitaire dans les échanges internationaux de population avec un taux de migration nette de -0,1%. C'est donc un pays d'émigration internationale modérée. Il est possible qu'avec l'exploitation du pétrole, la tendance s'inverse et le Tchad devienne un pays d'immigration internationale.

Dans l'ensemble, les migrations masculines représentent plus de 70% mais, pour les migrations internes, il n'y a pas une très grande différence entre la mobilité des hommes et celle des femmes. En revanche, les migrations internationales sont davantage le fait des hommes. Les hommes sont moins nombreux à s'orienter vers le milieu rural que les femmes. Ils sont plus nombreux en direction des villes et vers l'étranger. Quels que soient le type de migration et le groupe d'âges considérés, aussi bien les taux d'émigration que les taux d'immigration masculine sont supérieurs à ceux des femmes.

Un résultat inattendu de cette analyse est la hiérarchisation des mouvements migratoires allant des Villes Principales vers la capitale, puis vers les Autres Villes et vers le milieu rural. On s'attendrait à des gains suivant la hiérarchisation des villes, c'est-à-dire chaque milieu de résidence devrait bénéficier d'un excédent migratoire en provenance des milieux moins urbanisés et perdre au profit des milieux plus urbanisés. Or, on constate que N'Djamena qui est la capitale du pays perd au profit des Villes Principales en ce qui concerne les mouvements des hommes et au profit des Villes Principales et des Autres Villes quant aux flux des femmes. Pourtant, selon les données du RGPH de 1993, N'Djamena concentrait 40,1% de la population urbaine totale et son indice de primatialité est de 2,3. Sa croissance annuelle de 5,7% provient plus des mouvements migratoires (3,1%) que de la croissance naturelle (2,6%). N'Djamena la capitale, compte tenu de sa dotation en infrastructures socio-économiques et administratives et abritant les grandes écoles et les universités, attire plus de migrants que le reste des régions.

Chapitre V : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS

Alladoum Maidoual & Djimtoingar Nadjionoum

Le présent chapitre se propose de faire une étude descriptive des interrelations entre les variables socio-démographiques et économiques telles que l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, l'instruction, l'activité économique, l'ethnie, la nationalité, et la migration. Compte tenu de la spécificité de certaines de ces variables, l'analyse ne concerne que les personnes âgées de 5 ans et plus.

ENCADRE 3 : DEFINITION DES CONCEPTS

Le **statut migratoire** est la situation d'un(e) enquêté(e) eu égard à la migration. Dans cette étude, le statut migratoire des individus est défini par rapport à la sous-préfecture.

Le statut migratoire a été défini en cinq catégories selon la durée écoulée depuis la migration jusqu'à l'enquête (les abréviations utilisées dans les tableaux figurent entre parenthèses) :

Immigrants arrivés dans les 5 dernières années (**Imm.-5 ans**)

Immigrants arrivés il y a plus de 5 ans (**Imm.+5 ans**)

Migrants de retour arrivés dans les 10 dernières années (**MigRt.-10 ans**)

Migrants de retour arrivés il y a plus de 10 ans (**Migrt.+10 ans**)

Non-migrants (**N-Migrants**).

Un actif est une personne disposée à exercer une activité économique en référence à une période de temps donnée (ici pendant les deux semaines précédant l'enquête) ;

Un inactif est une personne qui ne peut pas travailler suite à une infirmité physique ou mentale, à la vieillesse ou pour d'autres raisons (par exemple étudiant, retraité ou celui qui ne veut pas simplement travailler).

Un employeur est une personne active qui exploite sa propre entreprise économique et qui emploie des salariés ;

Un travailleur indépendant est une personne qui travaille pour son propre compte et qui n'emploie pas de salariés ;

Un salarié est une personne active qui travaille au compte d'un employé public ou privé et qui, pour ce fait, perçoit un salaire en espèces ou en nature ;

Un aide-familial est une personne qui travaille dans une entreprise appartenant à un membre de sa famille et qui ne touche pas de salaire ou de rémunération en contre partie ;

Un apprenti est une personne qui travaille pour un employeur dans le but d'acquérir une formation professionnelle à titre gratuit ou non et qui ne perçoit aucun salaire en contrepartie.

V.I : Structure par age et par sexe des migrants et non-migrants

V.I.1 : Caractéristiques selon l'âge et le sexe

Le Tableau V-1 et le Graphique V-1 font ressortir pour la population résidente âgée de 5 ans et plus un rapport de masculinité ou nombre moyen d'hommes pour cent femmes de 94. Ce résultat est identique à celui du RGPH d'avril 1993. Le déficit des hommes qui touche de manière générale les tranches d'âges allant de 15-19 ans à 40-44 ans, a atteint son niveau le plus élevé entre 25-29 ans avec un rapport de masculinité de 62. Cet important déficit serait dû en partie à l'émigration internationale masculine différentielle.

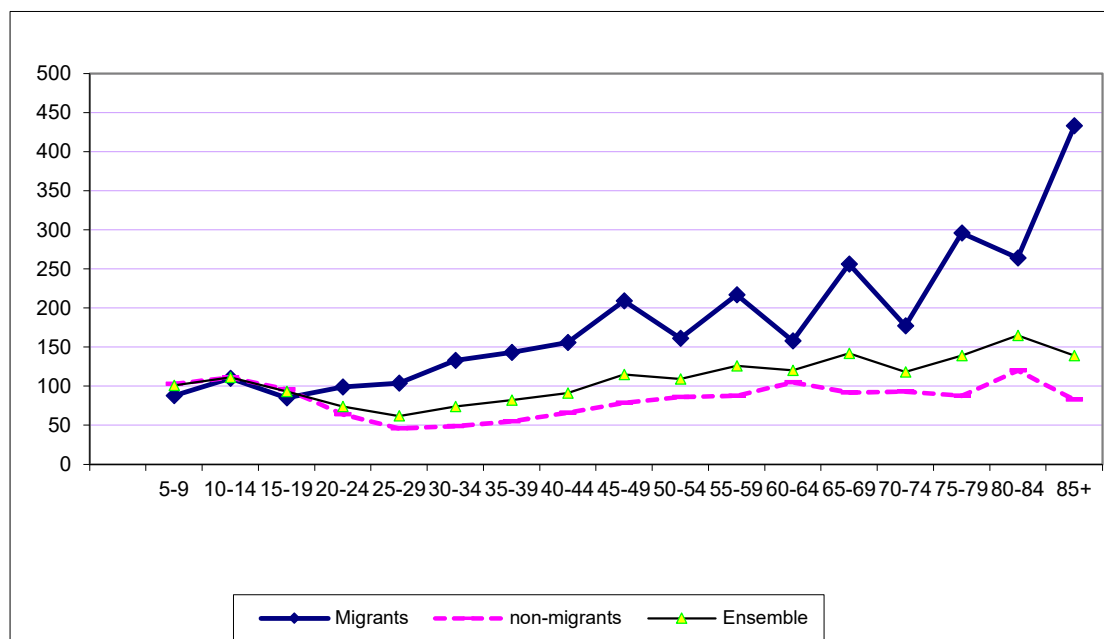
Dans l'ensemble, les hommes sont plus nombreux que les femmes chez les migrants (rapport de masculinité : 130). En revanche, chez les non-migrants, c'est la situation inverse qui est observée (rapport de masculinité 84). Dans la population migrante, on constate une prédominance des femmes de 15 à 24 ans. Cette situation peut s'expliquer par une migration interne plus importante des femmes de ces âges en raison des mariages. De 25 à 59 ans, les rapports de masculinité des migrants montrent nettement la prédominance des hommes en matière de migration.

Tableau V-1 : Populations migrantes et non migrantes par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	Migrants			Non-migrants			Ensemble		
	Hommes	Femmes	R.M	Hommes	Femmes	R.M	Hommes	Femmes	R.M
5-9	5,2	7,7	88	25,7	21,0	103	19,5	18,1	101
10-14	8,8	10,4	110	23,3	17,6	111	18,9	16,0	111
15-19	6,8	10,4	85	11,9	10,5	96	10,4	10,5	93
20-24	8,8	11,4	99	6,8	8,9	64	7,4	9,5	74
25-29	10,6	13,2	104	5,2	9,6	46	6,9	10,4	62
30-34	10,9	10,6	133	4,2	7,3	49	6,3	8,0	74
35-39	10,6	9,6	143	4,2	6,4	55	6,2	7,1	82
40-44	8,5	7,1	156	4,0	5,1	66	5,4	5,5	91
45-49	7,9	4,9	209	3,4	3,6	79	4,7	3,9	115
50-54	5,8	4,7	161	3,1	3,0	86	3,9	3,4	109
55-59	4,0	2,4	217	1,7	1,6	88	2,4	1,8	126
60-64	3,7	3,0	158	2,6	2,1	105	2,9	2,3	120
65-69	2,8	1,4	256	1,0	0,9	92	1,5	1,0	142
70-74	2,3	1,7	177	1,3	1,2	93	1,6	1,3	118
75-79	1,3	0,6	296	0,5	0,5	88	0,7	0,5	139
80-84	1,3	0,6	264	0,6	0,4	120	0,8	0,5	165
85 +	0,6	0,2	433	0,3	0,3	83	0,4	0,2	139
Ind,	0,0	0,0	200	0,1	0,0	144	0,1	0,0	147
Total	100,0	100,0	130	100,0	100,0	84	100,0	100,0	94

R.M : Rapport de masculinité

Graphique V-1 : Rapports de masculinité des populations migrantes et non-migrantes par groupe d'âges



V.I.2 : Statut migratoire selon la préfecture de résidence actuelle

La population de 5 ans et plus enquêtée est composée de 74,4% de non-migrants et 25,6% de migrants (migration mesurée par rapport à la sous-préfecture de naissance). La prédominance des non-migrants est observée pour toutes les préfectures où leur proportion varie de 66,9% (BET) à 86,1% (Kanem). Seule la ville de N'Djamena présente la situation contraire avec une proportion de non-migrants de 36,3% contre 64,7% de migrants. Cette forte proportion de migrants à N'Djamena s'explique par la position privilégiée que cette ville occupe. En effet, capitale du pays, N'Djamena bénéficie de beaucoup d'infrastructures socio-économiques pour attirer les populations des autres unités administratives.

La répartition par sexe montre que la migration féminine est toujours inférieure à la migration masculine quelle que soit la préfecture de résidence. L'écart entre les hommes et les femmes est de 9,6 points au niveau national. Il varie de 2 points au Logone occidental et au Mayo-Kébbi à 3 points dans la ville de N'Djamena et les préfectures du Chari-Baguirmi, Logone oriental et Moyen Chari, et de 7 à 16 points dans les neuf autres préfectures. Les écarts les plus importants sont observés dans le Biltine (30% de migrants hommes contre 14% de femmes migrantes), au Batha (31% contre 16%), au BET (41% contre 26%) et au Salamat (37% contre 22%). Le Kanem, le Guéra et la Tandjilé ont respectivement des écarts de 10, 11 et 12 points.

Tableau V-2 : Population de 5 ans et plus par statut migratoire selon la préfecture de résidence actuelle et le sexe

Préfecture de résidence Actuelle	Statut migratoire						Total
	Imm. -5 ans	Imm. +5 ans	MigRt -10 ans	MigRt +10 ans	Autres migrants	N-Migrants	
Ensemble							
Batha	1,32	2,32	13,22	5,48	0,40	77,27	100
Borkou-Ennedi-Tibesti	5,45	4,96	17,36	4,19	1,15	66,89	100
Biltine	1,36	2,56	11,77	5,02	0,59	78,70	100
Chari-Baguirmi	6,45	15,65	3,68	2,31	2,47	69,44	100
Guéra	2,85	4,22	7,53	4,89	1,69	78,82	100
Kanem	1,46	1,52	7,87	2,74	0,33	86,08	100
Lac	2,05	4,66	4,49	3,04	1,20	84,56	100
Logone occidentale	4,18	6,89	3,18	3,78	2,26	79,70	100
Logone orientale	2,75	4,86	8,43	7,73	1,51	74,72	100
Mayo-Kebbi	1,85	6,73	5,52	5,12	1,12	79,66	100
Moyen-Chari	2,41	8,49	3,99	4,23	2,55	78,33	100
Ouaddaï	1,28	5,78	4,48	4,03	1,34	83,09	100
Salamat	3,26	12,13	7,05	5,52	1,26	70,76	100
Tandjilé	2,23	4,70	9,45	7,69	0,98	74,94	100
N'Djamena	17,61	27,66	4,16	2,77	11,50	36,29	100
Total	3,94	7,25	8,02	4,43	1,99	74,37	100
Hommes							
Batha	1,74	2,71	17,94	8,30	0,35	68,96	100
Borkou-Ennedi-Tibesti	6,32	6,08	20,53	6,72	1,34	59,02	100
Biltine	1,54	2,62	17,67	7,56	0,60	70,01	100
Chari-Baguirmi	6,14	15,45	4,79	3,25	2,40	67,97	100
Guéra	3,33	4,21	10,64	6,82	1,88	73,12	100
Kanem	1,40	1,14	12,18	3,87	0,22	81,18	100
Lac	2,08	3,56	7,28	5,11	1,08	80,88	100
Logone occidentale	4,74	5,98	3,36	4,83	2,32	78,76	100
Logone orientale	2,48	4,78	8,93	9,19	1,23	73,39	100
Mayo-Kebbi	1,64	4,25	7,65	7,38	0,65	78,44	100
Moyen-Chari	3,09	8,41	4,61	4,73	2,33	76,81	100
Ouaddaï	1,51	6,60	7,63	6,89	1,53	75,84	100
Salamat	3,79	12,00	11,80	8,45	1,35	62,61	100
Tandjilé	2,22	4,27	13,16	10,88	0,91	68,56	100
N'Djamena	19,60	27,87	4,07	3,28	10,46	34,71	100
Total	4,48	7,41	10,49	6,22	2,00	69,40	100
Femmes							
Batha	0,96	2,00	9,28	3,12	0,45	84,18	100
Borkou-Ennedi-Tibesti	4,70	4,00	14,62	2,00	0,99	73,70	100
Biltine	1,22	2,50	6,91	2,93	0,58	85,86	100
Chari-Baguirmi	6,80	15,86	2,47	1,29	2,54	71,04	100
Guéra	2,42	4,24	4,70	3,13	1,51	84,01	100
Kanem	1,53	1,88	3,79	1,67	0,42	90,70	100
Lac	2,02	5,84	1,52	0,83	1,32	88,47	100
Logone occidentale	3,67	7,72	3,02	2,82	2,21	80,56	100
Logone orientale	3,01	4,94	7,96	6,33	1,77	75,99	100
Mayo-Kebbi	2,04	8,94	3,63	3,12	1,53	80,74	100
Moyen-Chari	1,79	8,55	3,42	3,77	2,76	79,72	100
Ouaddaï	1,10	5,12	1,99	1,77	1,19	88,83	100
Salamat	2,80	12,25	2,85	2,93	1,19	77,98	100
Tandjilé	2,23	5,11	5,97	4,70	1,05	80,94	100
N'Djamena	15,07	27,40	4,28	2,11	12,83	38,32	100
Total	3,42	7,11	5,71	2,75	1,98	79,02	100

Dans les préfectures aux grands écarts, le poids de la migration de retour chez les hommes est souvent plus important que chez les femmes : les migrants de retour hommes représentent entre 65% et 85% de migrants hommes sauf au Salamat (55%), et entre 26% et 64% des femmes migrantes sauf au Biltine (70,7%) et au Batha (77,5%).

Dans les préfectures aux faibles écarts, le poids de la migration de retour chez les hommes migrants est particulièrement élevé au Ouaddaï (61%), au Logone oriental (67%) et au Mayo-Kebbi (68%). Chez les femmes migrantes, ce poids varie de 10% à 36% sauf au Logone oriental où il atteint 59,5%.

Au niveau national, la proportion des immigrants récents (arrivés au cours des cinq dernières années précédant l'enquête) est d'environ 4% de la population résidente contre un peu plus de 7% pour les immigrants anciens (arrivés il y a plus de cinq ans). Cette supériorité numérique des immigrants anciens sur les migrants récents s'est maintenue dans toutes les préfectures sauf le BET où le rapport est légèrement en faveur des immigrants récents. Les immigrants (récents et anciens) représentent 43,7% de la population migrante tandis que les migrants de retour (récents et anciens) en représentent 48,6%. A N'Djamena, les migrants de retour ne représentent que 10,9% des migrants. En revanche le poids des immigrants (récents et anciens) dans la population migrante n'djaménoise est de 71%. Les immigrants arrivés il y a plus de 5 ans à N'Djamena sont plus nombreux que les immigrants récents (43,4% contre 24,4% de la population migrante).

V.I.3 : Etat matrimonial et statut migratoire

Les modalités de l'état matrimonial retenues pour cette étude sont les suivantes : célibataire, marié(e) monogame, marié(e) polygame (2 à 3 épouses et plus s'il s'agit d'un homme ; 1 à 2 coépouses et plus s'il s'agit d'une femme), union libre, séparé(e)/divorcé(e) et veuf(ve).

Les résultats par sexe qui figurent aux Tableau V-3 et Tableau V-4 montrent que, dans l'ensemble, parmi la population de 15 ans et plus, la proportion des célibataires hommes est plus de deux fois supérieure à celle des célibataires femmes (30,2% contre 12,3%), 48% des hommes sont monogames contre 45% de femmes. En revanche, il y a plus de femmes en union polygamique de 3 épouses ou plus (5% des femmes) que d'hommes (3%). Les veuves sont également plus nombreuses que les veufs (11,2% contre 1,8%).

Chez les non-migrants, 36,8% des hommes sont célibataires contre seulement 13% de femmes. Parmi les mariés non-migrants, l'écart entre les femmes et les hommes qui n'est que de 1 point pour la monogamie, passe à près de 11 points pour la polygamie. Autrement dit, la proportion des femmes non-migrantes en union polygamique est plus forte que celle des hommes non-migrants dans la même union (26% contre 15,2%) ;

Chez les migrants 21,4% des hommes sont célibataires contre 10,3% de femmes. Chez les hommes, près de la moitié des immigrants récents (moins de 5 ans) sont célibataires (48%) contre 13,8% chez les femmes. On remarque aussi que les migrants anciens (de retour ou non) sont moins souvent célibataires que les migrants récents quel que soit le sexe.

Dans la population masculine, plus de la moitié des migrants (54%) sont mariés monogames alors que chez les non-migrants la proportion des mariés monogames est de 43,7%. En revanche les proportions des migrants et des non-migrants en union libre et en rupture d'union sont presque identiques (0,1% et 4,1%).

Tableau V-3 : Population masculine de 15 ans par situation matrimoniale selon le statut migratoire

Statut migratoire	Situation matrimoniale								Total
	Célibataire	Marié Monog.	Marié polygame		Union Libre	Séparé /divor.	Veuf	Non Décl.	
			2 ép.	3 ép. et +					
Imm.-5 ans	48,02	40,56	6,92	1,68	0,06	2,33	0,43	-	100
Imm.+5 ans	30,64	49,79	11,49	3,30	0,11	3,22	1,44	-	100
MigRt.-10 ans	13,90	60,07	19,56	2,99	-	2,30	1,06	0,12	100
MigRt.+10 ans	7,01	58,49	24,44	5,31	0,05	2,31	2,32	0,08	100
Aut. Migrants	31,76	45,57	15,11	1,37	-	4,63	1,56	-	100
Total Migrants	21,40	54,10	17,00	3,30	0,05	2,70	1,40	0,05	100
N-Migrants	36,77	43,71	12,66	2,54	0,06	1,91	2,15	0,20	100
Ensemble	30,19	48,15	14,53	2,88	0,05	2,23	1,82	0,14	100

Tableau V-4 : Population féminine de 15 ans par situation matrimoniale selon le statut migratoire

Statut migratoire	Situation matrimoniale								Total
	Célibataire	Marié Monog.	Marié polygame		Union Libre	Sép. /div.	Veu-ve	Non Décl.	
			2 Coép.	3 Coép +					
Imm.-5 ans	13,82	53,95	16,39	3,48	0,28	5,49	6,60	-	100
Imm.+5 ans	10,44	46,91	18,00	6,28	0,24	5,45	12,67	0,01	100
MigRt.-10 ans	9,70	42,38	20,90	4,07	0,41	11,68	10,85	0,02	100
MigRt.+10 ans	7,70	38,39	19,36	5,83	0,30	7,16	21,27	-	100
Aut. Migrants	11,30	47,84	16,87	5,71	0,20	7,66	10,23	0,18	100
Total Migrants	10,30	45,30	18,70	5,20	0,30	7,70	12,50	-	100
Non-Migrants	13,05	44,79	20,42	5,60	0,25	5,07	10,71	0,11	100
Ensemble	12,33	44,93	19,97	5,49	0,26	5,75	11,18	0,09	100

Chez les femmes en revanche, les proportions des migrantes en rupture d'union sont un peu plus importantes que celles des non-migrantes (20,2% contre 15,8%). Parmi les migrantes en rupture d'union, seules les immigrantes récentes sont les moins touchées. Par rapport aux hommes, les femmes sont beaucoup plus touchées par la rupture d'union quel que soit le statut migratoire. Ce résultat confirme ce qui avait été observé par d'autres opérations, en particulier le Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1993.

V.I.4 : Niveau d'instruction et statut migratoire

Le Tableau V-5 montre que plus de 61% de la population de 6 ans et plus n'ont aucun niveau d'instruction. La population scolarisée (tout niveau confondu) représente un peu plus de 38% de la population totale. Mais dans 87% de cas il s'agit de niveau d'instruction coranique et primaire. Il en ressort que les non-migrants sont moins instruits que les migrants. Si au niveau primaire, les proportions sont à peu près les mêmes (un peu plus de 20%), au niveau secondaire et plus, la proportion des migrants est plus de 4 fois supérieure à celle des non-migrants (12,4% contre 2,6%). Par ailleurs les immigrants récents sont plus instruits que les immigrants anciens et migrants de retour anciens comme récents. Au recensement de 1993, les migrants des cinq dernières années étaient dans leur grande majorité sans niveau d'instruction (54,6%). Leur proportion aux niveaux primaire, secondaire et supérieur étaient respectivement de 25,9%, 10% et à peine 1%.

Tableau V-5 : Population de 6 ans et plus par niveau d'instruction selon le statut migratoire

Ensemble						
Statut migratoire	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Coranique	Primaire	Second. et plus	Indéterminé	
Imm.-5 ans	35,41	13,49	31,15	19,74	0,21	100
Imm.+5 ans	52,74	13,51	19,85	13,69	0,22	100
MigRt -10ans	50,22	21,26	19,24	9,16	0,12	100
MigRt +10ans	59,99	17,51	15,22	7,24	0,04	100
Aut. Migrants	46,98	12,35	23,25	17,33	0,09	100
Total Migrants	50,10	16,50	20,90	12,40	0,10	100
N-Migrants	65,35	11,35	20,46	2,61	0,23	100
Ensemble	61,44	12,68	20,56	5,11	0,21	100
Hommes						
Statut migratoire	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Coranique	Primaire	Second. et plus	Indéterminé	
Imm.-5 ans	24,52	18,60	30,20	26,44	0,26	100
Imm.+5 ans	35,09	20,76	23,54	20,36	0,25	100
MigRt -10ans	39,20	28,72	20,12	11,88	0,08	100
MigRt +10ans	52,13	22,72	16,25	8,86	0,03	100
Aut. Migrants	30,90	18,38	22,90	27,82	-	100
Total Migrants	38,20	23,40	21,80	16,50	0,10	100
N-Migrants	50,93	16,85	27,33	4,62	0,28	100
Ensemble	47,01	18,86	25,65	8,25	0,23	100
Femmes						
Statut migratoire	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Coranique	Primaire	Second. et plus	Indéterminé	
Imm.-5 ans	48,77	7,22	32,33	11,53	0,16	100
Imm.+5 ans	69,95	6,44	16,24	7,18	0,18	100
MigRt -10ans	69,16	8,44	17,74	4,48	0,19	100
MigRt +10ans	76,61	6,48	13,04	3,81	0,06	100
Aut. Migrants	62,25	6,62	23,58	7,38	0,18	100
Total Migrants	66,40	7,20	19,50	6,70	0,20	100
N-Migrants	77,21	6,83	14,81	0,96	0,19	100
Ensemble	74,95	6,89	15,80	2,17	0,18	100

Chez les hommes, les migrants sont nettement plus scolarisés que les non-migrants. Plus de la moitié de ces derniers n'ont aucun niveau d'instruction. Cependant on constate que, pour le niveau primaire, la proportion des non-migrants scolarisés est plus élevée que celle des migrants (27,3% contre 21,8%). Cette situation qui paraît paradoxale s'explique par l'écart très important qui existe entre les niveaux secondaire et plus de ces deux catégories (4,6% contre 16,5%). En d'autres termes, les migrants sont plus représentés aux niveaux élevés que les non-migrants. Comme chez les femmes, les immigrants récents sont les plus scolarisés. Leur proportion est de 75% alors qu'elle est de 47,8% chez les migrants de retour anciens et 64,7% chez les immigrants anciens.

Du côté des femmes, il apparaît que 3 femmes sur 4 n'ont jamais fréquenté l'école contre un peu moins de 1 homme sur 2. Autrement dit, les hommes sont plus scolarisés que les femmes (53% contre 25%).

La proportion des femmes migrantes de niveau secondaire et plus est 7 fois plus importante que celle des non-migrantes. En revanche leurs proportions relatives au niveau coranique et

primaire ne sont pas très différentes. Les immigrantes récentes sont plus scolarisées que les immigrantes anciennes et les migrantes de retour.

V.I.5 : Activité économique et statut migratoire

V.I.5.1 : Statut d'activité économique

Les résidents de moins de 6 ans ne sont pas comptabilisés parmi les inactifs, mais font plutôt partie de la population dépendante à charge ; catégorie qui n'est pas prise en compte dans la présente analyse. Cela permet de se faire une idée sur l'importance de la population qui fournit la main d'œuvre nécessaire à l'activité économique du pays selon le statut migratoire. L'appréciation de cette importance se fera au niveau national et intégrera la variable sexe pour les aspects différentiels relatifs à la main d'œuvre.

Tableau V-6 : Population active de 6 ans et plus par situation professionnelle selon le statut migratoire

Statut migratoire	Situation professionnelle								
	Occupé	Chômeur	Quête du 1 ^{er} emploi	Total actif	Femme au foyer	Etudiant	Retraité	Autres	Ens.
Ensemble									
Imm. - 5 a	44,34	0,62	0,81	45,77	12,52	30,79	0,71	10,22	100,0
Imm. +5 a	60,10	0,71	0,47	61,28	11,35	19,91	1,31	6,15	100,0
MigRet. -10	77,17	0,40	0,16	77,73	6,69	11,41	0,28	3,90	100,0
MigRet. + 10	88,11	0,22	0,08	88,41	2,66	4,93	0,89	3,10	100,0
Total migrants									100,0
N-Migrants	61,47	0,11	0,10	61,68	4,23	19,58	0,23	14,29	100,0
Aut Mig	55,76	0,74	0,43	56,93	15,11	21,04	0,95	5,97	100,0
Total	63,02	0,21	0,17	63,4	5,42	18,77	0,37	12,04	100,0
Hommes									
Imm. - 5 a	54,80	0,95	1,00	56,75	32,62	0,93	9,70	10,22	100,0
Imm. +5 a	63,56	1,20	0,72	65,48	26,44	2,18	5,89	6,15	100,0
MigRet. -10	84,60	0,55	0,14	85,29	11,63	0,36	2,73	3,90	100,0
MigRet. + 10	91,04	0,21	0,12	91,37	4,95	1,00	2,68	3,10	100,0
Total migrants									100,0
N-Migrants	58,79	0,14	0,14	59,07	26,91	0,17	13,85	14,29	100,0
Aut Mig	63,53	1,25	0,63	65,41	26,26	1,88	6,45	5,97	100,0
Total	63,77	0,32	0,23	64,32	24,15	0,46	11,07	12,04	100,0
Femmes									
Imm. - 5 a	31,51	0,21	0,57	32,29	27,09	28,54	0,43	11,65	100,0
Imm. +5 a	56,72	0,23	0,23	57,18	22,19	13,53	0,47	6,63	100,0
MigRet. -10	64,41	0,14	0,19	64,74	18,07	11,03	0,14	6,02	100,0
MigRet. + 10	81,93	0,24	0,00	82,17	7,84	4,90	0,68	4,41	100,0
Total migrants									100,0
N-Migrants	63,67	0,08	0,07	63,82	7,54	13,55	0,28	14,81	100,0
Aut Mig	48,38	0,26	0,24	48,88	28,48	16,07	0,07	6,49	100,0
Total	62,32	0,11	0,11	62,54	10,27	13,73	0,29	13,17	100,0

Selon les données du Tableau V-6, la population résidente de 6 ans et plus est majoritairement active (63,4%). On compte relativement plus d'actifs parmi les migrants (81,5%) que parmi les non-migrants (61,7%). Le statut migratoire détaillé montre que dans l'ensemble, les plus fortes proportions de personnes actives s'observent parmi les migrants de retour, en particulier ceux âgés de plus de 10 ans (88,4%). Cela prouve que les personnes susceptibles de migrer sont des bras valides et des personnes économiquement actives. Viennent ensuite les non-migrants (61,7%) et les immigrants de plus de 5 ans (61,3%). Ce dernier résultat traduit la

difficulté que rencontrent très souvent les immigrés en matière d'emploi dans le milieu d'accueil.

Lorsqu'on s'intéresse à la population active uniquement, il ressort que la presque totalité des personnes est occupée quel que soit le statut migratoire : 99,7% parmi les migrants de retour de plus de 10 ans et les non-migrants contre 98,1% parmi les immigrants de plus de 5 ans. Ces résultats mettent en évidence deux faits :

- la migration ne s'explique pas forcément par le manque d'emploi en milieu d'origine ;
- la migration est guidée par la recherche de la qualification (apprentissage) ou des moyens nécessaires à la réalisation des activités.

Le pourcentage relativement élevé des inactifs dans la population non-migrante confirme une fois de plus que, ce sont les personnes potentiellement valides qui participent à la migration montrant ainsi le caractère essentiellement économique de ce phénomène. Dans l'ensemble, la proportion des chômeurs est insignifiante. Elle est de 1,4% pour les immigrants de moins de cinq ans et 1,2% pour ceux ayant plus de cinq ans. Cette proportion est encore plus faible chez les migrants retournés il y a plus de 10 ans (0,3%) et ceux de moins de 10 ans (0,6%).

La proportion des personnes actives est plus élevée chez les hommes que chez les femmes : 64,3% contre 62,5% respectivement. L'importance des femmes au foyer parmi les immigrantes et les migrantes de retour montre vraisemblablement que ce sont pour la plupart des femmes qui ont suivi leur conjoint.

D'une manière générale, les hommes sont plus touchés par le chômage que les femmes : 0,6% contre 0,2%. Chez les hommes comme chez les femmes, on retrouve le schéma d'ensemble : les immigrants et immigrantes sont les plus touchés par le chômage.

V.I.5.2 : Situation dans l'activité

La situation dans l'activité actuelle est la position du travailleur dans l'emploi exercé. Il se dégage du Tableau V-7 trois statuts dominants: indépendant, aide-familial et salarié.

L'auto-emploi concerne au moins 40% de personnes actives occupées et ce, quel que soit le statut migratoire. L'importance des travailleurs indépendants dans la catégorie des migrants de retour, en particulier ceux de plus de 10 ans (81,6%) confirme le fait que ces personnes avaient comme objectif, au moment où ils migraient, la recherche de moyens matériels ou professionnels en vue de leur propre installation au retour. La main d'œuvre familiale est surtout utilisée par les non-migrants (54,9%) suivis des immigrants, en particulier ceux de plus de 5 ans (26%). En ce qui concerne le travail salarié, on note une forte implication des immigrants : 25,2% et 10,7% respectivement pour ceux de moins de 5 ans et ceux de plus de 5 ans. Dans l'ensemble, l'apprentissage n'est pas très pratiqué car il concerne moins d'une personne active occupée sur dix, quel que soit le statut migratoire.

Tableau V-7 : Population active occupée de 6 ans et plus par statut dans la profession selon le statut migratoire

Statut Migratoire	Statut dans la profession							Total
	Employeur	Salarié	Indép.	Travailleur à la tâche	Aide familial	Apprenti	Autre	
<i>Ensemble</i>								
Imm. - 5 a	0,75	25,16	43,31	6,16	22,42	0,90	1,30	100,0
Imm. +5 a	1,02	10,65	57,70	3,95	25,95	0,20	0,53	100,0
MigRet. -10	0,28	3,69	76,69	2,26	16,62	0,14	0,32	100,0
MigRet. + 10	0,17	3,45	81,06	1,51	13,66	0,06	0,09	100,0
Total migrant								100,0
N-Migrants	0,08	1,01	43,19	0,59	54,87	0,10	0,16	100,0
Aut Mig	1,33	18,57	48,60	4,30	26,60	0,35	0,24	100,0
Total	0,21	3,07	49,93	1,26	45,16	0,14	0,23	100,0
Hommes								
Imm. - 5 a	0,95	34,69	40,16	8,67	12,95	1,23	1,35	100,0
Imm. +5 a	1,45	17,72	60,52	7,24	12,00	0,36	0,70	100,0
MigRet. -10	0,35	5,02	83,97	3,23	6,91	0,16	0,36	100,0
MigRet. + 10	0,25	5,42	91,04	1,93	2,04	0,09	0,13	100,0
Total migrant								100,0
Non Migrants	0,12	1,96	53,34	1,20	42,95	0,20	0,22	100,0
Aut Mig	2,17	30,55	46,42	7,76	12,41	0,27	0,43	100,0
Total	0,34	5,61	60,83	2,41	30,25	0,24	0,31	100,0
Femmes								
Imm, - 5 a	0,34	4,82	50,03	0,81	42,62	0,19	1,19	100,0
Imm, +5 a	0,55	2,93	54,61	0,36	41,19	0,02	0,34	100,0
MigRet, -10	0,14	0,69	60,26	0,08	38,54	0,08	0,22	100,0
MigRet, + 10	0,00	0,93	57,59	0,53	40,95	0,00	0,00	100,0
Total migrant								100,0
Non Migrants	0,04	0,29	35,49	0,13	63,90	0,03	0,12	100,0
Aut Mig	0,29	3,65	51,32	0,00	44,28	0,46	0,00	100,0
Total	0,09	0,64	39,49	0,17	59,44	0,04	0,15	100,0

Chez les hommes, les travailleurs indépendants sont majoritairement des migrants de retour : 91,0% pour les plus de 10 ans et 84% pour les moins de 10 ans. La main d'œuvre familiale représente 43% des non-migrants tandis que le salariat est relativement important chez les immigrants : 34,7% pour les moins de cinq ans et 17,7% pour ceux de plus de 5 ans. La proportion des employeurs est négligeable dans l'ensemble (0,3%).

En revanche, selon le même tableau, plus de la moitié des femmes (59,4%) constituent de l'aide familiale. Ce taux est relativement plus élevé chez les non-migrantes (63,9%). Néanmoins, près de 4 femmes sur dix exercent une activité indépendante. L'auto-emploi est surtout pratiqué par les migrantes de retour (60,3% pour les moins de dix ans et 57,6% pour les plus de dix ans) et les immigrantes (54,6% pour les plus de cinq ans et 50,0% pour les moins de cinq ans) ; on ne compte pratiquement pas d'employeurs (0,1%).

CONCLUSION

Les résultats de cette analyse mettent en évidence les traits caractéristiques des migrants et non-migrants. Dans la tranche d'âge 15-24 ans, on note une prédominance de la migration féminine, alors que celle de la migration masculine commence à partir de 25 ans jusqu'à 59 ans, laissant ainsi entrevoir des motivations différentes selon le sexe : la migration féminine est vraisemblablement guidée par le mariage tandis que la recherche d'emploi ou de qualification est à la base de la migration masculine.

Les personnes mariées de couple monogame sont plus impliquées dans la migration, tous sexes confondus. Néanmoins, on observe une forte proportion de femmes mariées de couple polygame parmi les migrantes. L'instruction se révèle être un facteur de différenciation entre migrants et non-migrants. A partir du niveau secondaire, les non migrants sont moins instruits que les migrants.

Par ailleurs, les migrants renferment les plus fortes proportions de personnes actives. Cependant, la proportion des actifs occupés est sensiblement la même que chez les non-migrants. La migration au Tchad semble être guidée par la recherche de qualification et/ou des moyens nécessaires à l'auto-installation. L'insertion sur le marché du travail est relativement plus difficile pour les immigrants puisqu'ils accusent un taux de chômage plus important comparé à celui des autres statuts migratoires.

Dans l'ensemble on note trois statuts dominants dans la profession : les indépendants, les aides familiaux et les salariés. Alors que l'auto-emploi est majoritairement l'œuvre des migrants de retour, on observe une proportion relativement importante d'aide-familiaux et de salariés respectivement chez les non-migrants et les immigrants. Par rapport au genre, les femmes sont pour la plupart des indépendantes et aides familiales alors que les hommes sont surtout indépendants ou salariés.

Chapitre VI : CARACTERISTIQUES ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Dingam-madji Ngakutu et Kostelngar Nodjimadji

VI.I : Caractéristiques des ménages

Les structures familiales sont profondément modifiées par les mouvements migratoires, tant dans les zones d'émigration que dans les zones d'immigration. Même si les caractéristiques individuelles sont déterminantes pour la migration, celles relatives aux ménages ne doivent pas être négligées, car la décision de partir, est quelquefois influencée par le groupe. Pour mieux éclairer le lecteur à comprendre les résultats obtenus, il convient de définir les concepts utilisés dans ce chapitre.

ENCADRE 4 : Définition des concepts

Un ménage ordinaire est un groupe de personnes apparentées ou non, vivant à l'intérieur d'une unité d'habitation et pourvoyant ensemble à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. De façon générale, les membres d'un ménage reconnaissent l'autorité d'un chef, indépendamment du sexe, appelé chef de ménage.

Le ménage ordinaire est constitué le plus souvent d'un chef, d'une ou de plusieurs épouses et de leurs enfants ou non avec éventuellement d'autres membres de la famille et même des personnes sans lien de parenté (domestique, pensionnaire, etc.). Il peut se réduire à une seule personne qui loue une pièce dans une unité d'habitation etc. Il peut partager ses repas avec l'(les) autre(s) ménage(s) habitant l'unité d'habitation.

Le noyau familial est la plus petite cellule pouvant exister dans le ménage. Un ménage peut être constitué d'un seul noyau (ménage mononucléaire) ou de plusieurs noyaux (ménage polynucléaire).

Le statut migratoire est la situation d'un individu eu égard à la migration suivant des critères de temps et d'espace. Tous les membres du ménage sont classés selon qu'ils ont migré ou non durant les cinq dernières années précédant l'enquête.

Le statut migratoire du ménage est la combinaison du statut migratoire de chacun de ses membres. Dans le cadre de cette étude, le regroupement effectué a permis de constituer huit groupes :

1. Ménage sans immigrant sans émigré (si,se) ;
2. Ménage sans immigrant avec émigrés (si,ae) ;
3. Ménage avec chef de ménage seul immigrant sans émigré (aCMsi,se) ;
4. Ménage avec chef de ménage seul immigrant avec émigrés (acMsi,ae) ;
5. Ménage avec chef de ménage immigrant et autre immigrant sans émigré (aCMii,se);
6. Ménage avec chef de ménage immigrant et autre immigrant avec émigrés (aCMii,ae) ;
7. Ménage avec immigrants et chef de ménage non immigrant sans émigré(icMni,se) ;
- 8 Ménage avec immigrants et chef de ménage non immigrant avec émigrés (iCMni,ae).

Typologie des ménages

La typologie retenue dans cette analyse combine le nombre d'enfants (avec ou sans enfant) et le nombre de noyaux familiaux au sein du ménage (mononucléaire et polynucléaire). Cette combinaison a permis de constituer 4 types de ménage

Ménage mononucléaire (ménage à un seul noyau) sans enfant ;

Ménage mononucléaire (ménage à un seul noyau) avec enfants ;

Ménage polynucléaire (ménage avec plusieurs noyaux familiaux) sans enfant ;

Ménage polynucléaire (ménage avec plusieurs noyaux familiaux) avec enfants.

Type d'habitation

Lors de l'enquête, six types d'habitation ou logement ont été retenus : la concession l'immeuble, le logement en bande, la maison isolée, la tente et les autres types.

Une concession est une construction formée par un ensemble de maisons contiguës ou non dans une cour centrale ou non et servant d'habitation à un ou plusieurs ménages.

Un immeuble est un bâtiment en hauteur comportant plusieurs étages divisés en logements.

Les logements en bande sont des logements contigus alignés, pouvant abriter plusieurs ménages.

Une maison isolée est un bâtiment de construction basse ou en hauteur composée d'un seul logement.

Une tente est un abri provisoire et transportable fait généralement avec une toile spéciale et des supports rigides.

Les autres types concernent tous les logements qui n'entrent dans aucune des catégories citées ci-dessus.

VI.1.2 Ménages et migrations des cinq dernières années

L'analyse du statut migratoire porte sur les migrations (immigration et émigration) des différents membres du ménage durant les cinq dernières années précédant l'enquête.

VI.1.2.1 : Le statut migratoire des ménages et le lieu de résidence

L'enquête migration a permis de dénombrier 13.608 ménages dont 77,3% en milieu rural et 22,7% en milieu urbain. Sur les 3.088 ménages urbains, 47,5% ont été enquêtés dans les Autres Villes, 40,3% à N'Djamena et 12,2% dans les villes principales.

Par rapport au statut migratoire du ménage (Tableau VI-1), on constate que plus de 3 ménages sur 4 (soit 76,5%) sont des ménages stables du point de vue de la migration, c'est-à-dire sans immigrant et sans émigré (statut 1). Par ailleurs, on remarque que les ménages avec émigrés (statut 2,4,6 et 8) sont plus nombreux que ceux qui accueillent des immigrants (statut 3,5,7 et 8).

Tableau VI-1 : Répartition des ménages(%) par milieu de résidence selon le statut migratoire

Statut Migratoire du ménage											Ensemble	
	N'Djamena		Villes principales		Autres Villes		Urbain		Rural			
	%	TM	%	TM	%	TM	%	TM	%	TM	%	TM
1. si,se	38,8	4,9	62,5	4,8	67,5	4,9	55,3	4,9	82,7	5,2	76,5	5,1
2. si, ae	12,2	5,1	13,5	5,8	15,2	5,8	13,8	5,5	13,1	5,0	13,3	5,1
3. aCMsi,se	7,4	2,4	4,9	2,3	2,8	1,8	4,9	2,2	0,6	3,7	1,6	2,7
4. aCMsi,ae	1,6	2,0	0,6	2,4	0,7	2,5	1,1	2,2	0,1	2,2	0,3	2,2
5. aCMii,se	13,4	5,4	5,0	4,6	4,8	5,2	8,3	5,3	0,7	5,5	2,5	5,3
6. aCMii,ae	3,6	6,2	0,9	5,4	1,3	5,8	2,2	6,1	0,2	6,4	0,6	6,2
7. iCMni,se	14,1	7,4	9,7	7,0	5,8	6,7	9,6	7,1	2,2	6,2	3,9	6,7
8. iCMni,ae	9,0	8,8	2,9	8,3	1,9	7,6	4,9	8,6	0,4	8,3	1,4	8,5
Total	100	5,5	100	5,1	100	5,1	100,0	5,3	100	5,2	100	5,2

TM= taille moyenne

Selon le milieu de résidence, on observe une prédominance des ménages stables (statut 1) quel que soit le milieu. Mais cette proportion est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (82,7% contre 55,3%). Par ailleurs, les ménages avec immigrants (statuts 5,6,7 et 8) sont fortement représentés en milieu urbain.

Si l'on considère le milieu urbain, le statut migratoire du ménage varie selon l'importance de la ville. Plus la ville est grande, plus l'immigration y est importante. En effet, les ménages qui hébergent des immigrants (statuts 5,6,7 et 8) sont plus nombreux à N'Djamena (40,1%), alors que dans les villes principales, cette proportion est de 18,5% et elle est de 13,1% dans les Autres Villes. A l'inverse, les ménages sans immigrant et sans émigré (statut 1) sont moins représentés à N'Djamena (38,8%) que dans les Autres villes (67,5%). De plus, N'Djamena se caractérise par une proportion importante des ménages dirigés par un chef immigrant (statuts 3,4,5 et 6) ; cette situation concerne un ménage sur quatre (26%). C'est également la ville qui compte le plus de ménages avec émigrés (statuts 2,4,6 et 8).

Les résultats de l'enquête révèlent que la taille moyenne des ménages est de 5,2 personnes. Ce chiffre est proche de celui obtenu au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993 (5,0). La taille des ménages varie selon le statut migratoire. Mais il n'existe pas de différences sensibles entre les milieux de résidence. Les ménages dont le chef est un non immigrant et qui accueillent des immigrants (statuts 7 et 8) sont de taille plus grande (7 personnes et plus) quel que soit le milieu de résidence. En revanche, les ménages dont le chef est seul immigrant (statuts 3 et 4) sont de taille réduite (2 personnes).

VI.2.2 : Le statut migratoire des ménages et la préfecture de résidence

Au Tchad, la plupart des ménages (Tableau VI-2) sont stables (statut 1) ou semi-stables (statut 2). En considérant la préfecture, on constate que N'Djamena ne concentre que 38,8% des ménages stables. En outre, on dénombre à N'Djamena 14,1% et 13,4% de ménages de statut 7 (ménage avec immigrant et chef de ménage non immigrant sans émigré) et de ménages statut 5 (ménage avec chef de ménage immigrant et autre immigrant sans émigré). Dans les autres préfectures, les ménages sans immigrant et sans émigré (statut 1) sont relativement plus nombreux (plus de 70%) avec une pointe dans le Lac (86,1%). Les autres catégories de ménages sont relativement peu nombreuses dans les préfectures.

L'observation du Tableau VI-3 montre que les préfectures du BET (4,9), du Guéra (4,8), Kanem (4,8), du Lac (4,7), du Ouaddaï (4,6) et du Salamat (4,8) ont une taille moyenne en deçà de la moyenne nationale (5,2 personnes). Dans le Batha (5,3 personnes) et les préfectures de la zone méridionale, la taille moyenne est plus élevée que celle de la moyenne nationale, atteignant 6,2 personnes dans le Mayo Kebbi.

La différence selon le statut migratoire fait apparaître que la taille moyenne du ménage est, quelle que soit la préfecture, plus élevée dans les ménages avec immigrant dont le chef est non-migrant avec émigrés (statut 8). Au contraire, cet indicateur reste très faible dans les ménages avec chef de ménage immigrant sans émigrant/avec émigrant (statuts 2 et 3).

Tableau VI-2 : Répartition (%) des ménages par statut migratoire selon la préfecture

Préfecture	Statut Migratoire								Total
	1 si,se	2 si, ae	3 aCMsi,se	4 aCMsi,ae	5 aCMii,se	6 aCMii,ae	7 iCMni,se	8 iCMni,ae	
Batha	77,6	18,8	0,7	0,1	0,2	0,1	2,2	0,4	100,0
BET	72,3	16,0	1,9	0,4	3,7	0,6	3,9	1,4	100,0
Biltine	76,0	20,9	0,2	0,1	0,6	0,1	1,8	0,3	100,0
Chari Baguirmi	78,2	10,6	1,8	0,1	2,7	1,0	4,9	0,8	100,0
Guera	85,8	9,3	1,0	0,1	0,8	0,4	2,3	0,2	100,0
Kanem	75,3	22,5	0,5	0,2	0,3	0,5	0,6	0,3	100,0
Lac	86,1	10,2	0,5	0,2	0,5	0,4	1,7	0,4	100,0
Logone Occid.	83,0	6,2	1,4	0,6	2,5	0,7	4,6	1,0	100,0
Logone Orient.	83,9	9,2	0,8	0,3	1,3	0,2	3,5	1,0	100,0
Mayo Kebbi	84,0	9,5	0,9	0,0	0,9	0,2	4,0	0,5	100,0
Moyen chari	83,0	10,1	0,7	0,1	0,9	0,1	3,9	1,2	100,0
Ouaddaï	80,3	16,7	0,6	0,2	0,9	0,0	0,9	0,5	100,0
Salamat	77,9	15,0	1,9	0,1	2,2	0,2	2,5	0,3	100,0
Tandjilé	83,7	10,3	1,0	0,1	0,8	0,1	3,1	0,9	100,0
N'Djamena	38,8	12,2	7,4	1,6	13,4	3,6	14,1	9,0	100,0
Ensemble	77,6	13,5	1,4	0,3	2,1	0,6	3,5	1,1	100,0

Tableau VI-3 : Répartition de la taille de ménage par statut migratoire selon la préfecture

Préfecture	Statut migratoire								Total
	si,se	si, ae	aCMSi,se	aCMSi,ae	aCMii,se	aCMii,ae	iCMni,se	iCMni,ae	
Batha	5,2	5,2	4,2	3,7	4,6	7,8	7,0	8,8	5,3
BET	5,1	4,6	1,1	1,4	4,1	4,0	4,8	5,1	4,9
Biltine	5,1	4,8	1,9	4,7	4,2	6,5	5,6	8,7	5,0
Chari Baguirmi	5,3	5,0	2,2	5,0	7,2	5,5	6,2	8,7	5,3
Guera	4,7	5,1	1,6	2,9	5,4	8,4	6,0	8,5	4,8
Kanem	4,9	4,3	2,8	3,0	6,1	7,0	6,8	8,2	4,8
Lac	4,6	4,7	1,0	1,1	6,7	8,7	6,2	4,4	4,7
Logone Occid.	5,6	6,8	2,9	1,5	4,6	5,3	8,0	8,9	5,8
Logone Orient.	5,3	6,3	1,3	3,3	6,4	5,5	7,1	10,6	5,5
Mayo Kebbi	6,0	7,2	3,6	0,0	5,3	6,2	6,0	16,4	6,2
Moyen Chari	5,4	6,3	2,7	1,0	4,2	6,0	6,9	7,6	5,5
Ouaddaï	4,6	4,6	1,9	1,9	5,7	4,0	5,9	6,8	4,6
Salamat	4,7	4,5	6,8	5,6	5,9	5,3	6,6	9,0	4,8
Tandjilé	5,5	6,0	2,8	3,0	6,3	9,0	6,2	7,8	5,6
N'Djamena	4,9	5,1	2,4	2,0	5,4	6,2	7,4	8,8	5,5
Ensemble	5,1	5,0	2,5	2,2	5,3	6,1	6,6	8,3	5,2

VI.2.3. Le statut migratoire des ménages et le sexe du chef de ménage

Les résultats de l'enquête font apparaître une prédominance des ménages dirigés par les hommes (78,8% contre 21,2%). Ces pourcentages sont presque identiques à celle obtenues aux RGPH de 1993 où les proportions respectives des chefs de ménages hommes et femmes étaient de 77,3% et 22,7%

Les données du (Tableau VI-4) montrent qu'il existe peu de différence en ce qui concerne la répartition du statut migratoire des ménages selon le sexe du chef de ménage. Les ménages en majorité stables (statut 1) sont dirigés aussi bien par les hommes (78,9%) que par les femmes (67,4%). En revanche, les ménages sans immigrant avec émigrés (statut 2) sont en grande partie dirigés par des femmes (25,6% contre 9,9%).

L'analyse des données relatives à la taille de ménage selon le sexe (Tableau VI-4) fait apparaître que les ménages dont le chef est un homme sont presque deux fois plus grands que ceux dirigés par les femmes (6 personnes contre 3 personnes). Cette situation est due au fait que les femmes chefs de ménage ne disposent pas souvent des ressources nécessaires, ce qui les empêche d'entretenir une famille nombreuse.

Selon le statut migratoire, les ménages avec chef de ménage seul immigrant (statuts 3 et 4) sont de taille réduite quel que soit le sexe du chef de ménage (moins de 3 personnes). De plus, on remarque pour les ménages avec immigrants et dont le chef est non immigrant (statuts 7 et 8), la taille des ménages est presque identique quand le chef de ménage est un homme ou une femme (7 personnes contre 6 et 9 personnes contre 8).

Tableau VI-4 : Répartition des ménages (%) par sexe du chef de ménage et leur taille moyenne selon statut migratoire

Statut migratoire du ménage	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	%	Taille moyenne	%	Taille moyenne	%	Taille moyenne
1. si,se	78,9	5,6	67,4	3,1	76,5	5,1
2. si, ae	9,9	6,0	25,6	3,9	13,3	5,1
3. aCMsi,se	1,6	2,7	1,4	2,4	1,6	2,7
4. aCMsi,ae	0,3	2,2	0,4	2,0	0,3	2,2
5. aCMii,se	2,8	5,4	1,1	4,3	2,5	5,3
6. aCMii,ae	0,6	6,2	0,6	5,8	0,6	6,2
7. iCMni,se	4,3	6,9	2,4	5,6	3,9	6,7
8. iCMni,ae	1,5	8,7	1,1	7,5	1,4	8,5
Total	100,0	5,7	100,0	3,4	100,0	5,2

VI.2.4. Le statut migratoire et le type de ménage

La répartition des ménages selon le type de ménage montre que près de trois quarts des ménages (soit 74,0%) sont des ménages mononucléaires avec enfants. Les ménages polynucléaires sans enfant sont presque inexistantes. Ils représentent moins de 1% des ménages enquêtés (0,2%). Les familles tchadiennes sont du type élargi, on s'attendrait à voir un grand nombre de ménages polynucléaires avec enfants. Mais cette situation ne concerne que moins d'un ménage sur 10 (7,8%).

Selon le statut migratoire, on remarque une proportion importante des ménages mononucléaires avec enfants (Tableau VI-5) à l'exception du statut 3 et 4 où ils représentent moins de 35%. Les ménages mononucléaires sans enfants sont plus fréquents (plus de 60%) dans les ménages avec un chef seul immigré avec ou sans émigré (statut 3 et 4)

Tableau VI-5 : Répartition des ménages (%) par type selon le statut migratoire (Proportion en lignes)

Statut Migratoire du ménage	Type ménage				Total
	Mononucléaire sans enfants	Mononucléaire avec enfants	Polynucléaire sans enfants	Polynucléaire avec enfants	
si,se	17,6	75,9	0,2	6,4	100,0
si, ae	14,7	73,8	0,1	11,4	100,0
aCMsi,se	64,7	31,1	0,3	3,9	100,0
aCMsi,ae	63,0	32,7	0,0	4,4	100,0
aCMii,se	24,1	65,8	0,9	9,2	100,0
aCMii,ae	13,4	77,5	0,0	9,1	100,0
iCMni,se	13,1	68,0	0,7	18,2	100,0
iCMni,ae	10,7	63,9	0,2	25,3	100,0
Total	17,9	74,0	0,2	7,8	100,0

Quel que soit le type de ménage (Tableau V-6), on constate une prédominance des ménages stables du point de vue de la migration, c'est à dire sans immigrant et sans émigré (statut 1), suivi des ménages sans immigrant avec émigrés (statut 2), à l'exception des ménages polynucléaires sans enfant pour lesquels la proportion des ménages d'accueil (sans émigrés) est plus forte (14,0% contre 5,1%).

Tableau VI-6 : Répartition des ménages(%) par type et taille moyenne selon le statut migratoire

Statut migratoire du ménage	Type de ménage								Ensemble	
	Mononucléaire sans enfant		Mononucléaire avec enfants		Polynucléaire sans enfant		Polynucléaire avec enfants			
	%	TM	%	TM	%	TM	%	TM	%	TM
si,se	74,9	1,5	78,4	5,7	65,6	3,0	62,6	8,0	76,5	5,1
si, ae	10,9	1,8	13,2	5,4	5,1	3,8	19,3	7,7	13,3	5,1
aCMsi,se	5,7	1,2	0,7	4,9	2,2	2,0	0,8	9,8	1,6	2,7
aCMsi,ae	1,1	1,1	0,1	3,9	0,0	,	0,2	4,7	0,3	2,2
aCMii,se	3,3	2,7	2,2	5,7	11,5	3,0	2,9	9,6	2,5	5,3
aCMii,ae	0,5	2,7	0,7	6,5	0,0	,	0,7	8,7	0,6	6,2
iCMni,se	2,8	2,8	3,6	6,5	14,0	2,6	9,0	10,4	3,9	6,7
iCMni,ae	0,8	3,2	1,2	7,9	1,5	6,0	4,6	12,3	1,4	8,5
Total	100,0	1,6	100,0	5,7	100,0	3,0	100,0	8,4	100,0	5,2

Les données du Tableau VI-6 présentent la variation de la taille des ménages selon le statut migratoire. On constate que la taille moyenne par type de ménage varie de 1,6 personnes (ménages mononucléaires sans enfant) à 12,3 personnes (ménages polynucléaires avec enfants). On note en particulier que les ménages sans enfants ont généralement des tailles réduites (1,6 personnes 3 personnes). La taille moyenne par statut migratoire des ménages mononucléaires sans enfants sont relativement homogènes. On note également que les tailles moyennes les plus importantes sont essentiellement issues des ménages où l'on a enregistré des immigrants (statuts 7 et 8)

VI.3 : Les conditions de vie des ménages

Dans le questionnaire ménage, l'on s'est intéressé aux types d'habitation des ménages, au statut d'occupation dans le logement et aux questions relatives aux conditions de vie. Par ailleurs, les données sur la possession de certains biens (radio, vélo, téléviseur, réfrigérateur, voiture, etc.) selon le nombre d'émigrés ont également été recueillies. L'analyse de ces données permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Cette analyse est faite selon le statut migratoire du chef du ménage. Ce statut est déterminé par rapport à la migration durée de vie. Il y a donc d'une part les ménages dirigés par les chefs non-migrants et d'autre part, ceux dirigés par les chefs migrants.

VI.3.1 : Le statut migratoire du chef de ménage et le type d'habitation

VI.3.1.1 : Le type d'habitation des ménages

L'examen des données du Tableau VI-7 fait ressortir qu'au Tchad, plus de six ménages sur dix vivent dans des concessions individuelles. Ces ménages sont dirigés par des chefs migrants (63,1%) et non migrants (69,2%). Les concessions à ménages multiples viennent au second rang (14,6% des ménages dont le chef est non migrant contre 24,4% des ménages où le chef est migrant) et seulement un dixième (13,5% de ménages dont le chef est non migrant contre 10,7% de ménages dont le chef est migrant) des ménages habitent dans des maisons isolées.

Tableau VI-7 : Répartition des ménages par milieu de résidence et statut migratoire du chef de ménage selon le type d'habitation

Type D'habitation	Urbain								Rural		Ensemble	
	N'Djamena		Villes principales		Autres Villes		Ens. Urbain		CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.
	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.				
Conc. Indiv.	34,9	24,9	49,3	46,7	61,6	57,2	58,7	49,8	71,1	72,2	69,2	63,1
Conc. multi- mén.	65,1	74,6	49,2	52,8	29,5	38,1	33,8	46,8	11,3	11,0	14,6	24,4
Tente	0,00	0,3	0,2		1,1	0,1	0,9	0,2	1,2	1,4	1,1	1,0
Maison isolée	0,00	0,2	0,8	0,4	7,4	4,1	6,2	2,8	14,7	14,6	13,5	10,7
Autres	0,00	0,00	0,5	0,10	0,4	0,5	0,4	0,4	1,5	0,7	1,3	0,6
Indéter.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

N-M : Non Migrant Mig. : Migrant

Par rapport au milieu de résidence, il ressort qu'en milieu rural, il y a une homogénéité du type d'habitation par statut migratoire du chef de ménage selon le milieu de résidence. En effet, plus de sept ménages sur dix vivent dans des logements individuels. En milieu urbain, la proportion de ménages habitant dans des concessions individuelles est relativement faible : 58,7% de ménages pour les non-migrants contre 49,8% pour les migrants. En revanche, il y a plus de ménages vivant dans des concessions multi-ménages en milieu urbain (46,8% pour les migrants contre 33,8% pour les non migrants) qu'en milieu rural (un ménage sur dix quel que soit le statut migratoire du ménage). Dans ce ménage, très peu de ménages habitent sous des tentes ou dans des maisons isolées. A N'Djamena, les ménages dirigés par les migrants vivent le plus souvent dans des concessions à ménages multiples (74,6%) contrairement à ceux dirigés par les non-migrants (65,1%). Les ménages dirigés par ces derniers occupent beaucoup plus des concessions individuelles (34,9% et 24,9% respectivement). Dans les villes principales également, le même constat se dégage, à la seule différence que les proportions sont relativement peu élevées comparativement à N'Djamena (52,8% et 49,2% respectivement). Dans les Autres Villes, les ménages habitant des concessions individuelles prédominent quel que soit le statut migratoire du ménage : 61,6% de non-migrants contre 57,2% de migrants.

VI.3.1.2 : Le statut d'occupation du logement

La plupart des ménages tchadiens sont propriétaires de leur logement (Tableau VI-8). Cependant, les ménages non-migrants sont relativement plus nombreux à être propriétaires de leur logement (92,4%), que les ménages migrants (72,7%). Les locataires, en revanche, sont relativement plus nombreux parmi les ménages dont le chef est migrant (12,4%) et rares chez les ménages dont le chef est non-migrant (1,9%).

Tableau VI-8 : Répartition des ménages par milieu de résidence et statut migratoire du chef de ménage selon le statut d'occupation du logement

Statut occupation	Urbain								Rural		Ensemble	
	N'Djamena		Villes principales		Autres Villes		Ens. Urbain		CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.
	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.				
Propriétaire	56,5	36,4	59,4	47,0	74,9	56,3	72,0	51,4	95,6	94,1	92,4	72,7
Locataire	26,5	50,3	16,3	38,8	9,8	24,8	11,5	31,1	0,3	1,7	1,9	12,5
Hébergé	0,4	1,3	1,1	1,6	1,6	2,1	1,5	1,9	0,6	0,6	0,7	0,9
Logé gratuit.	16,6	11,7	22,4	13,9	13,5	16,5	14,8	15,3	3,2	3,3	4,8	6,6
Autres	0,0	0,2	0,7	0,8	0,5	0,2	0,30	0,29	0,05	0,15	0,08	0,19
Indéterminé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

N-M : Non Migrant Mig. : Migrant

En milieu rural, la quasi-totalité (95%) des ménages sont propriétaires de leur logement quel que soit le statut migratoire du chef de ménage. Les ménages locataires y sont pratiquement inexistantes (moins de 2%) tandis que les ménages logés gratuitement ne représentent que 3% quel que soit le statut migratoire du chef de ménage.

Pour l'ensemble du milieu urbain, 72,0% des chefs de ménage non-migrants sont propriétaires de leur logement, 14,8% sont logés gratuitement et 11,5% sont locataires. Dans les ménages dirigés par les migrants, 51,4% sont propriétaires alors que les locataires ne représentent que 31,1% et les ménages logés gratuitement, 15,3%.

A N'Djamena, plus de la moitié (56,5%) des chefs de ménage non-migrants sont propriétaires de leurs logements contre 36,4% de ménage dirigés par les migrants. En revanche, les ménages locataires sont plus nombreux parmi les ménages migrants (50,3%) que les ménages non-migrants (26,5%).

Dans les villes principales, la majorité des ménages sont propriétaires de leurs logements. Cependant, il y a plus de propriétaires chez les ménages non migrants que chez les ménages migrants (59,4% contre 47,0%). Dans les ménages locataires, les migrants sont proportionnellement plus nombreux (38,8%) que les ménages non-migrants (16,3%). Les logés gratuitement représentent 22,4% de non-migrants et 13,9% de migrants.

Dans les Autres Villes, les propriétaires sont plus nombreux avec une nette dominance de ceux dirigés par les non-migrants (74,9%) contre seulement 56,3% des ménages dirigés par les migrants. Du côté des locataires, les ménages de chef migrant sont les plus nombreux : 24,8% contre 9,8%.

VI.3.1.3 : Le confort des ménages

La possession ou l'utilisation de certains équipements modernes permet d'évaluer les conditions de vie d'un ménage. Dans le contexte de cette étude, il a été retenu le mode d'approvisionnement en eau, le mode d'éclairage et de cuisson, le type de lieu d'aisance et la possession de certains biens.

VI.3.1.3.1 : Le mode d'approvisionnement en eau de boisson

La qualité de l'eau de boisson est un facteur déterminant pour la santé de la population. Au Tchad, la mise à la disposition des populations de l'eau potable a toujours été une préoccupation des autorités. En effet, le forage de puits modernes, l'installation des pompes villageoises dans les localités et la construction des châteaux d'eau dans plusieurs centres urbains sont autant d'efforts pour doter les populations en eau potable.

Tableau VI-9 : Répartition des ménages par milieu de résidence et statut migratoire du chef de ménage selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson

Approvisionnement en eau	Urbain								Rural		Ensemble	
	N'Djamena		Villes princ.		Autres Villes		Ens. Urbain		CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig
	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.				
Robinet	31,5	23,4	5,9	8,5	5,0	6,6	6,3	9,9	0,1	0,3	1,1	4,4
Borne font/pompe vil.	12,9	9,2	17,8	18,6	9,8	9,9	11,1	11,0	15,5	15,5	15,1	14,0
Puits	17,5	31,2	38,7	30,9	64,6	60,7	58,9	51,2	62,7	61,2	61,7	56,2
Eau surf.		0,1	0,8	0,8	4,1	3,0	3,5	2,1	15,8	17,0	14,2	12,3
Revendeur	37,3	35,6	36,2	41,0	15,7	19,2	19,4	25,2	0,6	1,2	3,3	9,6
Autres	0,8	0,5	0,5	0,8	0,8	0,5	0,8	0,5	5,1	4,8	4,5	3,5
Indéter.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

N-M : Non Migrant Mig. : Migrant

Bien que les efforts aient été faits pour mettre à la disposition de la population de l'eau potable, il apparaît que l'eau des puits traditionnels est la plus consommée (61,7% de ménages non-migrants contre 56,2% de ménages migrants). Les bornes fontaines ou les pompes villageoises sont utilisées par 15,0% de ménages non-migrants et par 14,0% de ménages migrants. L'eau de surface (mares, rivières et fleuves) est consommée respectivement par 12,3% de ménages dirigés par les chefs migrants et 14,2% des ménages dirigés par les chefs non migrants.

Si l'on considère que l'eau potable provient du robinet, de la borne fontaine, de pompes villageoises, ou par achat chez le revendeur⁴, on en déduit que seuls 19,4% de ménages de non-migrants et 28,0% de ménages de migrants en consomment. Ainsi, plus de deux tiers des ménages, quel que soit le statut migratoire du chef utilisent de l'eau d'origine douteuse pour la boisson.

Le comportement des ménages en ce qui concerne la source d'approvisionnement en eau varie selon le milieu de résidence et le statut migratoire du chef de ménage. En effet, si à N'Djamena plus des deux tiers des ménages consomment de l'eau potable (68,2% de migrants et 81,7% de non migrants), cette proportion tombe à 16,0% en milieu rural quel que soit le statut

⁴ L'eau vendue aux ménages dans les villes est supposée provenir essentiellement d'adduction d'eau potable.

migratoire du chef de ménage. De manière générale, en milieu urbain 36,8% des ménages non-migrants et 46,1% des ménages migrants consomment de l'eau potable. Dans les Autres Villes, seul un tiers des ménages ont accès à l'eau potable quel que soit le statut migratoire du chef de ménage. Dans les villes principales, 60,0% de ménages non-migrants et 68,1% de ménages migrants consomment de l'eau potable.

VI.3.1.3.2 La source d'énergie pour la cuisson

Pays sahélien par excellence, le Tchad est sous la menace permanente de la sécheresse et de l'avancée du désert. Bien que consciente de cette situation, les populations tchadiennes consomment toujours abusivement du bois ou du charbon de bois contribuant ainsi à la dégradation de l'environnement. En effet, la consommation du bois de chauffe (95,0% des ménages de chef non-migrant et 84,3% des ménages dirigés par les migrants) ou du charbon (respectivement 12,9% et 2,6% des ménages de chef migrant ou non) pour la cuisson des repas est une habitude régulièrement observée dans les ménages tchadiens (Tableau VI-10). La pauvreté des ménages, la faible offre d'énergie de substitution ou d'énergie alternative et sa cherté sont autant de facteurs qui expliquent ce comportement. La consommation de l'électricité ou du gaz reste très faible quel que soit le statut migratoire du chef.

La différence selon le milieu de résidence révèle que l'utilisation du bois de chauffe sans foyer amélioré demeure un fait largement rural quel que soit le statut migratoire du chef de ménage : au moins 95,0%. Dans l'ensemble urbain et dans les Autres Villes, l'utilisation du bois de chauffe sans foyer amélioré reste dominante dans les ménages. Cette propension à utiliser le bois de chauffe sans foyer amélioré reste très élevée dans les Autres Villes où on compte respectivement 81,9% et 90,8% des ménages dirigés par les migrants ou non. Dans les villes principales, les ménages de chef non-migrants utilisent plus le bois de chauffe (49,4%) que le charbon (42,9%) tandis que dans les ménages dirigés par les migrants, c'est l'inverse qui est constaté : 58,0% utilisent le charbon contre 35,3% de bois de chauffe sans foyer amélioré.

A N'Djamena également, le mode de cuisson le plus répandu reste le charbon de bois (57,6% de ménages de chef non-migrant contre 62,8% de ménages où le chef est migrant) et beaucoup moins souvent le bois de chauffe sans foyer amélioré (25,7% et 27,0% respectivement des ménages de chef migrant ou non). On constate par ailleurs, chez les ménages de chef non-migrant, que 4,7% utilisent le gaz et 7,2% le pétrole pour la cuisson des aliments. Dans les ménages dirigés par les migrants, ces proportions sont très faibles : 1,9% pour le gaz et 3,2% pour le pétrole. Même à N'Djamena, l'électricité n'est pratiquement pas utilisée dans les ménages pour la cuisson des repas.

Tableau VI-10 : Répartition des ménages par milieu de résidence et statut migratoire selon l'énergie utilisée pour la cuisson

Energie pour la cuisson	Urbain								Rural		Ensemble	
	N'Djamena		Villes princ.		Autres Villes		Ens. Urbain		CM N-M.	CM Mig.	CM N-M.	CM Mig.
	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.	CM N-M.	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.				
Electricité	0,0	0,3	0,7	0,3	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,00	0,0	0,0
Gaz	4,7	1,9	0,4	0,8	0,2	1,2	0,5	1,2	0,4	0,3	0,4	0,6
Pétrole	7,2	3,2	1,9	2,0	0,3	1,0	3,8	1,5	0,2	0,2	0,4	0,7
Charbon	57,6	62,9	42,9	58,0	3,9	11,7	11,2	27,4	0,5	1,5	2,6	12,9
Bois avec foyer amélioré	1,9	4,1	2,4	1,1	3,4	2,6	8,9	2,6	2,1	1,3	2,2	1,8
Bois sans foyer amélioré	27,0	25,7	49,4	35,3	90,8	81,9	74,9	65,2	95,3	95,5	92,8	82,5
Autres	1,6	2,0	2,5	2,6	1,3	1,7	0,4	1,8	1,3	1,2	1,3	1,4
Indéterminé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

N-M : Non Migrant Mig. : Migrant

VI.3.1.3.3 Le type de lieux d'aisance

L'un des grands problèmes de santé publique au Tchad demeure l'évacuation hygiénique efficace des excréta. Elle figure au nombre des premières mesures adoptées pour assurer à l'homme un milieu favorable à son bien-être.

Les données du Tableau VI-11 sur l'utilisation des types des lieux d'aisance indiquent que les ménages tchadiens font fréquemment recours à la nature (69,3% des ménages dont le chef est migrant contre 87,8% des ménages de chef non-migrant). Quant à l'utilisation des latrines, 29,4% des ménages de chef migrant et 11,9% des ménages de chef non-migrant sont concernés. L'utilisation du WC à l'intérieur du logement reste très marginale.

En considérant le milieu de résidence, on constate que le recours à la nature est plus fréquent en milieu rural, qu'il s'agisse des ménages dirigés par les natifs (94,3%) ou les migrants (90,5%). En revanche, les ménages urbains utilisent plus fréquemment les latrines quel que soit le statut migratoire du chef de ménage : 52,7% des ménages dirigés par les non-migrants contre 69,6% des ménages de chef migrant.

A N'Djamena, quel que soit le statut migratoire du chef de ménage, neuf ménages sur dix font recours aux latrines pour satisfaire leurs besoins naturels. L'utilisation du WC reste aussi marginale à N'Djamena où 6,5% des ménages de chef non-migrant et 6,3% des ménages de chef migrant sont concernés.

De même, dans les Villes principales, l'utilisation des latrines reste dominant (66,8% des ménages dirigés par les natifs contre 78,4% des ménages dont le chef est migrant). L'utilisation de la nature (28,1% des ménages de chef non-migrant et 15,1% des ménages dont le chef est migrant) est aussi assez fréquente dans ce milieu.

Dans les Autres Villes, le comportement des ménages dirigés par les natifs en matière d'utilisation du type de lieu d'aisance est semblable à celui des ruraux. En effet, un peu plus de la moitié (51,0%) utilisent la nature comme mode d'évacuation des déchets tandis que 48,7% utilisent les latrines). Du côté des ménages dont le chef est migrant, le comportement

en matière d'évacuation hygiénique est assez semblable à ceux vivant dans les centres urbains secondaires : 62,6% utilisent les latrines et 35,3% évacuent dans la nature.

Tableau VI-11 : Répartition des ménages par milieu de résidence et le statut migratoire du chef de ménage selon le type de lieu d'aisance

Type de lieu d'aisance	Urbain								Rural		Ensemble	
	N'Djamena		Villes princ.		Villes sec .		Ens. Urbain		CM N-M.	CM Mig.	CM N-M.	CM Mig.
	CM N-M	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.	CM N-M.	CM Mig.	CM N-M	CM Mig.				
WC à l'intérieur	6,5	6,3	0,6	4,0	0,1	1,2	0,4	2,5	0,0	0,1	0,1	1,2
Latrine	91,3	89,2	66,7	78,4	48,3	62,5	52,7	69,6	5,4	9,1	11,9	29,51
Nature	1,0	3,4	28,1	15,1	51,0	35,3	45,7	26,7	94,7	90,5	87,5	68,9
Autres	1,4	1,1	4,5	2,6	0,6	1,0	1,2	1,2	0,1	0,1	0,3	0,4
Indét.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

N-M : Non Migrant Mig. : Migrant

VI.3.1.3.4 Les biens possédés par les ménages

L'émigration de certains membres de ménage répond aux aspirations de ces personnes à une meilleure condition de vie. Ces émigrés contribuent au développement de leurs localités d'origine à travers le transfert des biens matériels et financiers. Les données sont recueillies sur les biens tels que la radio, le téléviseur, le réfrigérateur/congélateur, le vélo, la mobylette/motocyclette et l'automobile. La possession d'un certain nombre de ces biens permet d'apprécier le niveau de vie des ménages. L'analyse est faite ici selon que le ménage génère ou non d'émigrés.

Selon le Tableau VI-12, les ménages qui génèrent les émigrés sont relativement mieux nantis que ceux dont aucun membre n'a émigré et ce, quel que soit le type de bien possédé par le ménage. La possession de certains biens comme le téléviseur, le réfrigérateur/congélateur et l'automobile dépend des infrastructures disponibles.

La radio est possédée par 28,4% des ménages au niveau national. En milieu rural, ce sont seulement 20,9% des ménages qui en possèdent tandis que plus de deux ménages sur trois (68,2%) à N'Djamena en possèdent contre 56,9% dans les villes principales et 50,4% dans les Autres Villes. La possession de ce bien augmente selon le nombre d'émigrés générés par le ménage. En effet, cette proportion passe pour le niveau national de 26,7% dans les ménages qui ne génèrent aucun émigré à 49,4% dans les ménages générant au moins quatre émigrés. A N'Djamena et dans les Autres Villes, cette variation est moins forte comparativement à celle observée au niveau national.

Le téléviseur, le réfrigérateur/congélateur, l'automobile ou la motocyclette/mobylette considérés comme des biens de luxe sont essentiellement utilisés dans les centres urbains, particulièrement à N'Djamena. Au niveau national, seulement 1,6% des ménages possèdent le téléviseur, 0,8% le réfrigérateur/congélateur, 1,0% l'automobile, et, 2,7% de moto/mobylette. En milieu rural aussi bien que dans les villes principales et les Autres Villes, l'équipement des ménages en ces biens est très négligeable. A N'Djamena, 17,3% des ménages possèdent un téléviseur, 7,2% un réfrigérateur ou congélateur, 6,0% une automobile et, 19,2% possèdent une motocyclette ou une mobylette. Les ménages qui génèrent deux émigrés sont les plus nombreux à posséder un poste téléviseur (29,5%), un réfrigérateur/congélateur (11,9%) et une automobile (11,7%). Pour la moto/mobylette, les ménages les plus nombreux à en posséder sont ceux qui génèrent 3 émigrés (31,8%).

Le vélo est possédé par 9,6% de ménages au niveau national. Cette proportion passe de 9,6% des ménages sans émigré à 15,1% des ménages générant au moins quatre émigrés. Le niveau d'utilisation, comme moyen de déplacement en terme de possession de ce bien, est plus élevé dans les villes principales (26,1%) et à N'Djamena (23,3%) que dans les Autres Villes (10,6%) ou en milieu rural (7,6%). Dans les villes principales, les ménages générant un seul émigré (31,1%) et ceux ayant trois émigrés (30,2%) ont plus de vélos. Le vélo est le moyen de déplacement le plus utilisé. En effet, la proportion de ceux qui en possèdent passe de 21,0% dans les ménages sans émigrés à 34,5% dans les ménages générant au moins quatre émigrés.

Tableau VI-12 : Répartition des ménages par biens possédés selon le milieu de résidence et le nombre d'émigrés.

Nombre d'émigrés	Biens possédés par le ménage					
	Radio	Téléviseur	Réfrigérateur. /congélateur	Vélo	Motocyclette /Mobylette	Automobile
Ensemble						
0	26,7	1,0	0,5	9,6	2,1	0,7
1	29,3	1,8	1,1	7,8	3,6	0,9
2	42,9	5,0	2,2	8,9	5,5	2,3
3	43,1	8,5	1,8	14,2	8,1	2,7
4 & +	49,4	9,4	5,4	15,1	10,6	5,4
Total	28,4	1,6	0,8	9,5	2,7	1,0
N'Djamena						
0	67,7	14,7	5,8	21,0	16,1	4,9
1	66,1	20,2	7,8	22,8	21,5	6,7
2	76,9	29,5	11,9	21,7	22,3	11,7
3	73,4	23,3	7,6	25,0	31,8	6,0
4 & +	64,6	16,1	9,8	34,5	24,7	6,6
Total	68,2	17,3	7,2	23,3	19,2	6,0
Villes principales						
0	55,2	2,0	2,3	26,2	13,3	2,8
1	62,9	5,0	3,1	31,1	17,4	3,8
2	60,2	0,0	0,0	26,5	32,8	0,0
3	65,4	0,0	0,0	30,2	17,0	0,0
4 & +	66,3	24,0	0,0	0,0	0,00	24,0
Total	56,9	2,8	2,1	26,1	14,4	3,3
Autres Villes						
0	47,3	0,7	0,5	10,2	4,2	2,3
1	51,9	0,1	0,7	11,4	5,2	1,6
2	70,5	2,5	2,3	11,2	6,9	3,2
3	76,7	8,7	2,1	12,5	6,5	10,1
4 & +	66,1	17,0	12,2	14,4	9,2	14,6
Total	50,4	1,4	1,0	10,6	4,7	2,8
Milieu rural						
0	20,5	0,1	0,1	8,2	0,6	0,2
1	20,4	0,1	0,4	4,9	1,0	0,1
2	27,8	0,0	0,0	4,6	0,0	0,0
3	22,6	4,6	0,0	9,7	0,0	0,0
4 & +	29,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	20,9	0,2	0,1	7,6	0,6	0,2

CONCLUSION

L'analyse des caractéristiques socio-démographiques des ménages fait ressortir les résultats suivants :

Une prédominance des ménages stables, quels que soient le milieu de résidence, le sexe du chef de ménage et le type de ménage. Les ménages semi stables sont en proportion non négligeables.

La taille des ménages dépend du type de ménage et du statut migratoire du ménage. Selon le type de ménage, les ménages avec enfants sont toujours de taille plus élevée que les ménages sans enfants. Les ménages polynucléaires avec enfants sont en général de grande taille. Les ménages qui ont à leur tête un chef non migrant sont de taille plus élevée, surtout dans les ménages polynucléaires avec enfants

Selon le mode d'organisation familiale tchadienne, le type d'habitat dominant reste la concession. En effet, au moins huit ménages sur dix résident dans des concessions individuelles ou à ménages multiples, quel que soit le milieu de résidence et, que le chef de ménage soit migrant ou non. Les ménages dirigés par les natifs sont pour la plupart propriétaires tandis que les ménages dirigés par les migrants sont locataires et logés gratuitement.

En matière de confort de logements, on relève qu'une forte proportion des ménages n'a pas accès à l'eau potable. Au niveau national, les ménages dirigés par des chefs migrants ont plus souvent accès à l'eau potable que les ménages ayant à leur tête un non-migrant.

Dans l'ensemble, le mode d'énergie de cuisson dominant reste le bois de chauffe et le charbon de bois, quels que soient le milieu de résidence et le statut migratoire du chef de ménage. Les sources d'énergie telles que le gaz ou le pétrole ne sont pratiquement pas utilisées pour la cuisson du repas.

Par rapport aux types des lieux d'aisance, les ménages des natifs sont plus enclins à recourir à la nature pour l'évacuation des déchets humains que dans ceux dirigés par les migrants : 87,8% contre 69,3%. Cette grande différence pourrait être liée au niveau d'instruction, probablement plus élevé chez les migrants que les non-migrants.

Les données indiquent que les ménages qui génèrent les émigrés sont relativement mieux nantis que ceux qui n'ont aucun membre émigré et ce, quel que soit le type de bien possédé par le ménage. Par ailleurs, la possession de certains biens comme le téléviseur, le réfrigérateur/congélateur et l'automobile dépend des infrastructures disponibles et de leurs conditions d'utilisation.

Les caractéristiques identifiées précédemment doivent être combinées avec les variables comme l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction, l'activité, l'âge, la situation matrimoniale du chef de ménage, la structure du ménage pour mesurer leur impact sur la formation et la dissolution des ménages par migrations. Ces quelques préoccupations doivent être prises en compte dans le cadre d'une analyse approfondie.

Chapitre VII : Les FACTEURS DE LA MIGRATION

Oumdaque Kouo & Nodjimbatem Ngoniri Joël

Ce chapitre traite spécifiquement des données collectées à partir des questionnaires administrés individuellement aux personnes éligibles âgées de 15 ans et plus, au moment de l'enquête. Il s'agit, pour chaque catégorie d'individus à savoir les immigrants, les migrants de retour et les non-migrants, d'analyser les processus migratoires, d'apprécier les conditions de migration, les intentions, les décisions, les activités et les motifs.

VII.1 : Les immigrants

VII.1.1 : Caractéristiques des immigrants

Le Tableau VII-1 met en évidence l'importance numérique des jeunes immigrants. On constate en effet qu'un peu plus du tiers (37%) des immigrants ont moins de 25 ans. Cette importance numérique des jeunes immigrants décroît avec l'âge et à plus de 45 ans, seuls 12% étaient des immigrants. Les immigrantes sont relativement plus jeunes que leurs homologues immigrants. En effet, chez les immigrantes, 35,2% sont âgés de moins de 25 ans alors que chez les immigrants, 39,6% qui sont situées dans cette tranche d'âge.

Tableau VII-1 : Répartition (%) des immigrants par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
15-24	35,2	39,6	37,1
25-34	32,7	36,0	34,2
35-44	18,2	14,8	16,7
45ans+	13,9	9,6	12,0
Total	100,0	100,0	100,0

En examinant les données du Tableau VII-2, il se confirme que l'immigration s'effectue dans la jeunesse. En effet, deux immigrants sur cinq (40%) sont arrivés dans leur dernière résidence à l'âge de 15-24 ans. Probablement pour des raisons de dépendance, les jeunes immigrants (moins de 15 ans) sont relativement moins nombreux. Seuls 7% sont arrivés à l'âge de 0-14 ans. Il s'agit sans nul doute des migrations d'accompagnement. Les immigrants qui avaient effectué leur déplacement à un âge plus avancé (45 ans ou plus) sont également peu nombreux (8,9%). Autrement dit, la migration au Tchad est un phénomène qui concerne plus les personnes d'âges actifs (15-44).

Tableau VII-2 : Répartition (%) des immigrants par âge d'arrivée selon l'âge actuel

Age actuel	Age à l'arrivée					Total
	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
15-24	18,5	81,5	0,0	0,0	0,0	100,0
25-34	0,0	28,0	72,0	0,0	0,0	100,0
35-44	0,0	0,7	40,4	58,1	0,0	100,0
45ans+	1,0	1,0	1,0	22,5	74,5	100,0
Total	7,0	40,1	31,3	12,7	8,9	100,0

VII.1.2 : Les facteurs de départ

Le Tableau VII-3 permet d'identifier la nature des personnes qui ont influencé le plus les décisions des individus qui migrent. Il ressort en effet qu'un tiers des personnes migrent sur décisions individuelles. Les conjoints et les parents ont également une influence certaine sur les décisions de migrer. Les décisions ont été influencées par ceux-ci dans 52% de cas dont 26,7% par les conjoints.

Chez les femmes, l'influence du conjoint est la plus dominante : plus de la moitié des décisions d'immigrer est influencée par les conjoints. Le départ des hommes, en revanche, se fait souvent sous la décision personnelle (48%) et selon d'autres considérations (23,7%). La décision des parents est à l'origine de départ de presque autant d'hommes (27%) que de femmes (22,8%).

Par rapport à l'âge, il apparaît que le départ des plus jeunes est souvent engendré par la décision parentale (migration d'accompagnement). Plus des trois quarts (77,2%) des immigrants sont arrivés, très jeunes (moins de 15 ans) à leur lieu de résidence, sur décision parentale. En revanche, les personnes qui immigreront pour des raisons personnelles ou pour d'autres considérations arrivent souvent plus âgés (45 ans et plus) dans leur dernière résidence. On constate en effet qu'environ 44 % et 31% d'immigrants ont quitté leur dernière résidence par décision personnelle et selon d'autres considérations. Les départs influencés par le conjoint concernent beaucoup plus les adultes dont l'âge à l'arrivée au lieu de résidence actuelle se situe entre 15-44 ans avec une pointe entre 25-34 ans (36,5%).

Tableau VII-3 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon la nature de la personne qui a influencé le plus la décision de quitter le lieu de la dernière résidence

Nature de la personne	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Décision personnelle	48,0	13,19	3,51	31,19	37,65	31,73	43,84	32,48
Conjoint	1,3	58,24	14,04	25,38	36,47	27,88	6,85	26,72
Parents	27,00	22,80	77,19	38,23	6,67	5,77	17,81	25,11
Autre	23,70	5,77	5,26	5,20	19,21	34,62	31,50	15,69
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

L'immigration au Tchad reste pour une large part conditionnée par une contribution financière de tierces personnes. En effet, pour effectuer les déplacements, près de deux immigrants sur trois (64,5%) ont bénéficié d'une assistance financière. Les femmes sont les plus concernées car pratiquement neuf sur dix effectuent l'immigration avec l'appui financier d'autrui. Ces contributions financières viendraient, sans nul doute, pour une large part des conjoints. Quant aux hommes, ceux qui habituellement réalisent leurs immigrations avec l'assistance financière représentent moins de la moitié (46%).

Les données du Tableau VII-4 font ressortir trois principaux motifs de migration au Tchad. En effet, les individus migrent le plus souvent pour des raisons familiales (26%), des raisons de travail (21,3%) et des raisons de mariage, divorce ou de veuvage (19,5%). Outre les raisons précitées, l'absence, l'insuffisance ou l'inexistence de structures de formation, d'apprentissage dans la plupart des unités administratives du pays font que 14,2% d'individus immigreront pour des raisons d'études et d'apprentissage.

Les résultats de l'enquête révèlent que généralement, les candidats aux migrations se renseignent sur les conditions des lieux de leur descente future. On remarque que près de deux tiers (61,3%) d'immigrants ont eu des informations sur le lieu de leur résidence actuelle, avant de migrer. Bien que leur proportion soit aussi élevée, les femmes sont en proportion moins nombreuses (55,5%) que les hommes (66%).

La proportion des migrants qui avaient eu des informations, à l'avance, sur leur lieu de résidence actuelle, augmente avec l'âge au moment de la migration, exception faite du groupe 35-44 ans (Tableau VII-6). On remarque, en effet, que moins de la moitié des jeunes (moins de 15 ans) qui ont pour la plupart effectuée des migrations d'accompagnement, le plus souvent sur décision des parents, avaient été informés des conditions sur leur lieu de résidence actuelle et à 15-24 ans, un peu plus de la moitié est informée. Les migrants les plus informés, à l'avance, des conditions de vie et d'existence aux lieux d'accueil sont les personnes qui immigreront très âgées (45 ans et plus).

Tableau VII-6 : Répartition (%) des immigrants par âge à l'arrivée selon les informations reçues sur le lieu de résidence actuelle

Informations sur le lieu de résidence actuelle	Age à l'arrivée					Total
	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Oui	43,86	57,19	67,45	62,50	69,86	61,27
Non	56,14	42,81	32,55	37,50	30,14	38,73
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Au regard du Tableau VII-7, les informations reçues par les immigrants sur leur lieu de résidence actuelle proviennent pour un cinquième de cas des contacts personnels (21%). Les visites des parents (13,6%) et les visites personnelles (13,6%) sont aussi des canaux essentiels qui permettent aux migrants d'avoir des informations sur leur lieu d'accueil futur. Les visites des parents et les visites personnelles constituent les principaux canaux d'informations tant pour les hommes que pour les femmes. Les hommes ont cependant été plus informés que les femmes par le canal des visites personnelles (15,9%), par des visites des parents (14,2%), par des échanges de correspondances avec les amis (12%) et par le canal de migrants de retour (11%). Les femmes, en revanche, tirent relativement mieux des informations sur leur migration antérieure (13,7%) que les hommes (12,2%). Les canaux d'informations publics à savoir les stations de radio diffusion, télévision ou de journaux privés renseignent très peu les migrants sur les conditions d'accueil.

En fonction des générations, les informations reçues par les jeunes sur leur lieu de résidence actuelle proviennent pour une grande part des rencontres qu'ils ont eues. Les informations reçues par les personnes plus âgées (35 ans et plus), proviennent plus de leur migration antérieure, des rencontres avec les autres personnes et des visites personnelles.

Tableau VII-7 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon le canal d'information

Canal d'information	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Radio, télévision ou journaux	8,41	5,77	1,75	6,12	9,80	6,73	8,22	7,23
Visites des parents	14,16	12,91	2,81	15,29	11,37	5,77	17,81	13,60
Visites personnelles	15,93	10,71	0,00	13,46	16,86	14,42	12,33	13,60
Rencontres avec d'autres personnes	21,90	19,51	12,28	21,41	23,14	17,31	21,92	20,83
Migration antérieure	12,17	13,74	1,75	7,95	14,90	21,15	24,66	12,87
Lettres d'ami(e)s	11,50	4,40	0,53	8,26	8,63	7,69	6,85	8,33
Migrants de retour	10,84	6,87	7,02	9,17	9,41	4,81	15,07	9,07
Autre	5,97	7,42	0,53	4,89	6,67	7,69	9,59	6,62

Il faut noter que la qualité des informations reçues par les immigrants sur le lieu de résidence actuelle se rapporte principalement à la bonne qualité de vie et au climat de sécurité (33%) et ceci quel que soit le sexe. Les raisons liées à la disponibilité des emplois, aux possibilités de faire de bonnes affaires et celles relatives à la disponibilité et l'accessibilité de bonnes écoles constituent des sources spécifiques d'informations pour les immigrants. Les informations reçues par les immigrantes ont trait plutôt à d'autres raisons (12,4%)

Les informations reçues par les jeunes de moins de 25 ans sont d'ordre scolaire (disponibilité et accessibilité aux bonnes écoles). La bonne qualité de vie et le climat de sécurité sont les informations les plus fréquemment reçues par les adultes : elle constitue la principale source pour la moitié des immigrants (51%) âgés de 45 ans et plus. Par ailleurs, les informations d'ordre économique (disponibilité et accessibilité des emplois et possibilité de faire de bonnes affaires) sont celles qui ont été reçues principalement par les adultes âgés de 25-34 ans.

Tableau VII-8 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon le type d'information reçue.

Type d'information reçue	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Bonne qualité de vie/sécurité	30,09	36,54	9,82	28,75	34,12	32,69	50,68	32,97
Disponibilité des emplois	13,94	3,57	3,51	0,09	11,76	5,77	6,85	9,31
Possibilités de faire de bonnes affaires	15,49	7,97	3,51	8,87	19,61	7,69	13,70	12,13
Disponibilité et accessibilité de bonnes écoles	11,73	6,04	17,54	15,29	3,92	4,81	0,00	9,19
Autre	11,95	12,36	3,51	8,26	14,12	18,27	20,55	2,13

VII.1.3 : Les facteurs d'accueil

Le domicile des parents et des amis apparaît comme le principal lieu de première descente des immigrants. En effet, près de trois immigrants sur quatre ont été accueillis à leur arrivée par les parents et les amis. Paradoxalement, comparativement aux hommes, beaucoup de femmes immigrant sans tenir compte de l'espoir d'avoir des parents ou des amis dans leur lieu d'arrivée. Celles qui n'ont ni parent ni ami dans les lieux d'arrivée représentent 33% contre 19% chez les hommes (Tableau VII-9).

Par rapport aux générations, la proportion des jeunes immigrants et des immigrants d'âge actif (25-44 ans) qui ont été reçus par les parents et les amis est plus faible que celle des autres immigrants. La plupart de ces derniers (respectivement 70% et 71%) sont reçus par les parents ou les amis. A l'inverse, les immigrants âgés de 15-24 ans (78%), probablement constitués pour une large part des élèves et étudiants, et ceux âgés de plus de 45 ans (79%), sans doute constitués des personnes retraitées et ceux ayant des problèmes de santé, sont plus accueillis par des parents et des amis (Tableau VII-9).

Tableau VII-9 : Répartition (%) des immigrants par sexe et l'âge à l'arrivée selon qu'ils ont des parents/amis ou non au lieu d'arrivée

amis/parents au lieu d'arrivée	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
oui	80.75	67.31	70.18	77.98	71.37	72.12	79.45	74.75
non	19.25	32.69	29.82	22.02	28.63	27.88	20.55	25.25
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Si l'on se réfère à la nature de la personne qui a aidé à l'installation, on observe que près de la moitié des immigrants (46,2%) et particulièrement les hommes (50,4%) se sont installés de manière individuelle. L'installation des femmes à leur lieu d'arrivée est plus favorisée par d'autres personnes (44,2%) que par les parents, amis ou ressortissants de la même région, (Tableau VII-10).

Les données indiquent que d'une manière générale, qu'il s'agisse des jeunes immigrants ou des immigrants âgés, très peu ont bénéficié de l'aide des parents ou amis pour leur installation. Ils se sont pour la plupart installés soit sans l'aide de quelqu'un, avec l'aide d'autres personnes que de parents ou d'amis. A priori, on pourrait penser que les immigrants âgés de moins de 15 ans seraient relativement plus nombreux à bénéficier de l'aide pour leur installation. Paradoxalement les données indiquent une tendance tout à fait opposée. (Tableau VII-10)

Tableau VII-10 : Répartition (%) des immigrants par sexe et par âge à l'arrivée selon la personne qui a aidé à s'installer.

Personne qui a aidé à s'installer	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Aucune personne	50,44	40,93	63,16	58,72	36,47	28,85	35,62	46,20
Parents	9,73	6,59	8,77	6,42	9,80	10,58	8,22	8,33
Ami(e)s	9,96	7,97	8,77	8,56	10,20	6,73	10,96	9,07
Ressortissants de la même région	0,88	0,82	1,75	0,31	0,78	1,92	1,37	0,86
Autre	11,95	44,23	22,81	22,63	32,16	24,04	28,77	26,35

VII.1.4 : Migration et accompagnement

Dans l'ensemble, beaucoup d'immigrants ne sont pas accompagnés dans leur déplacement : 40,3% ont effectué seuls leurs migrations. En revanche, s'ils sont accompagnés, le plus souvent ils le sont par les parents (22,7%), les conjoints et les enfants (18,3%). Les femmes sont fréquemment accompagnées par les parents (25,0%) et les conjoints/enfants (23,6%) ou seulement les enfants (20,3%). Les hommes, en revanche, effectuent seuls (54,4%) leurs migrations. Ils sont accompagnés par des parents dans environ 21% des cas et 14% des cas

par des conjoints/enfants. Pour les femmes, il s'agit des migrations liées aux raisons familiales. Il faut toutefois noter que les mères (20%) sont dans une proportion dix fois plus élevée que les pères (2,2%) à se faire accompagner par leurs enfants dans leurs migrations (Tableau VII-11). Les jeunes de moins de 15 ans immigreront (58%) par effet d'entraînement de leurs parents. Seul un quart d'entre eux (26,3%) ont immigré individuellement. Ceux-ci seraient des élèves ayant effectué leurs migrations pour des motifs d'études. Les plus âgés ne sont pas dans la plupart des cas accompagnés, sinon par leurs conjoints.

Tableau VII-11 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon les personnes qui les ont accompagnés

Personnes qui ont accompagné	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Aucune personne	54,42	22,80	26,32	42,51	41,18	40,38	38,36	40,32
Conjoint (e)	5,75	12,91	1,75	9,79	8,63	8,65	12,33	8,95
Conjoint (e) et enfants	13,94	23,63	1,75	7,95	27,45	32,69	24,66	18,26
Enfants	2,21	20,33	0,00	6,42	16,86	7,69	16,44	10,29
Parents	20,80	25,00	57,89	32,11	11,37	11,54	8,22	22,67
Ami (e) s	7,08	4,12	7,02	5,20	6,67	3,85	6,85	5,76
Autre	5,09	7,42	8,77	8,26	3,92	4,81	4,11	6,13

Les données de l'enquête indiquent que la plupart des immigrants vivent dans leur lieu de résidence sans les parents. En effet, parmi les immigrants qui ont migré seul, 78% n'ont jamais été rejoints par les familles. Les immigrants de sexe masculin qui ont été rejoints par les parents sont deux fois plus nombreux (27,9%) que les femmes immigrantes (14,8).

On constate au Tableau VII-12 que généralement, les migrants n'ont pas toujours l'intention de rester définitivement à leur lieu de migration. En effet, plus de la moitié d'immigrants pensent retourner plus tard à leur lieu de résidence antérieure. On compte beaucoup plus d'homme (62,4%) que de femmes (46,2%) à avoir cette intention. Le statut matrimonial des femmes (mariage/divorce/veuvage) ne leur permet, sans doute pas, de prendre des décisions pour leur retour. C'est ce qui explique la forte proportion des femmes (26%) qui n'ont aucune idée sur la question concernant le retour un jour au lieu de résidence initiale.

Les données indiquent par ailleurs que l'âge a une certaine influence sur l'intention de retour ou non au lieu de résidence antérieure des migrants. Beaucoup d'immigrants (52,1%) âgés de plus de 45 ans n'expriment plus le désir de retourner comparativement aux jeunes immigrants qui sont peu nombreux à penser s'installer définitivement dans leur lieu de d'immigration

Tableau VII-12 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon l'intention de retourner

Intention de retour	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Oui	62,39	46,16	54,39	54,74	60,00	56,73	38,36	55,15
Non	23,23	28,02	29,82	26,30	18,43	18,27	52,05	25,37
Ne sait pas	14,38	25,82	15,79	18,96	21,57	25,00	9,59	19,48
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

VII.1.5 : Activité au lieu de départ

Selon le Tableau VII-13, trois immigrants sur cinq étaient des actifs avant d'effectuer leur migration (58,7%). Les étudiants (19,5%) et les femmes au foyer (14,8%) constituent la seconde catégorie la plus concernée par les migrations. Les immigrants de sexe masculin sont majoritairement des personnes actives (68,8%) et des étudiants (24%). En revanche, chez les immigrantes, en dehors des actives (46,2%) et étudiantes (14%), les ménagères sont relativement assez nombreuses (32,7%)

Selon l'âge, les immigrants actifs au départ sont en majorité des adultes âgés de 25 ans et plus. En revanche, les jeunes de moins de 25 ans avant le départ comptent en leur sein beaucoup plus d'étudiants. Les femmes au foyer, en revanche, sont âgées majoritairement de 25-34 ans (19,6%). On remarque également qu'une proportion assez importante (24,6%) de très jeunes immigrants étaient actifs ou occupés par des travaux domestiques (14,0%) avant leur migration.

Tableau VII-13 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge au départ selon le statut d'activité

Statut dans l'activité	Sexe		Age au départ					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Actif	68,81	46,15	24,56	50,15	64,71	75,96	78,08	58,70
Maladie/ Santé	0,66	1,92	1,75	0,92	0,39	0,96	5,48	1,23
Étudiant	23,89	14,01	45,61	29,66	11,76	4,81	1,37	19,49
Retraite	0,44	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1,37	0,12
Femme au foyer	0,00	32,69	14,04	12,54	19,61	15,38	8,22	14,83
Chômeur	0,44	0,55	0,00	0,31	0,78	0,96	0,00	0,49
Autre	5,75	4,40	14,04	6,42	2,75	1,92	5,48	5,15
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

VII.1.6 : Activité au moment de l'arrivée

Il ressort du Tableau VII-14 que le pourcentage des immigrants actifs au lieu de départ est presque égal au pourcentage pendant l'année d'arrivée. En effet, avant leur départ 58,7% des personnes étaient actives et, pendant l'année de leur arrivée 59,1% avaient ce statut. Le pourcentage des personnes qui étaient étudiantes, en revanche, a connu une légère baisse, passant de 19,2% au lieu de départ à 16,9% pendant l'année d'arrivée. Quant aux femmes au foyer, leur pourcentage a plutôt enregistré une légère hausse passant de 14,8% à 17,8%.

Du côté des hommes, aussi bien les actifs que les étudiants sont autant nombreux au lieu de départ que pendant l'année de leur arrivée. En revanche, chez les femmes, le pourcentage de celles qui avaient le statut de femmes au foyer au départ (32,7%) a augmenté au lieu d'arrivée (39,3%) au détriment des femmes étudiantes au lieu de départ.

Parmi ces actifs, près des trois quarts sont des adultes âgés de 25-44 ans. A l'inverse, les inactifs sont dans la plupart des cas, des jeunes étudiants âgés de moins de 25 ans et des femmes âgées de 15-34 ans.

Tableau VII-14 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon le statut dans l'activité.

Statut dans l'activité	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Actif	69,91	46,17	36,84	45,57	70,98	77,88	68,49	59,07
Maladie/	0,44	1,37	0,00	0,31	0,00	0,00	8,22	0,86
Étudiant	22,35	10,16	42,11	29,05	6,67	0,96	1,37	16,91
Retraite	0,22	0,27	0,00	0,31	0,00	0,00	1,37	0,25
Femme au foyer	0,00	39,29	12,28	19,57	18,43	16,35	13,70	17,77
Chômeur	1,55	0,27	1,75	0,31	1,57	0,00	2,74	0,98
Autre	5,53	2,47	7,02	4,88	2,35	4,81	4,11	4,17
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

VII.1.7 : Intentions et opinions sur les migrations

La gamme des motifs pour lesquels, les immigrants comptent effectuer d'autres migrations sont liées aux travail (13,6%) et aux raisons d'ordre familial (16,1%).

Comme on pouvait le deviner, ceux qui comptent partir pour des raisons de travail sont en majorité des personnes âgées de 15 à 44 ans alors que ceux qui pensent le faire pour des raisons familiales sont constitués essentiellement des petits et des adolescents (migration d'accompagnement). Les adultes sont dans une proportion non négligeable à vouloir effectuer leur nouvelle migration par aventure puisque 9% ne connaissent pas le motif exact qui sous-tend leur intention et 3% ont déclaré le faire par aventure. Hormis ces deux raisons, les études sont citées comme troisième motif. Ceux qui pensent le faire pour cette raison sont majoritairement jeunes et leur âge varie entre 6 et 24 ans. Les personnes qui comptent effectuer une nouvelle migration par simple aventure, pour des raisons de santé, de retraite, etc. sont peu nombreux.

Selon le genre, il se dégage que, aussi bien les immigrants de sexe masculin (16,81%) que les immigrantes (15,11%) comptent effectuer une nouvelle migration pour principalement des raisons familiales. En revanche, pour des raisons de travail, les hommes sont quatre fois plus nombreux que les femmes. Comparativement aux immigrants hommes, une proportion relativement plus nombreuse d'immigrantes (8,2%) pensent effectuer une nouvelle migration sans motif prémédité et certaines avancent des raisons liées à leur statut matrimonial (mariage, veuvage ou divorce). Celles-ci représentent 7,7% contre 5,3% chez les immigrants.

Tableau VII-15 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon les motifs.

Motifs	Sexe		Age à l'arrivée					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Ne sait pas	5.97	8.24	3.51	5.81	9.02	9.62	4.11	6.99
Aventure	4.42	1.92	5.26	3.06	4.31	1.92	1.37	3.31
Mariage, Veuvage, divorce	5.31	7.69	0.00	6.12	9.80	4.81	2.74	6.37
Autres raisons familiales	16.81	15.11	15.79	18.35	16.86	12.50	8.22	16.05
Santé	1.11	1.10	0.00	0.31	1.96	0.96	2.74	1.10
Étude, Apprentissage	13.05	4.12	26.32	13.15	5.10	1.92	1.37	9.07
Travail	20.58	4.95	8.77	7.34	20.00	23.08	9.59	13.60
Retraite	3.98	1.10	0.00	1.22	3.92	4.81	4.11	2.70
Retour définitif	7.74	4.12	0.00	7.03	7.06	6.73	2.74	6.13
Autres	14.82	14.56	7.02	12.54	18.82	18.27	10.96	14.71

VII.2 : Les migrants de retour

VII.2.1 : Les caractéristiques des migrants de retour

Parmi les migrants de retour, la majorité est constituée de jeunes dont l'âge de retour est compris entre 15-34 ans : ils représentent 63,5% (Tableau VII-16). Les femmes retournent plus jeunes dans leur lieu de résidence actuelle que les hommes. En effet, 64,4% de femmes sont revenues à l'âge de 15-34 ans alors que les hommes qui sont retournés à cet âge représentent 62,3%. Les hommes qui reviennent plus tard, entre 35-44 ans, ne représentent que 20,7% contre 14% pour les femmes.

Tableau VII-16 : Répartition (%) des migrants par sexe selon l'âge au retour

Age au retour	sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-14	3,13	7,87	4,99
15-24	30,12	30,34	30,21
25-34	32,77	34,08	33,28
35-44	20,72	13,86	18,04
45ans+	13,25	13,86	13,49
Total	100,00	100,00	100,00

Le tableau suivant confirme ce qui a été dit plus haut, à savoir que la plupart des migrants retournent dans leur lieu de naissance étant jeunes. Ceux qui, étaient retournés plus jeunes, à moins de 15 ans, sont pratiquement tous, au moment de l'enquête, âgés de moins de 24 ans ; ceux qui au moment de l'enquête avaient entre 15 et 34 ans, étaient tous revenus quand ils avaient entre 15 et 34 ans. Cela laisse donc à croire que ces personnes ont effectué leurs migrations pour des motifs de scolarisation et dans une moindre mesure pour des raisons de travail.

Tableau VII-17 : Répartition (%) des migrants par âge au retour selon l'âge actuel

Age actuel	Age au retour					Total
	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
15-24	97,06	67,96	0,44	0,00	0,00	25,51
25-34	0,00	32,04	72,69	0,00	0,00	33,87
35-44	2,94	0,00	25,99	77,24	0,00	22,73
45ans+	0,00	0,00	0,88	22,76	100,00	17,89
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

VII.2.2 : Les conditions de retour

Dans l'ensemble, la décision des migrants de retour de quitter leur dernière résidence est personnelle. Environ 61% ont quitté la dernière résidence de leur propre gré. L'observation du tableau ci-dessous révèle que les hommes qui reviennent volontairement (79%) sont deux fois plus nombreux que les femmes (31,8%). Ces dernières retournent, le plus souvent, sur décision du conjoint (40,8%) ou des parents (22,9%).

Par rapport aux générations, les données révèlent que le retour des plus jeunes est conditionné par la décision des parents (Tableau VII-18). Quant à ceux qui retournent plus âgés, ils le font le plus souvent volontairement. On constate également que les conjoints contribuent plus au retour des adultes de 25-34 ans et que l'influence des amis est d'une moindre importance sur le retour des migrants quel que soit l'âge.

Tableau VII-18 : Répartition des migrants de retour par personne qui a influencé le plus à la décision de quitter la dernière résidence selon l'âge au retour et le sexe

Age au retour	Personne qui a influencé le plus à la décision				Total
	Personne	Conjoint	Parents	Amis	
0-14	14,71	5,88	73,53	5,88	100,00
15-24	57,77	15,53	22,82	3,88	100,00
25-34	59,47	23,35	11,01	6,17	100,00
35-44	69,11	14,63	8,94	7,32	100,00
45ans +	75,00	7,61	8,70	8,70	100,00
Total	60,56	16,42	17,01	6,01	100,00
Sexe	Personne qui a influencé le plus à la décision				
Masculin	79,04	0,72	13,25	6,99	100,00
Féminin	31,84	40,82	22,85	4,49	100,00

Par rapport à la contribution financière, on constate qu'il y a autant de migrants dont le retour a été financé par quelqu'un que ceux qui n'ont bénéficié d'aucune assistance (49,6% contre 50,4%). Cette indépendance financière des immigrants, quant à la prise en charge de leur retour, provient plus des hommes que des femmes. En effet, il ressort (Tableau VII-19) que près des trois quarts (72,3%) des hommes ont effectué leur migration de retour sans aucune aide financière. Alors que du côté des femmes, presque la quasi-totalité des femmes (83,5% contre 16,5%) ont reçu un financement pour leur retour

Selon l'âge au retour des migrants, pratiquement tous les jeunes de moins 15 ans (97,1%) ont bénéficié d'une participation financière pour leur retour. Il s'agit dans ce cas, probablement, des jeunes élèves et des enfants qui ont accompagné les parents. Les adultes, en revanche, prennent dans une large mesure en charge leur retour financièrement : plus de la moitié des adultes âgés de 25 ans et plus n'ont bénéficié d'aucun financement pour leur retour (Tableau VII-19).

Tableau VII-19 : Répartition des migrants de retour par sexe et âge selon que leur retour a été financé ou non

Participation financière au retour	Sexe		Age au retour					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Oui	27.71	83.52	97.06	60.68	43.17	31.71	46.74	49.56
non	72.29	16.48	2.94	39.32	56.83	68.29	53.26	50.44
Total	00.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Selon le Tableau VII-20, diverses raisons sont à l'origine de retour de plus de la moitié (52,1%) de migrants. Ces mêmes raisons dominent aussi bien chez les femmes (55,4%) que chez les hommes (49,9%) (Tableau VII-20). Outre ces raisons de nature peu élucidée, le mariage (18,4%) constitue pour les femmes le principal motif de retour. Les hommes retournent aussi davantage pour ce motif, mais proportionnellement moins nombreux (9,2%) que les femmes. Les autres raisons pour lesquelles les hommes retournent dans leur lieu d'origine sont la fin d'emploi (5,8%), la fin d'aventure (5,5%) et la fin d'étude (4,3%).

L'examen du motif principal de retour des migrants selon leur âge au retour révèle qu'en plus d'autres raisons, les adultes âgés de 35 ans et plus retournent beaucoup plus pour des raisons de fin d'emploi et de mariage. Les jeunes de moins de 25 ans retournent souvent pour des raisons de fin d'étude, de fin d'aventure et de santé. Ceux qui retournent plus fréquemment pour des raisons de mariage sont des adultes âgés de 25-34 ans (15,9%).

Tableau VII-20 : Répartition des migrants de retour selon le motif principal de retour selon l'âge et le sexe

Motif principal de retour	Sexe		Age au retour					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Ne sait pas	0,24	0,37	0,00	0,97	0,00	0,00	0,00	0,29
Fin d'aventure	5,54	3,75	2,94	5,83	4,85	3,25	5,43	4,84
Mariage,	9,16	18,35	8,82	14,08	15,86	9,76	7,61	12,76
Autres raisons	49,88	55,43	67,65	44,66	52,86	52,85	59,78	52,05
Santé	3,37	3,37	2,94	3,88	2,20	2,44	6,52	3,37
Fin d'étude	4,34	0,75	2,94	5,83	2,20	1,63	0,00	2,93
Fin du travail	5,78	1,50	0,00	2,43	3,96	8,13	4,35	4,11
Assez d'argent	2,17	0,00	0,00	0,97	1,76	2,44	0,00	1,32
Famine/insécurité	1,20	3,00	0,00	2,43	2,20	2,44	0,00	1,91
Autre	18,31	13,48	14,71	18,93	14,10	17,07	16,30	16,42
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	00,00	100,00

A la question de savoir quel a été l'impact de l'absence d'un émigrant sur sa famille, un peu plus de moitié (52,8 %) des migrants de retour ont répondu par la négation. Seul un migrant de retour sur 20, probablement n'ayant pas de contact avec sa famille, ne sait pas si son absence a posé de problèmes à sa famille (Tableau VII-21). Ces migrants de retour qui n'ont pas connaissance des effets de leur absence, sont constitués pour une grande partie des jeunes et des adolescents qui avaient sans nul doute effectué des migrations d'accompagnement. Ces jeunes et adolescents sont les plus nombreux à être dubitatifs sur la question de savoir si leur absence a eu des effets néfastes sur leur famille. Ce constat n'est pas surprenant car, comme relevé précédemment, ceux-ci étaient très jeunes au moment où

ils étaient hors de leur lieu d'origine. Quant aux personnes âgées, les pourcentages de ceux qui pensent que leur absence a eu des effets négatifs sur leur famille, sont partout supérieurs à 36%. Ce qui laisse penser que, l'absence des migrants pose assez de problèmes aux familles, lorsque ceux-ci émigrent et reviennent à un âge avancé. Selon le genre, les femmes sont plus nombreuses (62,2%) que les hommes (46,8%) à penser que leur absence n'a pas eu de répercussions sur leur famille.

Tableau VII-21 : Répartition des migrants de retour par sexe et âge au retour selon que l'absence a ou non posé des problèmes à la famille.

L'absence a posé des problèmes	Sexe		Age au retour					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
	Non	46,75	62,17	73,53	56,31	54,19	45,53	
Oui	50,12	27,72	8,82	36,89	41,41	52,03	48,91	41,35
Ne sait pas	3,13	10,11	17,65	6,80	4,41	2,44	7,61	5,86
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Pour les migrants de retour dont l'absence a posé de problèmes à la famille, les principales explications données sont l'isolement familial (26,4%), le manque de nourriture (23,8%), le manque d'argent (22,4%) et le manque de bras (19,8%). L'éducation des enfants est très peu affectée par l'émigration : seulement 10,7% des migrants de retour l'ont évoquée. Ces problèmes affectent différemment les familles selon qu'il s'agit d'un émigré ou d'une émigrée. Du côté des émigrés, les problèmes ressentis par les familles sont par ordre d'importance l'isolement familial, le manque de nourriture, le manque de bras et le manque d'argent. Ils sont aussi assez nombreux à penser que leur émigration a des effets sur le comportement de leur conjointe. Les femmes, en revanche, pensent que les principaux problèmes ressentis par leur famille suite à leur émigration sont le manque d'argent, l'isolement familial et le manque de nourriture. Elles sont par ailleurs, très peu nombreuses à penser que leur absence a eu des effets sur le comportement de leur conjoint.

L'âge auquel l'émigré revient dans son lieu d'origine apparaît aussi comme une principale variable de différenciation dans la perception des problèmes posés aux familles. Les jeunes, qui avaient émigré lorsqu'ils étaient très jeunes et, qui sont revenus avant l'âge de 15 ans, trouvent que le principal problème est le manque d'argent. Ceux qui sont revenus lorsqu'ils étaient âgés de 15 à 24 ans pensent que leur absence a posé trois principaux problèmes dont l'isolement familial, le manque de bras et le manque d'argent. Chez les émigrés qui sont revenus lorsqu'ils étaient âgés de plus de 25 ans, en revanche, les principaux problèmes rencontrés sont le manque de nourriture, le manque d'argent et l'isolement familial. Ces derniers sont également assez nombreux à estimer que leur absence a posé de problèmes d'éducation des enfants (Tableau VII-22).

Tableau VII-22 : Répartition des migrants de retour par sexe et âge au retour selon le type de problèmes

Type de Problèmes	Sexe		Age au retour					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Manque de main d'œuvre	26,27	9,74	5,88	25,24	20,26	19,51	11,96	19,79
Manque de nourriture	30,84	12,73	0,00	12,62	26,43	33,33	38,04	23,75
Manque d'argent	24,58	19,10	17,65	16,99	24,23	24,39	29,35	22,43
Éducation des enfants	12,77	7,49	5,88	3,88	9,69	18,70	19,57	10,70
Isolement familial/social	32,29	17,23	8,82	30,58	20,70	33,33	28,26	26,39
Comportement du (de la) conjoint (e)	20,00	4,49	11,76	14,08	14,54	16,26	9,78	13,93
Autres problèmes	16,63	8,99	2,94	10,19	17,18	18,70	9,78	13,64

A la question de savoir si les migrants de retour avaient besoin d'aide pour leur réinstallation, plus de la moitié (66,7%) ont répondu par la négative et 33,3% par l'affirmative. Les femmes, revenues de leur migration, sont plus nombreuses que les hommes à solliciter de l'aide pour leur réinstallation. Elles représentent 39,3%, alors que les hommes ne représentent que 29,4%. Ce constat résulte probablement des difficultés que les migrants avaient rencontrées dans leur lieu d'installation, lesquelles difficultés sont plus accentuées lorsque le migrant est une femme. On constate en effet que les femmes migrantes de retour sont nombreuses à être économiquement dépendante et donc sans revenu, ce qui ne leur pas d'économiser pour leur réinstallation. Par ailleurs, on note que les émigrantes de retour sont très souvent accompagnées d'enfants, ce qui ajoute à la charge et rend les migrantes plus que jamais nécessiteuses.

VII.2.3 : Les conditions de réinstallation

Les conditions de réinstallation d'un migrant de retour sont intimement liées à l'accumulation de capital pendant la migration. Il ne fait aucun doute qu'un émigrant qui n'a pu se constituer des économies assez importantes éprouvera plus de difficultés pour sa réinsertion dans son lieu de résidence d'origine. On constate en effet (Tableau VII-23) à la question de savoir quelles sont les difficultés que les migrants de retour ont éprouvées, au cours du premier mois qui a précédé leur retour, 44,9 % ont déclaré n'en avoir connu aucune. Parmi les 54,1% qui ont éprouvé des difficultés, les problèmes alimentaires ont été les plus cités. Suivent respectivement les problèmes d'argent (13,9%) et de logement (11,1%). Les problèmes d'emploi et d'environnement sont très peu considérés ou ne sont pas perçus par les migrants de retour comme des difficultés majeures au cours de leur premier mois de retour. Les immigrantes sont relativement moins nombreuses que les migrants à éprouver de difficultés pour leur réinsertion, au cours du premier mois. Chez les immigrantes qui ont besoin d'aide, l'alimentation est la plus primordiale, secondée du problème de logement et de l'argent. Du côté des hommes, en revanche, on retrouve par ordre d'importance le problème d'alimentation, d'argent et ensuite de logement.

Tableau VII-23 : Répartition des migrants de retour par sexe selon la principale difficulté du premier mois

Principale difficultés	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Aucune	44,58	45,32	44,87
Alimentation	18,80	19,85	19,21
Logement/hébergement	8,43	15,36	11,14
Argent	14,70	12,73	13,93
Emploi	2,41	0,00	1,47
Environnement	2,17	1,87	2,05
Indéterminé	0,24	0,00	0,15
Autre	8,67	4,87	7,18
Total	100,00	100,00	1 00,00

Les difficultés rencontrées par les migrants de retour, dans leur région d'origine, au cours de leur premier mois ne sont pas les mêmes que celles qu'ils ont mentionnées au moment de l'enquête. Une partie importante des migrants de retour qui n'avaient pas rencontré de difficultés au cours des premiers mois de leur réinstallation se trouvent actuellement confrontés aux difficultés d'argent. Ce qui peut être dû à la faiblesse des économies financières qu'ils ont pu se faire. Il en est de même pour les migrants de retour qui avaient au départ des problèmes plutôt d'alimentation et de logement et qui au moment de l'enquête se trouvent aux prises avec les mêmes difficultés (Tableau VII-24).

Les résultats montrent qu'au cours des premiers mois, certains migrants de retour, grâce à leur économie, ont généralement peu de difficultés sinon des difficultés d'alimentation ou de logement. Mais par la suite, probablement à cause d'une insertion économique assez difficile, se trouvent confrontés aux problèmes d'argent. Ce constat est d'ailleurs confirmé par l'augmentation du pourcentage des migrants qui n'avaient pas de difficultés d'emploi et d'environnement au départ. Ces difficultés de logement s'atténuent à la longue comme en témoigne la forte baisse des proportions. Ce constat est analogue aussi bien pour les migrants que les migrantes de retour.

Tableau VII-24 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe selon la principale difficulté rencontrée au moment de l'enquête

Principale difficulté rencontrée au moment de l'enquête	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Aucune	33,25	40,83	36,22
Alimentation	11,81	16,85	13,78
Logement	2,41	3,37	2,79
Argent	29,40	28,09	28,89
Emploi	4,58	0,37	2,93
Environnement	2,65	1,50	2,19
Autre	15,90	8,99	13,20
Total	100,00	100,00	100,00

Le Tableau VII-25 montre que la décision des émigrés de retourner dans leur lieu d'origine est prise indépendamment des informations provenant de ces régions. En effet, pour l'ensemble des migrants de retour, 62,8% seraient revenus dans leur région d'origine même s'ils étaient avertis des difficultés éventuelles. Seuls 6,5 % des émigrés ne seraient pas revenus s'ils avaient été avertis des difficultés qu'ils rencontreraient.

Dans un cas sur deux (49,9%), lorsque les migrants prennent la décision de revenir, ils reviennent toujours seuls, sans accompagnateur. Et, comme la migration est un phénomène qui affecte plus les célibataires, il s'agira probablement de ces derniers ou des personnes qui étaient parties seules et, qui n'ont pas encore véritablement d'attache dans leur lieu d'accueil (Tableau VII-27). Les émigrés qui regagnent leur lieu d'origine accompagnés de parents, du (de la) conjoint (e) et des enfants sont également nombreux (17,9%). Seulement une petite minorité retourne accompagnée de leur conjoint (e) uniquement. C'est dire que l'émigration au Tchad s'effectue de manière plus individuelle ou alors que les émigrés vivent, pour la plupart seule dans leur lieu d'accueil. Cet isolement est plus accentué du côté des hommes. Les deux tiers des émigrants de sexe masculin retournent seuls, sans accompagnateur. Alors que chez les femmes, seulement plus d'un quart (27 %) décident de retourner seules. Les femmes, lorsqu'elles regagnent leur lieu d'origine sont le plus souvent accompagnées de leurs enfants, des parents, du conjoint/enfant ou du conjoint tout seul. Si le nombre important d'émigrés hommes qui reviennent sans accompagnateur ne signifie pas que ceux-ci prennent souvent la décision de revenir d'abord seul afin de préparer le retour de la famille, il montre néanmoins le degré d'isolement des émigrés de sexe masculin lorsqu'ils sont en dehors de leur lieu d'origine.

La nature des personnes qui accompagnent les émigrants lorsque ceux-ci prennent la décision de retourner dans leur région d'origine est étroitement liée à leur âge. Les émigrants qui reviennent très jeunes (moins de 15 ans) sont pour la plupart (58,8%) accompagnés des parents ou alors ces derniers les laissent revenir seuls (23,5 %). Ceux qui reviennent après 15 ans, le font généralement seuls d'abord ou bien ils sont accompagnés des conjoints (es) et des enfants. Après cet âge, ce sont les émigrés qui retournent accompagnés des enfants uniquement ou des parents qui sont les plus nombreux.

Tableau VII-27 : Répartition des migrants de retour par sexe et âge au retour selon les accompagnateurs au moment du retour

Accompagnateur	Sexe		Age au retour					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Personne	64,58	26,97	23,53	49,51	53,74	50,41	50,00	49,85
Conjoint(e)	5,54	14,23	2,94	10,68	7,49	8,94	10,87	8,94
Conjoint(e) et enfants	7,95	18,35	2,94	5,83	14,54	17,89	15,22	12,02
Enfants	2,41	22,47	5,88	7,28	11,89	13,01	10,87	10,26
Parents	15,42	21,72	58,82	22,82	11,45	13,01	14,13	17,89
Ami(e)	6,75	2,62	0,00	8,25	4,41	3,25	4,35	5,13
Autres	2,65	3,00	5,88	4,37	2,64	0,81	1,09	2,79

VII.2.4 : Activités au départ

Du point de vue de l'activité économique, les résultats du Tableau VII-28 indiquent que la majorité des émigrés ont pu trouver un emploi. En effet, pratiquement tous les émigrés se sont intégrés dans la vie, en fonction de leur catégorie. Les actifs occupés représentent 62,5 %, les élèves et étudiants représentent 11,4% et les femmes au foyer 14,8%. Les migrants de retour qui sont actifs, hormis ceux qui ont de problèmes de santé, qui sont sans emploi ne représentent que 1,3 %. Par rapport au sexe, les femmes qui ont réussi à avoir une occupation sont en proportion moins représentée (42%) que leurs homologues hommes. Parmi ces derniers, trois sur quatre sont parvenus à trouver un emploi et le reste est constitué d'élèves et d'étudiants. Alors que du côté des femmes (36,7%) ne s'occupent que des activités domestiques.

La grande partie des migrants de retour qui sont revenus avant l'âge de 15 ans sont des élèves ou des étudiants. A l'inverse, ceux qui sont revenus après l'âge de 15 ans, sont pour la plupart des émigrés qui exerçaient une activité économique pendant l'année qui a précédé leur retour. Les données indiquent néanmoins que beaucoup de jeunes (moins de 15 ans), exerçaient des activités économiques pendant l'année qui a précédé leur retour. Il s'agit là probablement soit des enfants exerçant de petites activités commerciales dans l'informel, soit des aide-familiaux. Parmi les adultes, la seconde catégorie la plus représentée est celle des femmes au foyer. Il s'agit exclusivement des femmes qui n'exercent véritablement aucune activité économique ou alors des femmes exerçant de petites activités génératrices de revenus mais, qui ont probablement été classée à tort dans cette catégorie. On note que parmi les émigrés qui reviennent très âgés, beaucoup le font pour de problèmes relatifs à leur état sanitaire.

Tableau VII-28 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge au retour selon le statut dans l'activité pendant l'année qui a précédé le retour.

Statut dans l'activité	Sexe		Age au retour					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Actif.	75,66	41,95	23,53	50,00	70,48	76,42	66,30	62,46
maladie/ santé	2,89	6,37	5,88	1,46	2,20	4,07	15,22	4,25
Étudiant	13,25	8,61	44,12	24,76	4,41	1,63	0,00	11,44
Femme au foyer	0,71	36,71	11,76	16,02	17,62	14,63	6,52	14,81
Chômeur	1,93	0,37	2,94	1,46	1,76	0,81	0,00	1,32
Autre	5,54	5,99	11,77	6,30	3,51	2,44	11,96	5,72
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

VII.2.5 : Activités à l'arrivée

Pendant l'année de retour, pratiquement tous les migrants de retour (82,6%) exerçaient une activité économique. Le reste est constitué principalement de scolaires, d'étudiants et des femmes au foyer. Pratiquement aucun émigré n'est en chômage pendant l'année de son retour. Les hommes qui ont réussi à s'insérer et qui gardent leur emploi jusqu'à l'année de leur retour sont, relativement plus nombreux que les femmes. Ce qui ne signifie pas que les femmes qui émigrent éprouvent davantage des difficultés comparativement aux hommes à trouver un emploi. Il s'agit tout simplement d'un fait social confinant certaines femmes aux activités domestiques. Cela est d'ailleurs confirmé par la forte proportion (13,5%) des «femmes au foyer».

D'une manière générale, les résultats laissent transparaître, à l'exception des migrants qui reviennent jeunes, une relative stabilité dans les activités que mènent les émigrés dans leur lieu d'accueil. Chez les jeunes, alors que seulement 23,5% étaient actifs pendant l'année qui a précédé leur retour, pendant l'année de leur retour, ce sont 50% qui ont entrepris des activités génératrices de revenus et seulement 30,2% étaient encore restés sur les bancs des écoles. Pour les émigrés âgés de plus de 15 ans au moment de leur retour, presque tous exerçaient une activité pendant l'année de leur retour, hormis les personnes âgées de plus de 45 ans qui sont assez nombreuses (9,8 %), probablement pour des raisons de santé.

Tableau VII-29 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge au retour selon le statut dans l'activité pendant l'année de retour.

Statut dans l'activité	Sexe		Age au retour					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Actif	86,27	76,78	50,00	73,79	88,11	92,68	86,96	82,55
Maladie/Santé	1,45	2,62	2,94	0,97	0,00	0,81	9,78	1,91
Étudiant	8,43	4,49	38,24	14,08	1,76	0,81	0,00	6,89
Retraite	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,09	0,15
femme au foyer	0,00	13,48	5,88	7,28	6,61	2,44	1,09	5,28
Chômage	0,24	0,37	0,00	0,49	0,00	0,81	0,00	0,29
Autre	3,37	2,26	2,94	3,39	3,53	2,43	1,09	2,93
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

VII.2.6 : Intentions et migration de retour

L'intention d'effectuer ou non une nouvelle migration est liée à l'expérience vécue par les migrants. Plus de la moitié des migrants de retour (56,6%) ne sont plus favorables à une nouvelle migration (Tableau VII-30). Les migrants de retour qui ne veulent plus en entendre parler, sont probablement ceux qui seraient revenus malade ou découragés, etc. Les migrantes de retour qui ne voudraient plus effectuer une nouvelle migration (65,9%) sont relativement plus nombreuses que les migrants de retour (50,6%).

Les données révèlent par ailleurs que, quel que soit l'âge au retour du migrant, ceux qui sont hostiles à une nouvelle migration sont plus nombreux, à l'exception des jeunes qui étaient revenus à l'âge de 15-24 ans. Les esprits les plus hostiles sont ceux des migrants qui sont retournés lorsqu'ils étaient déjà très âgés (plus de 45 ans), secondés des adultes de 34-44 ans et des jeunes de moins de 15 ans. Pour les plus âgés, il s'agirait d'un problème lié à la vieillesse ou à la santé ou alors d'accumulation assez suffisante de capital qui serait à la base de cette désaffection. Pour ceux qui étaient revenus jeunes, l'hostilité exprimée pourrait provenir des mauvais constats établis pendant leur séjour dans leur lieu d'accueil.

Tableau VII-30 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge au retour selon l'intention d'effectuer une nouvelle migration.

Intention d'une nouvelle migration	Sexe		Age au retour					Total
	Masculin	Féminin	0-14	15-24	25-34	35-44	45ans+	
oui	49,40	34,08	38,24	53,40	46,70	34,15	27,17	43,40
non	50,60	65,92	61,76	46,60	53,30	65,85	72,83	56,60
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

De façon générale, les motifs évoqués par les migrants de retour qui comptent effectuer une nouvelle migration sont assez variés. La recherche du travail constitue le principal motif suivi des raisons d'ordre familial, scolaires ou d'apprentissage ou par simple aventure (Tableau VII-31). Ces motifs semblent bien tranchés entre les hommes et les femmes. Les hommes évoquent comme motif principal la recherche du travail, les études, l'apprentissage, les autres raisons familiales et l'aventure. Chez les femmes, les motifs sont essentiellement d'ordre familial.

Les jeunes migrants de retour qui veulent encore repartir avancent quatre raisons principales : le travail (10,3%), les études (15,5%), les autres raisons familiales (13,2%) et l'aventure (7,5%). Pour les générations anciennes, le travail et les autres raisons familiales constituent les deux principales raisons pour lesquelles ils désirent en effectuer une nouvelle.

Tableau VII-31 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge actuel selon le motif d'une nouvelle migration.

Motif	Sexe		Age actuel				Total
	Masculin	Féminin	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Ne sait pas	4,10	3,37	6,32	0,87	5,81	3,28	3,81
Aventure	6,51	3,75	7,47	5,63	5,16	2,46	5,43
Mariage, Veuvage, divorce	3,61	3,37	4,60	3,03	3,87	2,46	3,52
Autres raisons familiales	6,75	15,73	13,22	8,66	9,68	9,84	10,26
Santé	0,24	1,50	1,72	0,43	0,00	0,82	0,73
Étude, Apprentissage	10,84	1,87	15,52	6,93	3,23	1,64	7,33
Travail	19,76	1,87	10,34	13,42	18,06	8,20	12,76
Retraite	1,93	0,37	1,15	0,00	3,23	1,64	1,32
Autres	15,42	8,61	9,20	16,45	15,48	7,38	12,76

VII.2.7 : Opinion sur la politique gouvernementale en matière de migration

L'opinion des migrants de retour sur la politique gouvernementale en matière de migration interne est bien tranchée (Tableau VII-32). Un migrant de retour sur deux (48,8%) pense que le gouvernement devrait faire en sorte que les personnes se déplacent à l'intérieur du Tchad sans gêne. Pour eux, le gouvernement devrait favoriser les migrations internes. Seul un migrant de retour sur cinq pense que le gouvernement devrait interdire la migration et 7,2 % pensent qu'il ne devrait même pas en faire son problème. Une proportion importante de migrants de retour est évasive sur la question en répondant «Ne sait pas». Les hommes sont plus nombreux à penser que la politique gouvernementale devrait être favorable aux migrations internes. Autant d'hommes que de femmes pensent que le gouvernement devrait interdire les migrations. Les migrants de retour les plus sceptiques sur la question sont les femmes qui sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que les hommes.

Favoriser les déplacements internes constitue le souhait des différentes générations. Les jeunes générations (15-24 ans) et les anciennes générations sont celles qui soutiennent le plus ce vœu. Par rapport à son interdiction et à la politique du laisser-faire, les jeunes générations sont relativement moins nombreuses (17% et 4,7%) à exprimer cette opinion comparativement aux autres générations qui sont dans une fourchette de 8% pour le laisser faire et 20% pour l'interdiction.

Tableau VII-32 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge actuel selon leur opinion sur la politique migratoire du gouvernement à l'intérieur du Tchad.

Opinion sur la politique migratoire	Sexe		Age actuel				Total
	Masculin	Féminin	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Ne sait pas	16,63	33,33	25,15	24,24	21,29	20,49	23,12
Favoriser	54,46	39,77	53,22	46,75	45,81	50,00	48,75
Ne pas s'en occuper	7,46	6,82	4,68	8,23	7,74	8,20	7,22
Interdire	21,45	20,08	16,95	20,78	25,16	21,31	20,91
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Par rapport à la migration internationale, les migrants de retour qui pensent que le gouvernement devrait encourager les personnes à effectuer des migrations entre pays sont relativement plus nombreux (37,2%) que ceux qui estiment qu'il devrait adopter des politiques consistant à décourager les migrations (28,6%). Très peu (8,8%) pensent que le gouvernement ne devrait même pas s'en occuper. Ici également, un migrant de retour sur cinq est sceptique sur la politique que le gouvernement devrait mettre en œuvre. Qu'il s'agisse de la politique de découragement ou d'encouragement, les hommes sont toujours relativement plus nombreux que les femmes à exprimer cet avis. Les femmes, en revanche, sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être sceptiques sur la question.

Quelle que soit la génération, l'avis le plus exprimé est d'encourager les migrations internationales. Les jeunes générations (15-24 ans) sont peu nombreuses à penser que le gouvernement devrait décourager les migrations internationales que les générations anciennes. Elles sont cependant plus nombreuses à ne pas exprimer leur opinion sur la question.

Tableau VII-33 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge actuel selon leur opinion sur la politique migratoire à l'extérieur du Tchad.

Opinion sur la politique migratoire	Sexe		Age actuel				Total
	Masculin	Féminin	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Ne sait pas	16,79	39,36	31,10	23,18	23,13	24,79	25,46
Encourager	40,10	32,53	36,59	38,64	37,41	35,04	37,19
Ne pas s'occuper	9,77	7,23	9,76	9,55	6,80	8,55	8,80
Décourager	33,34	20,88	22,55	28,63	32,66	31,62	28,55
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

VII.3 : Les non-migrants

VII.3.1 : Les caractéristiques des non-migrants

Il ressort du Tableau VII-35 que les personnes qui n'ont jamais migré sont en majorité des jeunes (33,5%). Près de 60% sont âgées de moins de 34 ans dont 33,5% ont moins de 24 ans. La catégorie qui renferme moins de non migrants est celle des personnes âgées de 35-44 ans. Ces dernières sont plus concernées par la migration. Cette tendance est identique pour les hommes et les femmes avec cependant des proportions plus importantes dans les groupes d'âges extrêmes (15-24 ans et 45 ans et plus) pour les hommes et des proportions plus importantes dans les âges intermédiaires (25-34 ans et 35-44 ans) pour les femmes.

Tableau VII-34 : Répartition (%) des non-migrants par sexe selon l'âge actuel.

Age actuel	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
15-24	37.06	31.62	33.52
25-34	21.28	28.28	25.83
35-44	13.89	16.90	15.85
45ans+	27.77	23.20	24.80
Total	100.00	100.00	100.00

VII.3.2 : Intentions migratoires

A la question de savoir si les non-migrants ont l'intention d'effectuer une migration un jour, pratiquement 80 % a répondu par la négation. C'est dire que les personnes qui n'ont jamais migré se font une mauvaise idée de la migration. Les femmes non-migrantes sont plus hostiles aux migrations que les hommes non-migrants : 85,1% contre 70,3%.

Les raisons évoquées par les quelques rares non-migrants pour justifier leur désir d'effectuer un jour une migration sont diverses et variées. Par ordre d'importance, ces raisons sont : les «autres raisons familiales », l'idée d'aventure, les études, l'apprentissage et le travail (Tableau VII-35). Pour les femmes, une seule raison prime : les «autres raisons familiales ». Les hommes évoquent quatre principales raisons : recherche du travail, les études, d'apprentissage/étude, l'aventure et les autres raisons familiales.

Ces raisons semblent être fonction de l'âge des non migrants. En effet, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont comme motif principal les études et l'apprentissage. Ensuite, ils pensent migrer pour des raisons familiales, par simple aventure ou pour la recherche du travail. Pour la génération de 25-34 ans, les raisons familiales priment sur la recherche du travail et tous les autres motifs. Il en est de même pour la génération âgée de 35-44 ans. Enfin, pour la génération ancienne, la primauté est accordée aux raisons familiales.

Tableau VII-35 : Répartition (%) des non-migrants par sexe et âge actuel selon le motif d'une migration future

Motif d'une migration future	Sexe		Age actuel				Total
	Masculin	Féminin	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Ne sait pas	1,07	1,12	1,78	1,54	0,42	0,18	1,10
Aventure	7,64	2,57	8,61	3,33	2,23	0,98	4,34
Mariage	0,76	1,96	3,35	0,94	0,70	0,27	1,54
Autres raisons familiales	6,19	7,35	10,06	7,51	5,56	3,02	6,94
Santé	0,51	0,34	0,53	0,43	0,28	0,27	0,40
Étude, Apprentissage	8,78	1,08	10,45	0,68	0,42	0,09	3,77
Travail	9,72	0,85	5,79	4,35	3,06	1,60	3,95
Retraite / Age	0,06	0,10	0,13	0,00	0,00	0,18	0,09
Famine / Insécurité	0,25	0,44	0,39	0,43	0,42	0,27	0,37
Autres	5,05	3,18	5,13	4,52	3,06	1,87	3,84

VII.3.3 : Opinions des non-migrants sur la migration

A la question de savoir pourquoi certaines personnes quittent leur village pour aller s'installer dans d'autres villages, les réponses sont très diverses (Tableau VII-36). Selon les non-migrants, ces personnes effectuent les migrations dans le but principal de rechercher de l'emploi, puis pour des motifs familiaux, le mariage ou par simple aventure. Cette opinion est partagée autant par les hommes que les femmes. En plus, les hommes pensent également que beaucoup le font pour des raisons scolaires et d'apprentissage.

Toutes les générations pensent que les personnes qui quittent leur village pour d'autres villages le font pour des raisons d'abord liées à la recherche de l'emploi, puis pour des raisons familiales ou de mariage et d'aventure. Les jeunes (âgés de moins de 24 ans) sont nombreux à penser que les études ou l'apprentissage d'un métier sont aussi des éléments pour lesquels les populations effectuent des migrations inter-villages.

Tableau VII-36 : Répartition (%) des non-migrants par sexe et âge actuel selon leur opinion sur les causes de migration inter-village.

Cause de migration inter-village	Sexe		Age actuel				Total
	Masculin	Féminin	15-24	25-34	35-44	45ans+	
Ne sait pas	5,93	9,58	10,06	7,68	6,40	7,82	8,31
Aventure	14,71	9,72	13,15	11,69	10,71	9,42	11,46
Mariage, Veuvage, divorce	17,93	32,48	27,35	29,27	26,98	25,78	27,40
Autres raisons familiales	34,15	32,61	30,05	34,81	34,21	34,93	33,15
Santé	6,57	5,59	5,06	6,31	7,93	5,42	5,93
Étude, Apprentissage	10,29	5,11	10,91	5,55	5,42	3,91	6,92
Travail	47,16	41,89	42,67	43,26	43,67	45,69	43,73
Retraite	0,82	0,64	0,79	0,34	0,83	0,89	0,71
Départ définitif	2,97	2,27	2,24	2,73	3,06	2,31	2,51
Autres	38,45	31,49	29,78	34,13	39,92	35,47	33,92

Les opinions des non-migrants sur la politique gouvernementale en matière de migration interne vont dans le sens d'un assouplissement. En effet, un non-migrant sur deux (48,6%) pense que le gouvernement doit favoriser les migrations internes ou ne pas du tout s'en occuper. Une proportion assez importante (32%) de non migrants est demeurée sceptique sur la question. Seuls environ un non-migrant sur cinq (19,4%) estime que le gouvernement devrait interdire les migrations internes. Ces idées sont aussi bien partagées par les femmes que par les hommes. Les femmes qui n'ont aucune idée de la politique que le gouvernement devrait mener en matière de migration interne sont très nombreuses : 39,7%) contre 17,4% chez les hommes.

Ces opinions exprimées suivent pratiquement la même tendance selon les générations. La grande majorité, quelle que soit la génération, (proportion allant de 43 % à 53 %) pense que le gouvernement devrait adopter une politique qui favorise les migrations à l'intérieur du pays ou bien que le gouvernement ne devrait pas s'en occuper. Toutefois, les données révèlent que les jeunes non migrants (15-24 ans) qui pensent que le gouvernement devrait interdire les migrations internes sont relativement peu nombreux, comparativement à toutes les autres générations. A l'opposé, les proportions des anciennes générations (plu de 45 ans) qui pensent que le gouvernement devrait mener une politique tendant à interdire les migrations internes sont les plus importantes.

CONCLUSION

Les motifs de la migration au Tchad sont assez diversifiés et bien tranchés entre hommes et femmes. Les hommes migrent pour des raisons de travail tandis que les femmes migrent essentiellement pour des raisons d'ordre social notamment celles liées à la vie des couples (mariage, divorce, veuvage). Les jeunes de moins de 15 ans migrent plus pour des raisons d'étude.

Les migrants sont renseignés à l'avance sur les conditions d'existence de leur lieu éventuel de destination. Ce qui préoccupe plus les migrants, ce sont les informations relatives à la qualité de vie et à la sécurité. Très peu de migrants se préoccupent des disponibilités d'emplois ou de faire de bonnes affaires. Les jeunes de moins de 25 ans s'intéressent à l'accessibilité aux bonnes écoles tandis que les plus âgés se soucient de la qualité de vie, de la sécurité, des disponibilités d'emplois et de faire de bonnes affaires.

Pour un bon nombre de migrants, les parents et les conjoints influencent significativement les décisions. Ces décisions varient suivant le genre et la génération. Pour les femmes, l'influence du conjoint est dominante ; pour les enfants, ce sont les parents qui prennent la décision. Même si la majorité des migrants décident eux-mêmes de partir, leur départ est largement conditionné par une assistance financière. La plupart des migrants ont reçu une assistance financière pour effectuer leur déplacement. Pour leur installation dans leur lieu de migration, les migrants n'ont généralement pas été appuyés par les parents. Ils se sont soit installés de manière individuelle, soit avec l'aide d'autres personnes.

Plus des trois quarts des migrants changent de résidence avec des intentions bien précises, mais n'ont pas l'intention de rester définitivement. Si pratiquement tous les hommes ont une idée assez précise sur la question, certaines femmes (une sur trois) en revanche, de par leur statut matrimonial n'ont aucune idée sur la question concernant le retour un jour au lieu de résidence antérieure. Par ailleurs, comparativement aux adultes, les jeunes sont plus nombreux à exprimer le désir de rester définitivement.

Les individus qui migrent sont composés majoritairement d'actifs, d'élèves/étudiants et de femmes au foyer. Pendant l'année de leur arrivée, tous les actifs et les femmes au foyer ont conservé leur statut. En revanche, certains élèves ont changé de statut.

Certains migrants de retour n'ont plus l'intention d'effectuer une autre migration. Ceux qui ont encore cette intention évoquent deux raisons fondamentales : la recherche du travail et les raisons familiales. Par rapport au genre, aussi bien les hommes que les femmes comptent effectuer une nouvelle migration pour principalement des raisons familiales.

Les migrants retournent généralement dans leur lieu de naissance étant encore jeunes. Les raisons de retour sont pour les femmes le mariage et pour les hommes la fin de l'emploi. Une fois revenus chez eux, très peu de migrants sollicitent de l'aide pour leur réinstallation et plus de la moitié ne sont plus favorables à une nouvelle migration. Pour la plupart des hommes qui sont favorables à une nouvelle migration, la raison principale est la recherche de travail. En revanche, la majorité des femmes invoquent des raisons d'ordre familial. Lorsque les migrants retournent chez eux après une période d'absence d'au moins six mois, les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés sont celles liées au régime alimentaire, au logement et au manque d'argent.

S'agissant des effets de l'émigration d'un membre du ménage, sur le ménage, un peu plus de la moitié des migrants de retour (52,8%) pensent que leur absence n'a pas eu d'effets négatifs

sur leur famille. Cependant, pour la majorité des migrants revenus à un âge plus avancé, leur absence a effectivement eu d'effets négatifs sur leur famille.

S'agissant de la politique gouvernementale en matière de migration, aussi bien les migrants de retour que les non-migrants estiment surtout que celle-ci devrait être plus souple.

La plupart des non-migrants n'ont pas l'intention d'effectuer une migration dans l'avenir. Les principales raisons évoquées par la minorité ayant l'intention d'émigrer sont d'ordre familial, l'aventure ou les études.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 Banque Mondiale, Rapport sur le Développement dans le Monde 1994. Une Infrastructure pour le Développement. Indicateurs du Développement dans le Monde. 268 P.
- 2 CERPOD.1989. Programme d'Action de N'Djamena concernant la Population et le Développement au Sahel ; Bamako : CERPOD.
- 3 CABOT (J) et BOUQUET (C), *Géographie du Tchad*, Hâtier, Paris, 1974, 96 p.
- 4 CABOT (J) et BOUQUET (C), *Le Tchad*, PUF, Collection QSJ n° 1531, Paris, 1978
- 5 CABOT (J) et BOUQUET (C), *Atlas pratique du Tchad*, INSH - IGN, 1972, 76 p., 3 Cartes
- 6 CHAPELLE (J), *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*, l'Harmattan Paris, 1986, 304 p.
- 7 DADDI (A), *Tchad : L'Etat retrouvé*, L'Harmattan, Paris, 1988, 222 p.
- 8 DIEUDONNE OUEDRAOGO et VICTOR PICHE, L'insertion urbaine à Bamako, Karhala, septembre 1995
- 9 DIGUIMBAYE (G) et LANGUE (R), *L'essor du Tchad*, PUF, Paris, 1969, 400 p.
- 10 Division de la Population. 1994b. Déclaration de la Politique de Population. N'Djamena, République du Tchad : Ministère du Plan et de la Coopération.
- 11 DSEED, document du Projet Migration-Urbanisation au Tchad (EMUT).
- 12 EL FASI (M) et HARBEK (I), *Histoire générale de l'Afrique*, Tome III et Tome IV, Présence Africaine - EDICEF - UNESCO
- 13 FNUAP, République du Tchad, 1994, Rapport d'Analyse du Programme et d'Elaboration de la Stratégie ; n° 49, 67 p.
- 14 HUGOT (P.), *Le Tchad*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1965, 155 p.
- 15 JOLLY (J.), *Histoire du continent africain*, Tome 1 et Tome 2, L'Harmattan, Paris, 1989.
- 16 KI-ZERBO (J), *Histoire de l'Afrique Noire - D'hier à demain*, HATHIER, Paris, 1972, 702 p.+ Annexes.
- 17 KHAYAR (I.H.), *Le Tchad : Regards sur les élites Ouaddaïennes*, CNRS, 1984, Paris,
- 18 KUSMIR (I), *Aperçu sur la Géologie, les ressources minérales et en eau du Tchad*, 1991, N'Djamena, 27 p.
- 19 MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, *Etat de la population du Tchad, en 1998 : Situation de la femme*, N'Djamena, 1998, 48 p.
- 20 MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION, *Etat de la population*, RGPH 1993 - Volume III, Analyse, N'Djamena, 1995, 144 p + Annexes
- 21 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'EDUCATION, *Géographie du Tchad*, EDICEF, Paris, 1990, 48 p.

- 22 MAGNANT (P), " Tchad : Crise de l'Etat ou Crise du Gouvernement ? " in *Etats d'Afrique noire - Formation, mécanismes et crises*, KARTHALA, Paris, 1991 pp 173 à 203
- 23 MANASSOUM (G.), *300 dates de l'Histoire du Tchad*, CEFOD - EDITIONS, N'Djamena, 1995, 67 p.
- 24 Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Séminaire de Lancement du Processus d'Elaboration de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, CEFOD du 25 au 27 avril 2000, N'Djamena, 39 p.
- 25 Ministère de la Promotion Economique et du Développement, EDST, 1997, 366 p.
- 26 MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION, *Etat de la population*, RGPH 1993 Volume III : Analyse, N'Djamena, 1995, 144 p. + Annexes.
- 27 MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION, *Migrations- Urbanisation – Volume I II : Analyse*, Tome 4, N'Djamena, Mars 1995, 164 p.
- 28 Ministère des Finances, de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire. 1997. Plan d'orientation révisé : Préparer le Tchad aux défis du XXIème siècle. N'Djamena, République du Tchad : Ministère des Finances, de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire.
- 29 NODJIMBATEM N.J, Rapport d'Activités de l'Enquête Migration-Urbanisation au Tchad, 1998, 41 p.
- 30 ONU : Coordination Résidente des activités opérationnelles des Nations Unies au Tchad, Bilan Commun de Pays au Tchad (C.C.A), 2000, 83 p + Annexes.
- 31 ONU, Bilan Commun de Pays au Tchad (CCA), février 2000, 83 p.
- 32 OUAGADJIO B. et NINGAM N, Profil Socio-Démographique, Economique et Sanitaire du Tchad, 2000, 94 p.
- 33 PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, *Coopération pour le Développement - Rapport 1995 - 1996*, N'Djamena, 1997, 77 p + Annexes
- 34 PNUD/République du Tchad. 1997. Table ronde Genève IV : Renforcement des Capacités de Gestion et Gouvernance. Propositions pour la mise en œuvre d'un programme d'Appui au Renforcement des Capacités de Gestion (Programme "Parc"). Rapport de Mission. Volume I. Christian Boniface. Juillet 1997.
- 35 RISER (J.), *Géographie physique de l'Afrique occidentale et centrale*, ELLIPSES, Paris, 1999, 160 p.
- 36 République du Tchad, Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Bureau Central de Recensement. Document du Projet, Enquête Migration-Urbanisation au Tchad, 1998, 77 p.
- 37 République du Tchad, Ministère de la Promotion Economique et du Développement. Séminaire de Lancement du Processus d'Elaboration de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté N'Djamena, CEFOD du 25 au 27 avril 2000.
- 38 RESEAU MIGRATIONS ET URBANISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST (COTE D'IVOIRE), *Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) – Rapport National Descriptif*, Juin 1995, 204 p.
- 39 THOMAS (J.), *Géologie du Tchad*, MENU, CAFE, N'Djamena/CAFE, N'Djamena, 1995, 22 p.

40 TOUPET (C.), *Le Sahel*, NATHAN, Paris, 192 p.

Personnel de l'EMT

Directeur National

M. GOGNIN GOMDIGUE

Directeur de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED)

Directeur Technique

M. BANDOUMAL OUAGADJIO

Directeur Technique du Bureau central de Recensement (BCR)

Superviseurs

M. Nodjimbatem Ngoniri Joël

M. Kostelngar Nodjimadji

M. Ningam Ngakoutou

M. Oumdagoue Kouo

Traitement Informatique

M. Naryanan Ouroumbaye

M. Taday Portoloum

Contrôle des Données

M. Kailengar Ngarhodjoro

Mme Bangone Ndinta Irène

Mme Kadidja Idriss

Mme Kabert Moal Caroline

M. Nadjihoroum Thira

Contrôle de la saisie

M. Naryanan Ouroumbaye

M. Taday Portoloum

Administration

M. Ali Hisseine, Gestionnaire

M. Ngombahal Bédiman Franklin, Planton

M. Abdéramane Assane Issa, Veilleur

M. Harou Gali Sakou, Veilleur

M. Abba Guémé, Chauffeur- mécanicien

M. Ta Mathieu, Chauffeur de liaison

M. Djikal Ndinganan, Chauffeur de liaison

Secrétariat

Mme Madjibaye Honorine

Cartographie**Tirage des cartes des ZD**

M. Bodingar Meouro

Personnel de Terrain**Chefs de Groupe**

M. Kaïlengar Ngarhodjoro

M. Mbaïneldé Nékoméel

Cartographes et Enumérateurs

M. Badaye Syan Azed

M. Balengar le Ngarmong

M. Benaye Almian Riano

M. Bongor Zam Barminas

M. Bourkou Djondja

M. Djimadoum Ngaréssem

M. Dogorongarti Ngarhoulam

M. Manhalbaye Badoum

M. Nadideng Eibah

M. Naguidibé Syamra

M. Naïmbaye Emmanuel

M. Ngarlenan Mbaïndo

M. Nodjitobaye Roh mian

M. Ratengar Nguékidabaye

Personnel de l'Enquête Principale**Chefs d'Equipe**

M. Abdelkérime Youssouf

M. Alladoumadji Baringaye

M. Allah Toï Yoh Rondoh

M. Gagué Ngangtar

M. Tchoua Philemon

M. Toné Eugène

Enquêteurs/Enquêtrices

Abdérmane Mahamat Djoubal

Abdoulaye Kaba

Ali Mamaï

Assane Mbaïro

Saïnta Djibrine

Néramadji Modobé

Assem Gadebé

Madjibeye Dana Rahila

Gnamta guégué

Derping Legué Evariste

Dezoumbé Gnéné

Dingamnadjji Samson

Djafar Abakar
Djékaousse Rogmbaye
Djékourboua Laoutaye
Djember Philemon
Djérambété Justin
Djimyengar Mingaringar
Doumkodji Djongona
Gondjé Nestor
Kasboui Mbaineloum
Kem Allahte Julien
Kestar Némonguel
Mahmoud Khamis
Mbaïboroum Augustin
Nandiguim Namro
Ndormadjingar Kiliro
Ngaradoum Elysée
Ngoïdi Tanal
Nodjimadji Tolbé
Noubahoguenan Nangadoumbaye
Rassemblet Jacques
Yahuda Ndiladingar

Chauffeurs de Terrain

Abakar Djibrine
Brahim Mahamat
Djidda Saleh
Kourayo Jean
Mahamat Saleh Abiat
Ngoléyo Djéreou
Saleh Moussa

Personnel de Saisie

Amadou Banjama
Aziza Abakar Assad
Esther Nadour
Hassan Faki Adoum
Mme Kelato Esther
Mlle Madjim Nguémadji
Mme Baïvouta Ruth
Mme Mbaineldé Lonodjigoto
N'dari Ziakbé
Nadjibé Nodjibeye

Analyse et Séminaire d'Harmonisation**Analyse :**

Kostelngar Nodjimadji
Bandoumal Ouagadjio

Ngaréssem Goltob Mbaye
Ningam Ngakoutou
Digam-madji Ngakoutou
Nodjimbatem Ngoniri Joël
Djimtoïngar Nadjiounoum
Alladoum Maïdoual

Séminaire d'Harmonisation :

Kostelngar Nodjimadji
Bandoumal Ouagadjio
Ngaréssem Goltob Mbaye
Ningam Ngakoutou
Digam-madji Ngakoutou
Nodjimbatem Ngoniri Joël
Djimtoïngar Nadjiounoum
Alladoum Maïdoual
Koï Pierrot Ganda
Djourbé Taiki Zeuné
Hassan Séyar Bichara

Personnel International

M.SADIO _____: Appui à l'élaboration du questionnaire
M. SACKO BAKARY : Tirage de l'échantillon
M. DOLLO, Préparation masque de saisie et apurement des données

Liste des tableaux

Tableau I-1 : indicateurs démographiques de base.....	14
Tableau I-2 : Répartition de l'échantillon des ménages par préfecture.....	16
Tableau III-1 : Proportion des résidents (%) nés au lieu du recensement.....	28
Tableau III-2 : Statut migratoire des résidents selon les sources.....	29
Tableau III-3 : Indicateurs de la migration nette en 1993.....	30
Tableau III-4 : Indicateurs de la migration nette en 1998.....	31
Tableau III-5 : Population de 6 ans et plus par lieu de naissance selon la résidence actuelle.....	32
Tableau III-6 : Population (%) de 6 ans et plus par lieu de résidence antérieure selon la préfecture de résidence actuelle.....	35
Tableau III-7 : Durée de résidence de la population de 6 ans et plus ayant immigré selon la préfecture de résidence.....	37
Tableau III-8 : Durée de résidence de la population de 6 ans et plus ayant immigré selon le milieu de résidence.....	41
Tableau IV-1 : Nombre moyen de migrations effectuées par groupe d'âges au moment de l'enquête selon le sexe.....	45
Tableau IV-2 : Proportion des migrations (en %) par groupe d'âges au moment de la migration selon le sexe et le milieu de destination.....	47
Tableau IV-3 : Taux d'émigration (en %) entre milieux de résidence pour la population de 15 ans et plus,.....	48
Tableau IV-4 : Taux d'immigration (en %) entre milieux de résidence pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus,.....	48
Tableau IV-5 : Taux de migration nette (en %) par milieu d'origine selon le milieu de destination pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus.....	49
Tableau IV-6 : Indice d'intensité migratoire relative entre milieu de résidence pour la population de 15 ans et plus.....	49
Tableau IV-7 : Taux d'émigration (en %) par milieu de destination et selon le sexe.....	50
Tableau IV-8 : Taux d'immigration (en %) par milieu de destination selon le sexe,.....	50
Tableau IV-9 : Taux annuels de migration nette par milieu d'origine et selon le sexe.....	51
Tableau IV-10 : Indice d'intensité relative par milieu d'origine selon le milieu de destination et le sexe.....	51
Tableau IV-11 : Taux d'émigration (en %) par sexe et groupe d'âges selon le milieu de résidence..	52
Tableau IV-12 : Taux d'immigration (en %) par sexe et groupe d'âges selon le milieu de résidence..	53
Tableau IV-13 : Taux de migration nette (en %) par sexe et groupe d'âges selon le milieu de résidence.....	54
Tableau V-1 : Populations migrantes et non migrantes par groupe d'âges selon le sexe.....	57
Tableau V-2 : Population de 5 ans et plus par statut migratoire selon la préfecture de résidence actuelle et le sexe.....	59
Tableau V-3 : Population masculine de 15 ans par situation matrimoniale selon le statut migratoire	61
Tableau V-4 : Population féminine de 15 ans par situation matrimoniale selon le statut migratoire.....	61
Tableau V-5 : Population de 6 ans et plus par niveau d'instruction selon le statut migratoire.....	61
Tableau V-6 : Population active de 6 ans et plus par situation professionnelle selon le.....	63
Tableau V-7 : Population active occupée de 6 ans et plus par statut dans la profession selon le statut migratoire.....	65
Tableau VI-1 : Répartition des ménages(%) par milieu de résidence selon le statut migratoire.....	69
Tableau VI-2 : Répartition (%) des ménages par statut migratoire selon la préfecture.....	70
Tableau VI-3 : Répartition de la taille de ménage par statut migratoire selon la préfecture.....	70
Tableau VI-4 : Répartition des ménages (%) par sexe du chef de ménage et leur taille moyenne selon statut migratoire.....	72
Tableau VI-5 : Répartition des ménages (%) par type selon le statut migratoire.....	72
Tableau VI-6 : Répartition des ménages(%) par type et taille moyenne selon le statut migratoire.....	73
Tableau VI-7 : Répartition des ménages par milieu de résidence et statut migratoire du chef de ménage selon le type d'habitation.....	74
Tableau VI-8 : Répartition des ménages par milieu de résidence et statut migratoire du chef de ménage selon le statut d'occupation du logement.....	75

Tableau VI-9 : Répartition des ménages par milieu de résidence et statut migratoire du chef de ménage selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson	76
Tableau VI-10 : Répartition des ménages par milieu de résidence et statut migratoire selon l'énergie utilisée pour la cuisson.....	78
Tableau VI-11 : Répartition des ménages par milieu de résidence et le statut migratoire du chef de ménage selon le type de lieu d'aisance.....	79
Tableau VI-12 : Répartition des ménages par biens possédés selon le milieu de résidence et le nombre d'émigrés.....	80
Tableau VII-1 : Répartition (%) des immigrants par sexe selon le groupe d'âges.....	82
Tableau VII-2 : Répartition (%) des immigrants par âge d'arrivée selon l'âge actuel.....	82
Tableau VII-3 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon la nature de la personne qui a influencé le plus la décision de quitter le lieu de la dernière résidence.....	83
Tableau VII-4 : Répartition (%) des immigrants par sexe selon le principal motif de la migration	84
Tableau VII-5 : Répartition (%) des immigrants par âge à l'arrivée selon le principal motif de migration.....	84
Tableau VII-6 : Répartition (%) des immigrants par âge à l'arrivée selon les informations reçues sur le lieu de résidence actuelle	85
Tableau VII-7 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon le canal d'information	86
Tableau VII-8 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon le type d'information reçue.....	86
Tableau VII-9 : Répartition (%) des immigrants par sexe et l'âge à l'arrivée selon qu'ils ont des parents/amis ou non au lieu d'arrivée	87
Tableau VII-10 : Répartition (%) des immigrants par sexe et par âge à l'arrivée selon la personne qui a aidé à s'installer.....	87
Tableau VII-11 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon les personnes qui les ont accompagnés.....	88
Tableau VII-12 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon l'intention de retourner	88
Tableau VII-13 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge au départ selon le statut d'activité.....	89
Tableau VII-14 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon le statut dans l'activité.....	90
Tableau VII-15 : Répartition (%) des immigrants par sexe et âge à l'arrivée selon les motifs.....	91
Tableau VII-16 : Répartition (%) des migrants par sexe selon l'âge au retour.....	91
Tableau VII-17 : Répartition (%) des migrants par âge au retour selon l'âge actuel.....	92
Tableau VII-18 : Répartition des migrants de retour par personne qui a influencé le plus à la décision de quitter la dernière résidence selon l'âge au retour et le sexe.....	92
Tableau VII-19 : Répartition des migrants de retour par sexe et âge selon que leur retour a été financé ou non	93
Tableau VII-20 : Répartition des migrants de retour selon le motif principal de retour selon l'âge et le sexe.....	93
Tableau VII-21 : Répartition des migrants de retour par sexe et âge au retour selon que l'absence a ou non posé des problèmes à la famille.....	94
Tableau VII-22 : Répartition des migrants de retour par sexe et âge au retour selon le type de problèmes	95
Tableau VII-23 : Répartition des migrants de retour par sexe selon la principale difficulté du premier mois	96
Tableau VII-24 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe selon la principale difficulté rencontrée au moment de l'enquête.....	96
Tableau VII-25 : Répartition des migrants de retour par sexe selon leur attitude s'ils avaient été avertis des difficultés.....	97
Tableau VII-26 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge au retour selon la principale raison malgré les difficultés.....	97
Tableau VII-27 : Répartition des migrants de retour par sexe et âge au retour selon les accompagnateurs au moment du retour	98
Tableau VII-28 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge au retour selon le statut dans l'activité pendant l'année qui a précédé le retour.	99

Tableau VII-29 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge au retour selon le statut dans l'activité pendant l'année de retour.	100
Tableau VII-30 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge au retour selon l'intention d'effectuer une nouvelle migration.	100
Tableau VII-31 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge actuel selon le motif d'une nouvelle migration.	101
Tableau VII-32 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge actuel selon leur opinion sur la politique migratoire du gouvernement à l'intérieur du Tchad.	102
Tableau VII-33 : Répartition (%) des migrants de retour par sexe et âge actuel selon leur opinion sur la politique migratoire à l'extérieur du Tchad.	102
Tableau VII-34 : Répartition (%) des non-migrants par sexe selon l'âge actuel.	103
Tableau VII-35 : Répartition (%) des non-migrants par sexe et âge actuel selon le motif d'une migration future.	103
Tableau VII-36 : Répartition (%) des non-migrants par sexe et âge actuel selon leur opinion sur les causes de migration inter-village.	104
Tableau VII-37 : Répartition (%) des non-migrants par sexe et âge actuel selon leur opinion sur la politique gouvernementale en matière de migration à l'intérieur du pays.	105
Tableau VII-38 : Répartition (%) des non migrants selon leur opinion sur la politique gouvernementale en matière de migration internationale par âge.	105